

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

-O-

SOFRED
10, rue Louis Vicat
75 - PARIS 15ème

-O-

ETUDE PREPARATOIRE A DES ACTIONS
VISANT A FACILITER
L'ADAPTATION ET LE PROGRES DANS
L'INDUSTRIE TEXTILE EUROPEENNE

-O-

Février 1972

S O M M A I R E

-0-

AVANT PROPOS

- 1.- LE PROBLEME POSE
- 2.- DEMARCHE SUIVIE - CLIMAT
- 3.- PROBLEMATIQUES COMMUNES
 - 31.- La dynamique du système
 - 32.- L'influence de la conjoncture économique générale
 - 33.- L'évolution technologique
 - 34.- L'emploi et la formation
 - 35.- L'aménagement régional
 - 36.- La politique commerciale
- 4.- ESSAI DE TABLEAU DIAGNOSTIC ET PROSPECTIF DES ECONOMIES TEXTILES REGIONALES
 - 41.- Sens de cette tentative, limites
 - 42.- Allemagne
 - 43.- Pays-Bas
 - 44.- Belgique
 - 45.- France
 - 46.- Italie
- 5.- TYPOLOGIE DES CAS DE FIGURE DANS L'ESPACE REGIONAL
- 6.- SUGGESTIONS POUR UN PLAN D'ORGANISATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE
- 7.- REFLEXIONS TERMINALES

-0-

ANNEXES (font l'objet d'un fascicule séparé)

- 1 - Note préparatoire à une table ronde textile
- 2 - Annexes statistiques cotonnières
- 3 - Données quantitatives sur l'emploi

- AVANT-PROPOS -

La SOFRED exprime sa gratitude aux nombreuses personnalités qui ont bien voulu apporter leur concours à ce travail, en se prêtant à des entretiens souvent prolongés et en mettant à notre disposition leur information et leur expérience.

Il convient également de rendre leur dû aux très nombreuses études, expertises, rapports, qui ont été consultés et mis à profit pour notre réflexion.

1.- LE PROBLEME POSE

11. L'OBJET DU CONTRAT est défini dans les termes suivants :

"Mise au point de la problématique (des actions correctrices) et des méthodes permettant de passer, de l'analyse des situations (de l'industrie textile, selon les branches et les régions) en 1975-1980, à la définition des politiques d'intervention spécifiques".

Il s'agit donc de préparer, et non de réaliser, les deux étapes ultérieures de la démarche qui sont :

- "apprécier les conséquences sur la main d'oeuvre des mutations économiques et techniques en cours, selon les régions et les branches"
- élaborer le complexe de dispositions d'intervention communautaires, en liaison avec les mesures prises par les Etats, les autorités locales, les partenaires sociaux.

12. TROIS DIRECTIONS GENERALES participent au financement et à l'orientation de l'étude et en attendent - sous une forme coordonnée - des éclairages particuliers du sujet :

- La Direction générale des Affaires Sociales se préoccupe des modalités d'organisation et d'affectation des aides que le Fonds Social peut consacrer aux problèmes sociaux résultant de l'évolution de l'économie textile.
- La Direction Générale de l'Industrie s'efforce de mettre au point les mesures qui pourraient faciliter le renouvellement de l'industrie textile européenne et son adaptation à un marché mondial différemment structuré, par concertation d'orientations préférentielles des activités du Fonds Social ou tout autre moyen.
- La Direction Générale de la Politique Régionale souhaite connaître l'impact régional de l'évolution prévisible du textile et quelles conséquences on peut en tirer pour la politique communautaire en la matière aussi bien que pour la coordination des mesures d'action régionale dépendant des Etats membres.

Cependant, on retiendra que la politique commerciale constitue le moyen d'action privilégié de la Communauté pour infléchir l'évolution de l'industrie textile. L'absence de la Direction Générale du Commerce Extérieur peut s'interpréter comme signifiant que cette politique est, en ce qui nous concerne, "hors problématique". Toutefois, aux yeux de nombre d'interlocuteurs, sa formulation laisse planer beaucoup d'imprécision et d'ambiguïtés : nous reviendrons au prochain chapitre sur les inconvénients qui en résultent pour notre recherche.

13. LES DIMENSIONS du problème qui nous occupent sont nombreuses en dehors des quatre Directions Générales. Les données, les stratégies, les accents varient selon :

- les Etats,
- les régions,
- les branches,
- les partenaires sociaux,
- les facteurs (technique, finance etc...)

Le recueil et la manipulation de l'information pertinente - écrite ou orale, directe ou indirecte - est fort lourde. Sa combinatoire systématique serait exténuante. Il a paru bon de s'en tenir, dans la rédaction, à l'essentiel, en renvoyant aux statistiques et études nombreuses et bien connues sur le sujet, et en priant le lecteur de pardonner la rapidité des propositions et d'éventuelles inexacitudes de fait.

2.- LA DEMARCHE SUIVIE - CLIMAT

21. LA DEMARCHE d'information par contacts avec les partenaires sociaux a été menée avec le souci de respecter les structures d'organisation : après entretiens à Bruxelles avec les organisations communautaires, c'est avec leur recommandation qu'on a pris contact avec les interlocuteurs nationaux, puis, avec les entreprises.
22. AU NIVEAU NATIONAL, les entretiens ont révélé d'emblée un état de politisation aigu du problème posé, notre intervention étant souvent considérée moins comme une recherche d'information et de concertation objective que comme une démarche tactique au service d'un dessein insuffisamment explicité. A la limite, l'intervention de la Communauté et particulièrement du Fonds Social Européen en faveur de l'Industrie textile est interprétée comme la contrepartie octroyée d'une libéralisation des échanges menant délibérément à l'abandon d'une part notable de la production textile européenne.

Variable selon les pays dans sa forme et sa résolution, cette attitude est dans l'ensemble, commune aux organisations patronales et ouvrières, et partagée parfois par les autorités administratives.

23. L'APPROCHE REGIONALE du problème, est perçue de façon plus ambiguë, parfois comme novatrice, parfois comme discutable.

Cette ambiguïté rend compte d'une évolution certaine des attitudes : Pour les responsables des politiques régionales, les zones de prépondérance de l'emploi textile suscitent évidemment des craintes devant l'inconnue des récessions et des licenciements. Cependant, en sens inverse, le constat que jusqu'ici les dégagements de main-d'oeuvre textile ont permis un rééquilibrage général des activités sans trop de difficultés soutient l'espoir qu'il devrait en aller de même à l'avenir, moyennant des prudences appropriées.

La même attitude est parfois partagée, voire avec une conviction plus explicite, par le patronat de grandes régions textiles, telles que la grande région franco-belge Lille-Gand et même la région de Lombardie. D'où la tendance générale à mettre l'accent sur des problèmes locaux, ou de petites régions (Verviers, Tilburg, telle vallée vosgienne, Biella, le Bergamasque etc...) plutôt que sur des ensembles régionaux plus importants.

24. LA REVENDICATION présentée par tous les interlocuteurs est, en définitive celle d'une définition de la politique d'ensemble de la communauté en matière de commerce international (textile et confection) assortie d'un calendrier des mesures de libéralisation, et prenant en compte les implications sectorielles de ces mesures.

De nombreux interlocuteurs se sont exprimés à peu près en ces termes : "Si la Commission explicite sur programme précis de libération des échanges, alors nous pourrons calculer les dégagements de main-d'oeuvre résultants, partant l'ampleur des mesures nécessaires". Aussi, les propos du Président BARRE, à la réunion de COMITEXTIL du 12 mai 1971, reconnaissant l'urgence de la formulation d'une politique textile communautaire d'ensemble, répondent-ils à des préoccupations unanimes.

25. OPERATIONNELLEMENT, ces réserves n'ont pas facilité notre mission. En Allemagne, tout particulièrement, il a paru peu opportun de poursuivre des entretiens au niveau des branches et des régions en négligeant les préalables vigoureusement exprimés par GESAMTTEXTIL et la DGB. Dans la phase actuelle, il était plus utile de conserver les chances d'un consensus sur une solution solidement fondée dans ses principes, plutôt que de rechercher à tout prix l'information détaillée et les consensus partiels.

3.- PROBLEMATIQUES COMMUNES

On a rassemblé sous ce titre des informations ou des considérations qui peuvent être tenues pour valables pour l'ensemble des situations communautaires. Il eut été fastidieux d'en reprendre l'exposé à propos de chaque pays.

31.- LA DYNAMIQUE DU SYSTEME

311. Une visée d'ensemble, dans un court laps de temps, de l'industrie textile des pays de la communauté, convainc de l'unité profonde de ce théâtre d'opérations. Partout, les mêmes facteurs sont à l'oeuvre, les mêmes processus sont engagés. Ce qui diffère, c'est leur degré d'avancement, les caractères de l'étape évolutive particulière atteinte en fonction des circonstances historiques, économiques et sociales particulières, ainsi qu'on pourra le voir ci-après (chapitre 4) en appréciant la distance qui sépare par exemple les Pays-Bas de l'Italie. On essaiera donc, dans ce chapitre, de rassembler ce qui est pertinent - données, remarques, analyses - pour la communauté toute entière, sans chercher à être exhaustif ou seulement systématique.

312. Schéma du système

Pour classer nos réflexions, il a semblé utile de décrire schématiquement le système que nous nous proposerons de réguler (partiellement). Cependant, ce paragraphe n'est pas essentiel à l'intelligence de ce qui suivra.

On peut se donner comme support, la représentation concrète d'un système de volants, dotés d'inerties variables, connectés de façon plus ou moins rigides. Les chiffres du schéma renvoient aux éléments suivants :

- 1.- Espace économique : constitue le milieu (composé d'une infinité de variables partiellement indépendantes) qui agit sur chaque pièce du système.
- 2.- Sous-système évolution technique.
- 3.- Sous-système évolution qualitative (mode) et quantitative de la demande.

Les sous-systèmes 2 et 3 peuvent être considérés comme moteurs, liés avec rétroaction provenant de l'ensemble du système.

- 4.- Sous-système Production. Une forte contrainte interne lie appareil de production (grande inertie) et programme de production (inertie plus faible). (1)

Ce sous-système peut être considéré comme asservi - malgré les rétroactions - aux deux premiers.

- 5.- Sous-système emploi qualitatif et quantitatif peut être considéré comme asservi au précédent et constitue l'objet final de notre tentative de prospective.

- 6.- Canaux principaux retenus ici :

- .structures de production,
- .structures de distribution-production d'articles finis.

- 7.- Le système se projette dans l'espace géographique et politique, indiqué ici pour mention.

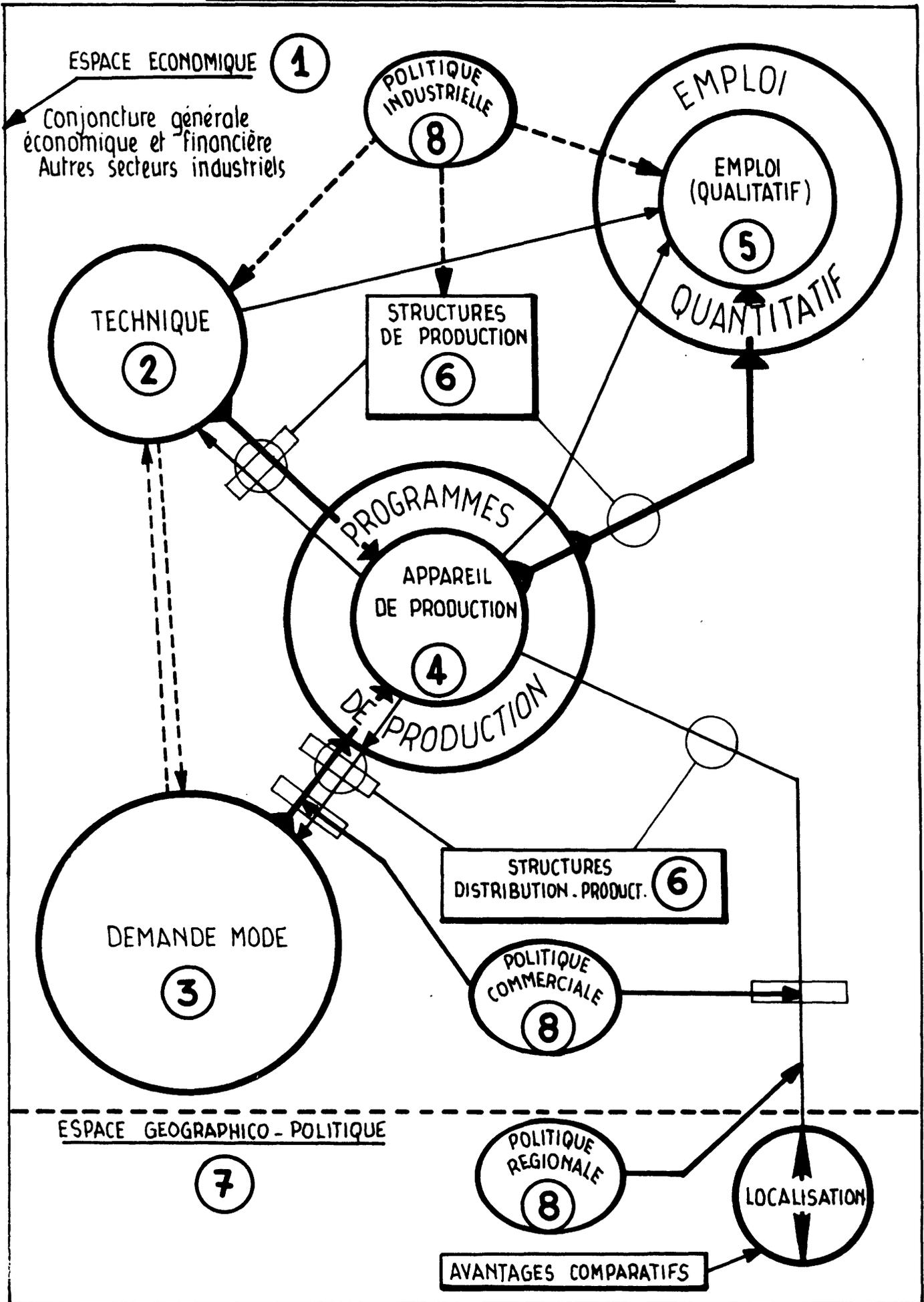
- 8.- Les régulateurs à la disposition de la Communauté sont :

- .la politique commerciale : en prise directe,
- .la politique industrielle,
- .la politique régionale.

Nous suivrons, dans les paragraphes suivants, l'ordre ainsi esquissé de 1 à 7 ci-dessus.

(1) Le programme de production a une inertie certes plus faible, mais qui reste importante. Il se passe toujours 18 mois entre la préparation d'une collection et sa vente au consommateur. L'intégration verticale supprime certes les effets d'amortissement dus aux transactions intermédiaires, mais ajoute d'importantes rigidités au sous-système.

SCHÉMA DU SYSTÈME A CONTRÔLER



32. INFLUENCE DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE GENERALE

La conjoncture générale joue de multiples façons :

- . consommation de textiles, se répercutant sur le marché,
- . dynamisme financier, se répercutant sur les possibilités d'investissement,
- . surtout, marché général du travail, déterminant les possibilités de reclassement de la main d'oeuvre dégagee,
- . etc...

On a évidemment toujours tendance à sous-estimer le rôle et la contingence de la conjoncture. Sans hésiter à reconnaître une bonne conjoncture régnante, il ne serait pas sage de raisonner à haute conjoncture générale constante. Il faut bien voir qu'une dégradation, même peu importante, de la situation de plein emploi qui caractérise la plus grande partie de la Communauté, peut se traduire de façon quasi immédiate par l'induration des dégagements de main-d'oeuvre textile et le passage, sans même peut-être que la conjoncture textile varie notablement, à la dramatisation de toutes les opérations de restructuration.

Les études dont on dispose aujourd'hui sont encore largement fondées sur des données antérieures à la reprise textile de 1969-1970. Il en résulte d'importantes dissonances avec les préoccupations actuelles. Ceci ne doit pas conduire pour autant à confondre le prolongement des tendances des années en cours avec un trend à moyen ou long terme.

En outre, il convient de garder à l'esprit que la conjoncture générale n'est que la composante passablement abstraite de conjonctures particulières et qu'un trend de croissance générale convenable peut recourir des situations partielles critiques.

33. L'EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

331. L'apparition en 1968, à la foire de Bâle, de la généralisation du tissage sans navette (métiers à lance et métiers à injection) et des premiers prototypes (tchèques, japonais, français) des machines de filature à bout libre, a rendu évidente à tous une mutation brusque dans l'évolution technologique du textile qui allait marquer la prochaine décennie. ITMA 1971, tenu en juin dernier à Paris, a confirmé avec éclat cette mutation, largement analysée et décrite dans l'intervalle dans de nombreuses études sectorielles, dont l'une des plus connues est celle entreprise par le B.I.P.E. en 1968, à la demande du Commissariat au Plan de Paris et mise en diffusion restreinte à partir de décembre 1969.

Nous pensons ici devoir nous limiter à un bref inventaire des principales innovations pour nous intéresser surtout aux perspectives de leur prise en compte par les programmes d'investissements des 5 à 10 prochaines années, eu égard au comportement des autres facteurs : le marché, les structures, les financements, les hommes.

332. En ce qui concerne les nouveautés techniques elles-mêmes, elles apparaissent comme suit :

3321. En filature de coton, et plus particulièrement la filature de fibres courtes, on assiste à la poursuite, et peut-être bientôt à la fin, de la généralisation des systèmes de préparation "one process". Le perfectionnement des matériels et la poursuite systématique de l'accroissement des performances mécaniques (vitesses, poids de matière par unité) a abouti en 20 ans, en rendant presque absolues continuité et automaticité, à faire passer la capacité des cardes de 5/6 à 30/40 kg/heure et la vitesse des étirages de 35/40 à 300/400 mètres/minute. Si les bancs-broches et les continus apparaissent peu changés, vitesse et poids unitaire ont aussi, quoique d'un moindre facteur, progressé. Au total les gains de productivité sont de 40 %. Le lavage automatique des continus peut les faire passer à 50 %, mais sa rentabilité est discutée.

L'ensemble des filatures est en cours de modernisation sur ces bases. On pourrait, à partir de là, amorcer une prospective à moyen terme. C'est ce qui est rendu très aléatoire par la présentation des métiers à filés à turbine "open end", désormais au point, qui, en supprimant le banc-broche et alimentant directement les continus à partir des étirages, multiplie les vitesses de filage par 2 en fibres longues et 2,5 en fibres courtes; d'où, simultanément, diminution de moitié de la main-d'oeuvre à ce stade et réduction à 10 cents/kg de la charge d'amortissement. Bien que leur fonctionnement paraisse encore exiger des matières de qualité, l'amélioration de la qualité des filés est sans commune mesure avec tout ce qui a été obtenu jusqu'ici.

L'application, enfin, des techniques électrostatiques au filage - et aussi à certains processus d'amont : nettoyage, peignage - avance à grands pas.

Se présente donc une véritable révolution technologique en filages coton et synthétique - et bientôt sans doute laine - qui verra se développer ses effets à partir de 1973/75 et se sera substituée aux filages actuels à partir de 1980.

3322. En transformation des fils continus, la grande nouveauté est l'apparition de procédés de texturation en continu de filières - ou d'étirages. En même temps, la gamme qualitative des texturations s'accroît. D'où la vive concurrence qui s'amorce entre structures - intégration à la production de matières premières ou maintien des autonomies moulinage-texturation - et l'avantage relatif considérable que vont prendre les fils continus par rapport aux filés de fibres. Pour le moment, ces substitutions risquent surtout de se produire dans les catégories à titrage fin et de certaines caractéristiques d'élasticité.

3323. En peignage et filature de laine

La préparation lavage-cardage poursuit, là aussi, son progrès de productivité, par l'utilisation de nouveaux procédés chimiques (détergents, solvants) et l'accroissement des performances mécaniques : l'assortiment classique de 16 cardes de 150 cm produisant 15 kg/heure est substitué par l'assortiment de 4 cardes de 220 cm produisant 60 kg/heure par cardes. Les peigneuses ont augmenté de 60 % leur vitesse et doublé leur production. Les intersertings, autorégulés et à levée automatique sont passés de 400 à 2.000 coups/minute. Enfin, l'amélioration des contrôles a permis de diminuer de moitié (de 9 à 4) les passages de préparation en filature. Au niveau filature, toutefois, la technique "open end" ne semble pas encore mûre.

3324. Fabrication des étoffes

En tissage, les faits nouveaux sont :

- l'importance accrue des équipements d'encollage due à la diminution considérable de l'emploi des chaînes en fils retors;
- l'obligation pour les métiers automatiques à navette de s'équiper en "unifil" pour endiguer la concurrence des métiers sans navette ;
- enfin et surtout, apparition d'une gamme complète de métiers sans navette :

- . les métiers Sulzer sont désormais parfaitement au point. Un tissage Sulzer "classique" fonctionne avec 1 tisserand pour 24 métiers double laize (3,8 m d'empeignage) battant à 208 coups/minute, pratiquement sans casse, avec un réglage-entretien réduit de 50 % et une consommation d'énergie normale. La productivité est doublée. Coût de cette unité tissage de 24 métiers : 375.000 dollars sans ratières, 525.000 dollars avec équipement ratières. De gros perfectionnements sont apportés par les métiers triple-laize (5,7 m d'empeignage, permettant 3 largeurs de 1,40 en fini) produisant sur des rouleaux de 1.000 m disposés en cave;

- . les métiers à lance, légers, pas bruyants, battant à 240 coups/minute, offrent une large gamme pour les laizes inférieures à 1,8 m. Le coût est de 40 % des Sulzer double laize. Les procédés à lance à ressort (DML. FISCHER) ou à lance lancée (SAURER DIEDERICHS) ... sont désormais parfaitement au point, avec des utilisations de 550 mètres de trame à la minute contre 400 pour les automatiques à navettes et 800 pour les Sulzer double laize.
- . enfin les métiers à jets d'eau - et les prototypes tchèques à jet d'air - équipent déjà de nombreux tissages de soierie, avec des coûts d'investissements relativement bas. Leur vitesse est considérable (400 à 500 introductions de duites à la minute).
- . l'insertion simultanée, par rafale, de plusieurs trames : métiers dits à "foule ondulante" est en expérimentation chez plusieurs constructeurs (RÜTI). Ils s'imposeront vers 1980.

C'est toutefois en bonneterie que se préparent les novations les plus bouleversantes. Les tissus maille, qui ne représentaient que 10 % du marché en 1960 et 18 % en 1970, en représenteront vraisemblablement 50 % en 1980. D'où l'atténuation progressive de la séparation tricotage/tissage, fournissant une base économique puissante à l'expansion des métiers circulaires à grandes performances : augmentation des vitesses, affinement des jauges, dispositifs jacquard à commande numérique etc. (LEBOCEY). Des métiers travaillant directement à partir des rubans de carte (tissus longs poils) font leur apparition (ROCKWELL). Enfin, vont intervenir des métiers linéaires à chaîne produisant du tricot à apparence de tissu et à très grande capacité (800 coups/minute).

Ces novations vont réduire à peu de chose l'incidence des coûts salariaux. L'arbitrage dès lors sera entre le financement de cet optimum de productivité, souhaitable pour les articles de grande masse et le besoin de polyvalence nécessaire pour s'adapter aux fluctuations du marché.

3325. Les non-tissés apparaissent en deux grandes familles :

- par voie sèche : nappes cohérées par des liants, donnant des produits souples et gonflants (supports d'enduction, revêtements muraux),
- par voie humide : apparentée aux techniques papetières à grande vitesse, mélangeant pâtes et fibres pour des produits de très grande série (hôtellerie, sanitaire).

Tout récemment, sont apparus des procédés réalisant des nappes directement à partir des filières d'extrusion, ainsi que le passage direct de monomères à la surface à des produits intermédiaires entre un support textile et un film.

333. Les novations technologiques en cours n'interviennent pas indépendamment des autres évolutions concernant les matières premières. Deux faits majeurs ont ici marqué la récente période :

- l'abaissement brutal du prix des fils et filés synthétiques,
- le regain des fibres artificielles dû, à prix relatifs toujours plus favorables, à des performances qualitatives en progrès, surtout dans le cadre des mélanges binaires et déjà ternaires et quaternaires.

L'investissement textile proprement dit apparaissait ainsi, dans tous les plans nationaux, comme secondaire par rapport à celui dans les complexes chimiques producteurs de F.A.S. En outre, on a déjà signalé les novations techniques qui permettent, indépendamment de toute stratégie économique d'intégration verticale, d'associer directement à la production de fils continus ou fibres, à l'aval des filières d'extrusion :

- le "cracking", c'est-à-dire la production de "superpeignés";

- la texturation, sans cesse plus diversifiée en titrages et qualités, et donc en utilisations finales, ce qui pousse irrésistiblement à l'intégration des filatures sur le plan technique et sur le plan technico-commercial, à la maîtrise des emplois textiles finals par la grande chimie. Ce type de structure, déjà prédominant en Angleterre, gagne la France après s'être déjà très largement amorcé en Italie.

Une césure est donc en train de se dessiner, au niveau des structures professionnelles, à partir du tissage et de la bonneterie; mais ces deux branches amorcent déjà un large mouvement d'intégration horizontale. Seuls compartiments de très grande résistance du tissage : les tissus légers laine et laine synthétique, les grandes fantaisies laine-cardée, les grands façonnés type soierie où la grande productivité des métiers circulaires ou linéaires de tissus-maille ne compense - pas encore - les difficultés de façonnage, en attendant la généralisation de la commande numérique des mécaniques jacquard.

334. Mais, par dessus tout, ce sont les contraintes financières qui commandent les choix des investissements. La réduction générale des cash flow par unité de produit - sauf sur les articles nouveauté quand les charges de support et de liquidation de stocks excédentaires par rapport à la phase utile de marché ne viennent pas les annihiler - restreint dans tous les stades du processus les marges d'autofinancement. D'où le rôle capital joué par le taux d'amortissement possible des nouvelles immobilisations. Selon l'opinion générale des industriels interrogés :

- l'investissement neuf - type tissage Sulzer - est admissible jusqu'à une période limite d'amortissement de 6 ans;
- au-delà de cette période, les ateliers textiles sont condamnés à la simple modernisation, surtout active au niveau des stades de "préparation" tant en filature qu'en tissage.

On peut donc s'attendre à des investissement du 1er type en tissage et bonneterie, du 2ème type en filature, en attendant pour 1974/75 la vague des continus à turbine et, pour 1980/85 celle du filage électrostatique. C'est que des grands écarts de productivité existent aux deux extrêmes de la modernisation des filatures dans les systèmes traditionnels : HOK⁽¹⁾ de 9,1 en Suède, 9,5 aux Pays-Bas, 10,4 en Belgique, 10,8 en Allemagne, 11,5 en France, 13,2 en Italie, 15,2 en Angleterre, en moyennes nationales, ce qui montre la marge possible des modernisations et en même temps des réductions d'emploi prévisible dans le moyen terme.

335. L'intensité de capital dans le textile est aujourd'hui très controversée. Gesamt textil a fait paraître début 71 une étude sur les investissements textiles dans le monde au cours de la période de 19 ans 1950/1968. En considérant que 19 ans représentent une durée valable d'amortissements (35-40 ans pour les installations fixes, 12-15 ans pour les matériels productifs) on peut faire l'hypothèse que le cumul 1950/1968 représente une valeur indicative du capital actif en fin de période. Les investissements annuels étant valorisés en dollars courants, leur cumul établit une échelle de comparaison. Pour passer à la valeur de remplacement à fin 1968, il convient de majorer ce cumul de 30 % environ. On aboutit ainsi au tableau comparatif suivant :

T.1-335 - Capital à fin 1968
(valeur de reconstitution en dollar)

	par personne employée	par dollar de chiffre d'affaires
U.S.A.	14.200	0,66
Suède	13.000	0,82
Canada	10.900	0,61
Allemagne	10.100	0,88
Pays-Bas	9.350	0,73
Norvège	8.550	0,86
Belgique	8.500	0,77
Italie	7.800	1,13
Autriche	7.450	0,75
Danemark	6.900	0,66
France	6.800	0,68
Angleterre	6.300	0,70
Finlande	5.300	0,74
Japon	4.650	0,52
Portugal	2.750	-
Turquie	2.400	0,33

(1) Heure ouvrier par kilo.

Même en tenant compte de l'arbitraire de l'hypothèse faite à la base de ces calculs et qui revient sans doute possible à une minoration considérable de l'intensité réelle du capital, on ne peut qu'être surpris par la distance qui sépare les chiffres ci-dessus, même ceux des U.S.A. et de la Suède, de l'estimation couramment avancée de l'investissement nécessaire à la création d'un poste de travail dans une entreprise cotonnière moderne à l'optimum de la technologie :

- 1959 : 22.500 dollars
- 1969 : 110.000 "
- 1970 : 135.000 "

Ces chiffres nourrissent l'affirmation que le textile a cessé d'être une industrie de main d'oeuvre, mais a dépassé la mécanique et l'électronique en intensité de capital. En outre, elle dépend de moins en moins d'une main-d'oeuvre textile "traditionnelle" et de plus en plus de son aptitude à recruter une main-d'oeuvre stable de "mécaniciens" de réglage/entretien de très haute technicité.

Quelles sont les "structures" idéales pour accueillir et nourrir ce nouvel âge technique ? On l'a dit : spécialisation et diversification vont de pair et poussent à la constitution de véritables conglomérats textiles. Mais la fragmentation des marchés, les marges de rentabilité offertes par la mode, la nouveauté, avantagent les petites unités à forte adaptabilité ou évolution de la demande finale. Aucun déterminisme simple ne peut prétendre régir la prospective de la profession.

On peut se risquer toutefois à schématiser les principales politiques alternatives :

- Unités entièrement modernes, rationalisation poussée au maximum, production de masse par unités totalement intégrées. C'est ce qui se passe à la fois dans le coton et la bonneterie, par exemple en chemiserie coton/synthétique (usine Klopman à Frosinone) ou en tissu-maille (groupe Burlington à Tenay ou Courtaulds à Colmar).

Mais à court et moyen terme les producteurs de fibres chimiques prendront vraisemblablement le pas sur les textiliens purs pour ces investissements. A plus long terme interviendront les pays en voie de développement avec l'aide des producteurs de machines textiles et des producteurs de fibres réunis (investissements anglais dans les pays de l'Est, investissements allemands dans l'Est méditerranéen).

- Equipement des producteurs de nouveautés : avec des moyens financiers plus faibles, installations progressives de groupes de métiers sans navette (par 24 unités) et de tricotages circulaires (par 6 unités), exploités en triple équipe. Cela revient à produire le double avec la moitié de personnel, ou en présence du goulot d'étranglement financier, à moderniser par quart pour produire la moitié à chaque étape, donc, en définitive, à riblonner la moitié des installations à production égale avec doublement de la productivité.

Un dernier facteur toutefois doit être pris en considération : il existe aujourd'hui une extraordinaire disparité dans les positions respectives des diverses industries nationales de machines textiles. A l'exportation, la hiérarchie suivante s'établit en 1969 :

- Allemagne	:	600	millions de dollars
- Suisse	:	280	" "
- Angleterre	:	260	" "
- Italie	:	160	" "
- France	:	150	" "
- U.S.A.	:	160	" "
- Japon	:	150	" "

A ces producteurs viennent se joindre de nouveaux outsiders (encore peu significatifs en volume, mais remarquables par la qualité des innovations) : Tchécoslovaquie (tissage aérolique et filatures à turbine), Allemagne de l'Est (non-tissés), Pologne (nappage direct).

Ces positions, au niveau des branches exportatrices, font entrer la production d'équipements en balance avec l'exportation textile proprement dite. Elles nous paraissent influencer fortement et dans des sens divergents, les choix nationaux en matière de politique sectorielle, de division internationale du travail, d'affectation préférentielle des ressources actuelles et à terme du marché du travail.

34. L'EMPLOI ET LA FORMATION

A travers la Communauté, les problèmes de l'emploi textile soulèvent des remarques analogues sur les points suivants.

341. La "fonte" et les fermetures

On rappellera au préalable qu'une partie des dégagements d'emploi s'opère sans fermeture d'établissement et par des processus normaux :

- départ à la retraite,
- non remplacement des départs,
(N.B.- Le turn-over est de l'ordre de 20 % dans l'industrie textile)
- réorientations ou déplacements individuels volontaires.

La fermeture d'établissement a des résonances beaucoup plus profondes. Même lorsque la reconversion est acquise, elle est traumatisante : c'est la fin d'un monde qui, même en période de haute conjoncture, suggère les interventions des pouvoirs publics au même titre que les calamités naturelles.

342. Le paradoxe de l'insuffisance de main-d'oeuvre textile en période de réduction des effectifs.

Partout la réduction des effectifs s'accompagne d'une insuffisance, quantitative parfois, qualitative toujours, de la main-d'oeuvre :

- manque de manoeuvres ordinaires ou spécialisés : le textile recourt amplement à la main-d'oeuvre étrangère (gastarbeiter);
- manque de main-d'oeuvre féminine : l'évolution sociale éloigne les jeunes filles et les jeunes femmes de l'usine; en outre, la rotation est croissante (on cite dans la confection des taux annuels de 40 %);

- manque surtout de techniciens et de cadres, peu attirés par l'industrie textile;
- manque enfin de capacité de management, lié à la structure encore artisanale et familiale.

343. Les "métiers textiles" traditionnels tendent à se transformer - au point de disparaître - en tant que métiers textiles. La qualification de base : mécanique, électronique, informatique, chimique, management, tend à prendre beaucoup plus d'importance que la spécialisation textile.

Les systèmes de formation professionnelle, souvent attachés à une idéologie textilienne, sont largement inadéquats, malgré les efforts des pouvoirs publics et de la profession. La rapidité de l'évolution technologique ajoute encore à cette carence.

344. L'image du textile est détériorée chez les travailleurs et notamment chez les jeunes. Les rémunérations ne sont pas systématiquement inférieures, comme on le croit parfois, ni les conditions de travail. Il s'agit largement d'un fait d'opinion qui, comme tel, appelle une action de propagande appropriée. Il est cependant clair que l'atmosphère dramatisée autour des fermetures ou des rationalisations constitue un handicap très difficile à vaincre.

345. Le passage à 3 ou 4 équipes se heurte à la législation du travail avec des modalités assez différentes selon les pays. Dans l'ensemble, l'interdiction du travail féminin de nuit entraîne comme préalable le remplacement de la main-d'oeuvre féminine. L'automatisation totale fait donc seule resurgir - à terme - la possibilité d'une utilisation de l'équipement en continu et l'égalisation de cette condition de concurrence avec les Etats-Unis et les pays à législation sociale moins avancée.

346. Les actions suggérées sont :

- aider à retenir les meilleurs éléments dans l'industrie textile, lors des fermetures d'établissement notamment :

par recyclage et reconversion aux techniques nouvelles d'une part, par facilitation de la mobilité géographique d'autre part;
- attirer les jeunes, par la formation et l'information, et notamment, les techniciens et les ingénieurs.

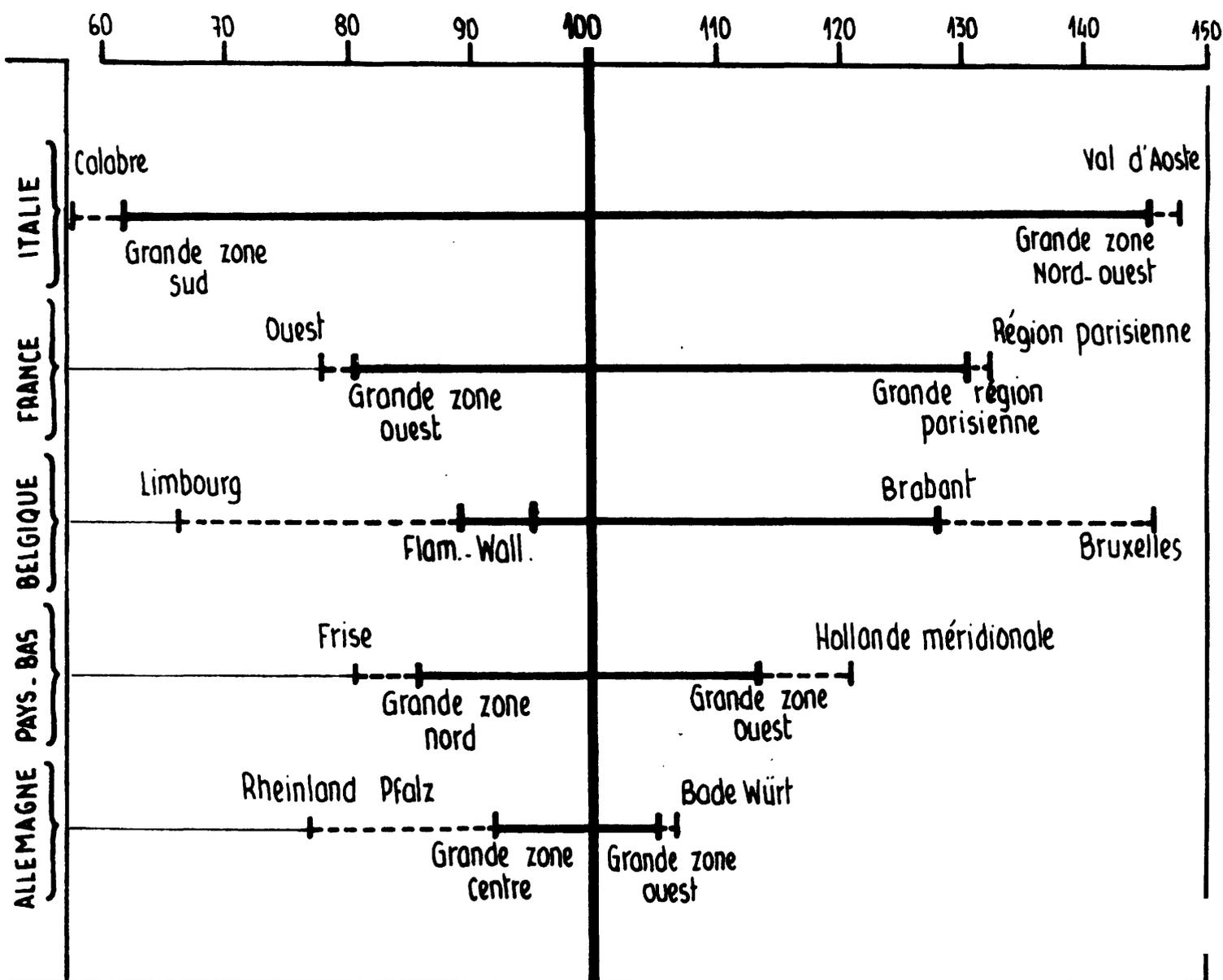
Si tout le monde fait preuve d'une vive préoccupation à l'égard de l'emploi féminin, les orientations suggérées ne sont pas très cohérentes. En outre, si l'on s'accorde pour admettre des conditions d'emploi aménagées pour les femmes, le coût de cet aménagement ne peut guère être pris en charge par une industrie en concurrence.

Il est en tout cas nécessaire de transformer progressivement le contenu et l'image des emplois féminins dans le textile : passage des postes de production aux métiers de contrôle, administration, marketing, design, recherche, etc.

DIAGRAMME 351.D

Dispersion des écarts de développement régional
 Comparaison du Produit Régional par tête
 à la moyenne nationale
 (Produit National 1962 net au coût des facteurs = 100)

N.B. - Produit par tête des grandes zones géographiques
 et des provinces extrêmes.



35. AMENAGEMENT REGIONAL

351. La gravité des déséquilibres régionaux est sensiblement différente selon les Etats, ainsi que le montre le diagramme ci-contre. Il va de soi que l'harmonisation bien comprise des aides à l'échelon communautaire devrait en tenir compte.

Le diagramme 351.D compare pour chaque pays le Produit Régional par tête de la "grande zone géographique" la plus riche et celui de la plus pauvre au Produit National Net par tête. On a porté également, en pointillé les chiffres concernant la région la plus riche et la région la plus pauvre.

Les chiffres datent de 1962, mais l'évolution depuis n'a pas modifié l'allure générale du tableau. Il est bon de ne pas oublier qu'en 1963, le Produit Intérieur Brut, par exemple, s'établissait à peu près de la façon suivante (CEE = 100) :

- Allemagne Fédérale	: 117
- France	: 117
- Belgique	: 109
- Pays Bas	: 89
- Italie	: 70

Les disparités de la richesse régionale apparaissent donc comme très importantes. Elles s'aggravent des retards socio-culturels importants liés aux zones insuffisamment développées.

352. La nécessité d'une diversification des activités dans les zones à industrie textile largement prédominante est communément admise, par l'accroissement des autres branches ou par remplacement d'établissements textiles. Il arrive cependant que la venue de nouvelles activités, en règle générale dynamiques et dont le volume ne peut évidemment être exactement balancé aux besoins résiduels, fasse peser dans l'ensemble des entreprises textiles une aspiration sensible sur la main-d'oeuvre jeune et qualifiée (Pétrochimie à Gand. Siemens pour la main-d'oeuvre féminine à Wescamp).

On peut en conclure à la nécessité particulière, lors d'un processus de diversification régionale, d'améliorer le statut et l'image de l'emploi textile.

353. Le départ des activités textiles classiques hors Communauté (Yougoslavie, Pologne, Portugal) peut s'analyser comme une atteinte à l'ambition communautaire de correction des déséquilibres interrégionaux. Il est à prévoir que la politique de protection de l'emploi régional et d'incitation à la création d'activités nouvelles se renforcera d'autant dans les régions à chômage latent : il ne faut en effet pas se faire d'illusion sur la capacité des autorités - notamment régionales - de quelque pays que ce soit, à supporter sans réagir un sous-emploi textile non résorbé. A cet égard, il est clair que la situation démographique actuelle et prévisible constitue le fondement des différences d'appréciation des Etats de la Communauté sur l'opportunité d'expatrier les activités réputées de main-d'oeuvre.
354. Il n'existe pas de doctrine ni de politique sur l'implantation propre souhaitable du textile : c'est le critère main-d'oeuvre disponible qui domine pratiquement. Il y aurait cependant place pour une réflexion plus exigeante sur ce sujet. Dans les grandes régions textiles notamment, il est évident que le textile doit quitter le tissu urbain dense pour se déconcentrer en périphérie : c'est l'occasion peut-être d'innover et de rechercher une nouvelle relation de l'usine textile à son environnement social.
355. Le tableau T.1-355 donne une première idée de la distribution des activités textiles selon les régions administratives de la Communauté. On reprendra plus loin une approche par "bassins", cherchant à définir des localisations textiles plus étroites et plus denses.

T.1-355 - L'industrie textile selon les régions (vers 1967)

Régions où le % textile de la population active est supérieur à 5 %

	Effectifs	% de l'industrie textile nationale	% de la population active
<u>Allemagne</u>			
Nordrhein West.	159	32,5	6,2
Baden Würt.	145	29,7	10,2
Bayern	100	20,5	8,1
<u>France</u>			
Nord	159	30,4	26,2
Sud-Est	114	21,2	11,9
Est	86	16,6	11,1
Bassin Parisien	80	15,3	8,9
<u>Pays-Bas</u>			
Overijssel	27	30,0	29,1
Noord Brabant	27	29,5	13,1
Gelderland	15	16,1	11,9
Drenthe	6	6,4	22,3
Utrecht	3	3,8	6,8
Zeeland	1,4	1,5	8,4
<u>Belgique</u>			
Flandre Orientale	58	44,3	24,2
Flandre Occidentale	30	23,1	15,1
Hainaut	18	13,9	7,3
<u>Italie</u>			
Lombardia	197	45,3	16,7
Pimonte	111	25,6	20,3
Toscana	41	9,6	12,7
Veneto	25	5,8	7,8
Friuli	11	2,5	9,4
Valle d'Aosta	1	0,2	6,4

Source : "L'implantation géographique de l'industrie textile communautaire". Note fournie par la D.G. III

36. POLITIQUE COMMERCIALE

361. Actuellement, l'importance statistique globale des importations de produits finis en provenance des pays en voie de développement et des pays à commerce d'état est relativement faible dans les échanges extérieurs de la Communauté. Mais, cette constatation doit être assortie, pour ce qui nous concerne, de compléments importants.

- D'abord, la rapidité du développement de ces importations. On trouvera en annexe les statistiques de la production et des échanges de l'industrie cotonnière mondiale de 1960 à 1970. Elles illustrent de façon impressionnante la régression des pays avancés et le démarrage de certains pays en voie de développement. Le marché est donc soumis à des développements de production par bonds. A ce propos, il convient de mettre en garde contre l'opinion que ces pays travaillent "avec des machines et des techniques périmées" selon les termes récents d'un économiste. Il n'est pas impossible de combiner bas salaires, production ultra moderne et manipulation des prix de vente.
- Surtout, la concentration des offensives sur des produits déterminés. La stratégie de pénétration sur le marché européen des pays à bas salaires ou à prix manipulés est très rationnellement orientée sur des créneaux. Ainsi, une importation d'importance statistique faible peut éliminer purement et simplement des entreprises spécialisées dans ce créneau. La difficulté est qu'il est très difficile de prévoir sur quels articles l'offensive se produira. En d'autres termes, l'évolution se produit non pas tant par une poussée continue sur un large front, que par une série d'opérations denses et ponctuelles, dont la puissance de désorganisation est considérable.

362. La fluidité du marché international est également une source d'incertitude. L'exemple d'actualité brûlante nous est fourni par le Japon : la limitation volontaire des exportations japonaises sur le marché américain va rejeter brutalement vers le marché européen une masse considérable d'excédents.

La vague qui en résultera pour l'industrie européenne peut être destructrice et en toute logique, elle était, sinon totalement imprévisible, du moins impossible à faire rentrer dans un dispositif de programmation générale.

On soulignera que les pays à économie planifiée peuvent, dans le même sens, ouvrir, fermer ou réorienter de façon arbitraire leurs échanges internationaux.

363. Ces considérations soutiennent la réticence de la plupart des pays de la Communauté à se priver définitivement de contingents spécifiques. A cet égard, l'industrie textile allemande se sent incontestablement plus menacée, pour plusieurs raisons :

- la politique fédérale d'ouverture à l'Est exige - plus qu'ailleurs - des facilités d'importations;
- la puissance de l'industrie des machines textiles et des fibres chimiques ouvre - plus qu'ailleurs - l'alternative "exporter des machines et des fibres au lieu de produits finis";
- la pénurie de main-d'oeuvre exige - plus qu'ailleurs - un reclassement dans les activités à haute rentabilité.

Ces raisons expliquent le peu d'empressement des pouvoirs fédéraux pour le contingentement et leur recours à des importations hors contingent dans les cas de "coopération".

Cependant, il est peu vraisemblable que cette attitude résiste à des difficultés graves.

4.- ESSAI DE TABLEAU DIAGNOSTIC ET PROSPECTIF
DES ECONOMIES TEXTILES REGIONALES

41. BUTS ET LIMITES DES ETUDES PAR PAYS

Il ne pouvait s'agir, dans le cadre de la mission confiée à la SOFRED, d'établir des monographies approfondies par pays ou de faire la synthèse de tous les documents établis au niveau communautaire ou national. En outre, les conditions des entretiens, évoquées au chapitre 2, n'ont pas favorisé une approche homogène.

Le lecteur voudra bien considérer que les pages suivantes visent seulement à remettre en mémoire quelques traits de la situation du textile dans chaque pays et particulièrement les traits qui apparaissent comme caractéristiques ou déterminants, par rapport à l'objet de la démarche entreprise.

La poursuite de la réflexion vers des mesures concrètes imposera en premier lieu une mise au point et un approfondissement des données nationales et régionales, qui impliquent de toute évidence la participation directe des intéressés à ces échelons géographiques.

42. LA REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE

421. Rappel de quelques traits du contexte économique et social d'ensemble

Emploi :

- Suremploi généralisé sans perspective d'atténuation structurelle; utilisation de main-d'oeuvre étrangère voisine de la limite. Hausse des salaires.
- Fluidité géographique et professionnelle supérieure à celle des autres pays.
- Le dispositif administratif (Arbeitsamt) et contractuel ("Accord de protection en cas de rationalisation" par exemple, entre syndicats ouvriers et patronaux du textile) de facilitation et de protection de l'emploi est efficace, et, s'appliquant à des problèmes relativement bénins et de peu d'ampleur, fournit aux travailleurs allemands concernés, l'aide la plus dense et la plus personnalisée.
- La politique économique de l'état est libérale, sans raideur.
- Les syndicats ouvriers sont réformistes et défendent leur politique économique propre.

Industrie :

Son problème est la pénurie de main-d'oeuvre : le textile est une des rares branches qui puisse en dégager.

Le textile tient toutefois encore une place importante dans l'économie nationale (tableau T.1-421).

La politique des pouvoirs publics vise clairement à favoriser l'installation à l'étranger - et notamment à l'Est - des industries de main-d'oeuvre c'est-à-dire notamment du textile et de la confection.

Régions :

Les différences interrégionales (PNB ou Revenu net par tête) apparaissent comme faibles par rapport à celles de la France ou, surtout, de l'Italie.

Les difficultés que cherche à vaincre la politique d'aménagement du territoire du Bund ou des Länder, apparaissent également comme relativement mineures ou même seulement potentielles.

T.1-421 - L'emploi dans l'industrie textile
et dans les autres branches

	1959	1969
Toute l'industrie	100	100
Textile	8,0	6,1
Habillement	4,2	4,6
Construction de machines	11,6	13,6
Electrotechnique	8,8	12,2
Chimie	5,7	6,8
Métallurgie	5,1	5,0

422. Le textile et ses branches

4221. La statistique de l'emploi textile ci-après, rend compte du poids des branches et de leur évolution depuis 1960 (tableau T.1-422, page 36).

On peut regrouper ces chiffres selon les branches classiques (données 1970):

Laine peignée	21,6	(Milliers d'emplois)
Laine cardée	14,5	" "
Coton, etc...	104,8	" "
Coton cardé	5,0	" "
Maille	143,6	" "
Tapis, ameublement	46,1	" "
Soie, velours	23,1	" "
Moulinage, texturation	16,2	" "
Filterie	10,0	" "
Finition (établissements spécialisés)	38,6	" "
Fibres artificielles et synthétiques	50,0	" "

On soulignera l'importance de la filature-tissage de coton et de la maille.

4222. La situation des branches à l'heure actuelle, et sans entrer dans les fluctuations conjoncturelles, peut être résumée ainsi :

T.1-422 - L'emploi textile et son évolution

	Allemagne		
	1960 30 sept.	1969 30 sept.	1970 30 sept.
<u>Préparation</u>			
Préparation de laine cardée, etc...	4,7	6,7	6,8
Lavage et peignage de laine	8,5	4,1	3,7
Préparation de feutre à chapeaux	-	-	Σ
<u>Filature (et façonnage des filés)</u>			
Filature de peigné (laine)	20,2	18,7	17,9
Filature de cardé (laine)	14,1	8,4	7,7
Crins et poils (chèvre, lapin, lièvre)	3,0	1,3	1,1
Feutre de laine	1,7	2,4	2,5
Feutre de poils	0,9	0,7	0,7
Chapeau (laine, etc...)	3,8	2,5	2,2
3-4 cylindres	60,3	41,2	40,6
2 cylindres et vigogne	4,9	2,3	2,3
Coton cardé	2,7	2,3	2,1
Chanvre	2,6	-	0,7
Jute	4,8	3,0	2,4
Fibres dures	2,9	1,5	1,3
Lin et ramie	1,6	-	1,2
Soie et bonnette	-	-	0,5
<u>Tissage (mise en oeuvre des filés)</u>			
Draps et étoffes (laine)	41,3	21,8	19,3
Couvertures de laine	2,5	2,3	2,3
Tissage de feutre	1,5	1,7	1,7
Tuyaux et courroies...	1,1	1,4	1,5
Crins et élastiques (gros grains, etc.)	1,2	1,0	0,9
Tapis	11,6	15,5	16,2
Meuble, décoration	11,5	10,7	10,9
Tissage coton	106,5	67,2	64,2
Tissage coton cardé	2,3	1,5	1,5
Ruban - passementerie (tresse)	14,6	13,0	12,4
Filets	0,6	0,5	0,4
Rideaux tulle	7,1	6,5	6,6
Dentelles et broderie	3,1	3,9	3,8
Maille	120,0 + 11,3	142,8	143,6
Tissage de lin	5,2	3,5	3,3
Tissage lourd (schwergewebe)	8,7	6,8	5,9
Jute	4,2	2,3	2,1
Coco	1,5	0,9	0,9
Voilerie	1,5	1,0	1,0
Soie et velours	35,7	25,4	23,1
Pansements, bandages	4,5	5,1	5,4
Moulinage, texturation	7,7	15,8	16,2
Fabrication de fils commerce	11,5	10,4	10,0
<u>Finition (non intégrée)</u>	43,4	38,9	38,6
<u>Fabrication de fibres chimiques</u>	34,3	53,0	50,0

- Les secteurs que l'on peut réputer en crise sont :
 - . le tissage de laine peignée,
 - . le jute et les fibres dures,
 - . le coton cardé.

- La filature-tissage de coton, rayonne, fibres synthétiques, ressent les difficultés habituelles de la branche, mais de façon assez erratique : situation de prospérité et de décadence voisinent souvent, sous l'effet de facteurs nombreux et divers : conjoncture de produit, qualité de la gestion, capacité de modernisation, etc...

- La maille, la texturation, les tissus d'ameublement et de maison et les produits spécialisés pour l'industrie, peuvent être considérés comme prospères.

Toutefois, dans certaines entreprises des secteurs en progression, la capacité de production a été développée avec une anticipation sur le marché européen assez importante pour qu'apparaissent des difficultés :

- . bas et collants,
- . tapis,
- . achèvement,
- . texturation.

4223. Structures et modernisation

Les structures de l'industrie allemande laissent évidemment encore place à de nombreuses concentrations et rationalisations.

C'est le cas dans les secteurs en crise (jute et fibres dures, tissage de laine) mais aussi dans la filature et tissage de coton où d'importants aménagements restent à faire.

Le mouvement, en tout cas, progresse rapidement, bien secondé par l'appareil financier et bancaire.

4224. Commerce textile international

Rappelons quelques chiffres :

- Pour une production intérieure évaluée à 23 mds de DM (1969) les importations dépassent 8 mds (sans les matières premières = 2 mds) et les exportations atteignent 6,3 mds.
- Depuis 1965, les importations ont augmenté de 54 %, les exportations de 106 %. Mais les exportations doivent leur avance essentiellement aux fibres artificielles et synthétiques, tandis que les importations doivent leurs avances surtout aux produits finis.
- Les importations en provenance de l'Est croissent à peu près au même rythme que les exportations, mais ne représentent toujours que 5,9 % des importations.
- Pour les Pays en voie de développement, les importations atteignent 10 % du total.
- Ces pourcentages relativement modestes, recouvrent une pression très forte de ces pays sur certains produits.
- Conclusion : très dépendante des échanges internationaux, l'industrie textile allemande s'oriente déjà nettement vers une répartition internationale des tâches conforme à celle que recommande la Commission : importation de semi-finis et de finis classiques, exportation de spécialités et de mode; mais la progression des texturés de filière exportés indique une voie de reconquête des fabrications de série.

4225. Perspectives sommaires

Dans l'ensemble, on peut formuler les appréciations suivantes sur l'avenir de l'industrie textile allemande :

- Si le processus de libéralisation des échanges s'accomplit progressivement et si la conjoncture d'ensemble ne fluctue pas de façon trop importante, le dégage-ment de main-d'oeuvre devrait continuer au rythme moyen des années 1960-1970.

La cadence de modernisation-rationalisation de l'équipement est en effet régularisée par des goulots d'étranglement financiers (cash flow - financements extérieurs), techniques (délais de production des fabricants de matériel), humains (capacité en know-how et management) dont l'inertie est assez grande.

Les secteurs de fort dégage-ment resteront la filature et le tissage de tissus d'habillement, mais aussi la préparation et l'achèvement. La disparition de quelques secteurs à petits effectifs est assez probable, mais devrait assez généralement se prêter à des reconversions textiles.

- Si le processus de libéralisation est accéléré jusqu'à trouver son terme dans les 5 ans à venir, les déga-gements de main-d'oeuvre risquent d'être importants, malgré la préparation et les moyens relativement bons de l'industrie allemande pour s'adapter à cette éventualité.

Dans le secteur préparation-filature-tissage-achèvement classique, les effectifs pourraient tomber en dessous de la moitié des effectifs actuels.

Mais la maille risque d'être assez rapidement frappée, dans les articles de grande série (comme d'ailleurs la confection).

Au total, une vague de 100 à 150 mille travailleurs pourrait être libérée par l'industrie textile dans l'ensemble du pays en quelques années.

423. Les régions textiles

4231. Cadrage par länder

Le tableau T.1-423 nous donne d'abord une idée de la répartition de l'industrie textile selon les Länder.

On remarque que c'est la région de Nordrhein Westfalen qui a perdu la plus grosse masse d'emplois de 1960 à 1969 et le plus fort pourcentage des régions importantes. C'est aussi la région la plus industrialisée, la plus urbanisée et la plus riche et le textile n'y représente que 6,2 % de la population active, alors que le pays de Bade atteint 10,2, sans s'approcher d'ailleurs des taux observés dans les grandes régions textiles des autres pays de la Communauté.

On a ajouté au tableau les effectifs de la confection : leur augmentation reste faible et ne compense les pertes textiles qu'en Baden-Württemberg.

4232. Répartition géographique des établissements

La carte Allemagne n° 1 (reproduisant un document de l'INSTITUT FÜR RAUMFORSCHUNG) indique de façon détaillée (par Kreis) la localisation des emplois textiles. On y a porté, en grisé, l'ensemble des zones qui bénéficient de mesures d'aide fédérales ou régionales.

On peut distinguer facilement les grands bassins textiles qui sont :

- le Westmünsterland,
- la région de Mönchen-Gladbach et Krefeld,
- la Haute Franconie (OBERFRANKEN)
- le Württemberg,
- le pays de BADE (SÜDBADEN).

T.1-423 - Distribution des emplois textiles (et confection)
dans les Länder

	Industrie textile			Variation %	Pourcentage de la population active	Confection		
	1960	1969	Différence 1960-1969			Emplois en milliers 1960	1969	Différence 1960-1969
République Fédérale	614	508	- 106	- 17 %		330	382	+ 52
NORDRHEIN WESTFALEN	220	159	- 61	- 28 %	6,2	104	107	+ 3
BADEN-WÜRTTEMBERG	168	152	- 16	- 9 %	10,2	86	107	+ 21
BAYERN	116	106	- 10	- 9 %	8,1	55	51	- 4
NIEDERSACHSEN	42	33	- 9	- 22 %	4,5	32	36	+ 4
HESSEN	30	24	- 6	- 20 %	3,5	28	30	+ 2
RHEINLAND-PFALZ	14	12	- 2	- 12 %	3,1	11	13	+ 2
SCHLESWIG-HOLSTEIN	11	7	- 4	- 35 %	3,7	7	7	- 0
BREMEN	6	4	- 2	- 45 %	4,1	2	3	+ 1
HAMBURG	4	1	- 3	- 72 %	0,8	5	2	- 3
SAARLAND	1	2	+ 1		0,7	-	7	-

Sources : Gesamttextil
 Statistiques du Ministère Fédéral de l'Economie.

Derrière ces grandes régions arrivent des concentrations de plus petite étendue, que nous pouvons appeler "Pôles textiles secondaires" et parmi lesquels on peut retenir :

- AUGSBURG
- FULDA
- BIELEFELD-WIEDENBRÜCK
- BREMEN DELMENHORST
- NEUMUNSTER.

Mais il reste un bon nombre d'emplois disséminés dans de nombreux Kreise, et également dans les grandes villes : Hamburg, Dusseldorf, München, MainheindLudwigshafen, etc... Ces établissements, plus ou moins diffus, ne sont pas sans poser parfois des problèmes difficiles, en particulier, dans les zones montagneuses de petite industrie : contreforts des Alpes, Forêt franconienne, Eifel.

Nous allons examiner de plus près chacune de ces régions et formuler très sommairement une appréciation sur leur situation actuelle et leurs perspectives.

4233. APERCU REGIONAL

42331. Le WESTMUNSTERLAND

L'étude en cours sur l'économie de la région, TWENTE-OOST GELDERLAND/WESTMUNSTERLAND, nous a fourni une masse considérable d'informations économiques générales sur cette région. Nous nous y étendrons donc un peu plus, d'autant plus qu'elle constitue une zone de difficultés, surtout dans la branche jute.

Le textile du Westmünsterland couvre une vaste zone (Kreis de BOCHOLT, BORKEN, COESFELD, AHAUS, STEINFURT, MÜNSTER et GRAFSCHAFT BENTHEIM), de caractéristiques rurales prédominantes :

- armature urbaine de bourgs,
- densité moyenne : 177 h/km²,
- structure de population active :

agriculture	: 17 %
industrie	: 54 %
tertiaire	: 26 %

c'est à dire relativement beaucoup d'agriculteurs et relativement peu de tertiaires. La population a une structure d'âge correcte et un dynamisme démographique satisfaisant.

Le dynamisme économique est qualifié de "moyen" pour Bentheim, Borken, Bocholt, Steinfurt et de "faible" pour Ahaus et Coesfeld. Le produit brut par tête est inférieur de 17 % à la moyenne nationale.

L'industrie textile-habillement totalise 66 % des emplois industriels (56.000 emplois dont 8.000 dans la confection) : c'est donc une situation typique de "mono-industrie" dans une zone rurale en évolution. Une particularité d'importance est la proximité (relative) de la RUHR, qui attire des migrants journaliers. Pourtant, l'étude ne révèle pas un solde migratoire significatif : malgré les difficultés économiques (taux de chômage plus important que la moyenne fédérale), le Westmünsterland est un monde d'emploi assez clos, à l'écart des grandes voies de trafic.

L'industrie textile du Westmünsterland représente 32 % de la production cotonnière fédérale et 70 % de la production de jute.

Elle se localise de la façon approximative suivante (en milliers d'emplois) :

- Kreis Steinfurt	18
- " Grafschaft-Bentheim (Nordhorn)	11
- " Ahaus	7
- " Bocholt	4
- " Münster	3
- " Borken	2
- " Coesfeld	2

Elle se distribue approximativement en :

- Filature de coton :

32 entreprises. 6.000 emplois dont plus de la moitié à Ahaus.

La filature de coton éprouve ici les difficultés classiques.

- Tissage coton :

90 entreprises. 16.000 emplois dont 8.000 à Steinfurt.

- Coton cardé :

11 entreprises. 1.200 emplois. Branche en difficultés graves.

- Filature et tissage de jute :

13 entreprises : 3.500 emplois. Branche en difficulté, mais en voie de reconversion.

- Maille :

30 entreprises. 16.000 emplois (en y incluant des entreprises intégrant filature et tissage) surtout à Nordhormet à Steinfurt.

Les années 60 ont été dures pour l'industrie de la région, mais la reconversion, la modernisation et l'assainissement des structures ont sérieusement progressé.

Au total, de 1960 à 1968 (étude TWENTE-MÜNSTER), 16.000 postes ont disparu, 7.000 ont été créés, ce qui fait apparaître une diminution de 9.000 emplois, soit en gros 1,5 % par an. On peut dire que dans l'ensemble, la conjoncture générale de sur-emploi, l'implantation d'autres industries (informatique et radio technique à AHAUS) mais aussi l'importante possibilité de reconversion par changement de production à l'intérieur du textile ont permis à l'évolution de s'opérer sans crise grave. Les problèmes des vieux travailleurs et des femmes n'en existent pas moins.

On notera que cette région ne figurait pas jusqu'ici (à l'exception de la GRAFSCHAFT BENTHEIM) dans les zones d'action régionale. Toutefois GRONAU dans le KREIS AHAUS, qui concentre une activité textile de premier plan, figure parmi les BUNDESBAUORTE (Pôle de développement fédéral hors zones d'action). En outre, le Ministère de l'Economie du LAND RHEINLAND-WESTFALEN pense inclure prochainement le MUNSTERLAND dans les zones d'action régionale. La réglementation du Land permet d'ailleurs explicitement d'aider "les modifications de structure imposées par la concurrence internationale" - c'est le cas du jute et, potentiellement du coton - ainsi que les investissements susceptibles de réduire le caractère mono-industriel d'une économie locale, ce qui est bien le cas du Westmünsterland.

Que peut-on dire de l'avenir ?

Le jute va certainement poursuivre sa reconversion : passage aux fibres synthétiques, aux métiers larges, aux produits de couleur.

Un certain nombre d'établissements sont probablement appelés à fermer leurs portes.

Toutefois, le caractère de première région de production d'Allemagne Fédérale pour le jute devrait - sous bénéfice d'inventaire - fournir les meilleures conditions de résistance et de reconversion. Il n'est pas évident que les regroupements d'entreprises entraînent alors des dégagements de main-d'oeuvre importants.

Dans la filature et le tissage (coton, fibres artificielles et synthétiques) où les structures sont encore loin d'être satisfaisantes, on ne peut guère prévoir autre chose que la poursuite de l'évolution des années 60. Plus vite ? Moins vite ? Cela dépend surtout du monde extérieur - marché, libéralisation des échanges, etc...

Il en est de même pour la maille qui, dans cette région est largement intégrée au sein des plus vastes ensembles de production.

Cette grande région spécialisée a tous les avantages de la concentration de moyens, de main-d'oeuvre, de know how, de réputation commerciale. Elle devrait pouvoir en tirer parti, par le maintien de l'évolution en cours. Si la diversification est souhaitable, il ne nous semble pas qu'il faille en exagérer l'urgence, à condition que l'évolution puisse se faire sans pression catastrophique.

42332. MÖNCHEN GLADBACH-KREFELD

L'Ouest de la RUHR, et notamment, les villes de :

- Düsseldorf
- Krefeld
- Mönchen Gladbach
- Rheydt
- Viersen
- Wuppertal

et les LandKreise de :

- Düsseldorf Mettmann
- Grevenbroich
- Kempen-Krefeld
- Moers
- Rhein - Wupper - Kreis

constituent une région textile importante, de l'ordre de grandeur de 50.000 emplois :

- . à Wuppertal-Barmen-Elberfeld se concentrent de grands producteurs de fibres chimiques de la République Fédérale, avec texturation;
- . la région d'Elberfeld est spécialisée dans les tissages étroits - rubans, etc...;
- . des entreprises de toutes tailles et de toutes natures se distribuent dans toute la région urbaine.

Cependant, c'est dans les Kreise de Mönchen-Gladbach, Rheydt, Kempen-Krefeld - qui constituent le Bassin proprement dit - que l'industrie textile atteint un poids relatif important (un tiers des emplois industriels environ), ce qui reste bien au-dessous du taux du Westmünsterland. Cependant, cette zone est plus liée à l'industrie textile qu'il ne le paraît, en raison de l'importance des industries d'équipement textile : la sensibilité régionale à la conjoncture textile est donc forte. A long terme, cependant, cette particularité peut être un avantage, si l'exportation de machines textiles remplace l'exportation de produits finis, comme le suggère la politique industrielle de la République Fédérale. La tradition, les caractères psychosociologiques, les qualifications "textiliennes" fortement établies de la région faciliteraient le glissement. La région de Mönchen-Gladbach, est essentiellement tournée vers le drap et également la filature de coton; à Krefeld se trouve en outre, un noyau important de l'industrie de la soie et du velours. La région a connu de graves difficultés dans les dix dernières années, mais elle est actuellement - dans l'ensemble - prospère et bien engagée dans les processus de concentration et de spécialisation.

Sur le plan de l'emploi, la région est évidemment marquée par son appartenance à l'énorme concentration industrielle et urbaine de la RUHR, facilitant au maximum la mobilité géographique et professionnelle. Les dégagements dus aux restructurations et à la modernisation devraient, la conjoncture générale actuelle se maintenant, s'effectuer sans difficultés graves.

42333. HAUTE-FRANCONNIE

On retrouve ici, dans les Kreise de HOF, NAILA, MÜNCHBERG, KULMBACH, STADTSTEINACH, BAYREUTH, WUNSIEDEL, c'est-à-dire dans un périmètre de 40 km de rayon⁽¹⁾ une industrie textile fortement prépondérante sur fond socioéconomique agricole et rural (densité aux alentours de 150 h/km²). Cependant, la puissance de la région ne dépasse guère une vingtaine de milliers d'emplois textiles : 65 % coton, 15 % laine, 18 % maille.

HOF (6.000 emplois) et KULMBACH (3.500 emplois) (avec leurs environs), sont les deux pôles de la concentration avec des unités de production de grande taille (filature et tissage). Cette industrie textile y occupe environ 50 % de la main-d'oeuvre industrielle (la confection 10 % en plus).

Par contre, dans les Kreise de MÜNCHBERG et de NAILA, la structure est beaucoup plus éclatée : 33 entreprises (avec 2.600 emplois) y travaillent le coton, 57 autres (avec 2.000 emplois) la laine et une dizaine (600 emplois) la maille.

(1) On pourrait y ajouter les 3.000 emplois textiles de BAMBERG, détachés au Sud-Est de la zone. Par contre, les établissements de FORCHEIM-ERLANGEN - HÖCHSTADT-a.d. AISCH sont déjà dans le ressort de NÜRNBERG.

C'est dans ces Kreise que le textile a la position mono-industrielle la plus claire, avec 73 % (+ 12 % confection) dans le Kreis MÜNCHBERG.

Pour l'instant, la conjoncture n'est pas défavorable - ni aux grandes firmes cotonnières de KULMBACH et HOF, ni aux tissages de laine de plus petite taille. Cependant, les premiers ont à résoudre les problèmes classiques de la branche, les seconds devront poursuivre un effort de concentration déjà en bonne voie. Il en résultera une certaine diminution de l'emploi. L'arsenal de l'action régionale favorise cette région frontrière, dont les centres urbains sont très souvent le statut de "pôles de développement" de catégorie exceptionnelle (jusqu'à 25 % de subvention) pour HOF, 1ère catégorie (jusqu'à 15 %) pour les autres.

La sensibilité régionale à une régression conjoncturelle ou structurelle de l'industrie textile reste relativement grande. On peut penser que la libéralisation rapide pourrait poser ici des problèmes difficiles à résoudre sans intervention massive des pouvoirs publics.

42334. WÜRTTEMBERG

C'est le royaume de la maille, dispersé sur une vaste région (120 km de long, 50 km de large) à caractéristiques agro-rurales prédominantes, avec l'armature urbaine classique correspondante. On compte en ordre de grandeur 70 à 80.000 emplois textiles dont les 4/5 au moins dans la maille. Les implantations les plus denses se situent dans le Süd-WÜRTTEMBERG, dans les Kreise de BALINGEN, HECHINGEN, TÜBINGEN, REUTLINGEN. On peut y rattacher les Kreise de SIGMARINGEN et STOCKACH.

C'est là que la prédominance textile s'affirme le plus nettement avec des taux de 40 à 60 % de l'emploi industriel. La maille se prêtant bien technologiquement à des entreprises de taille petite et moyenne, a trouvé des conditions favorables d'implantation dans les vallées et contreforts l'Alpe Souabe, où la main-d'oeuvre disponible était importante. Dans le Nord-WÜRTEMBERG, le textile, où la maille prédomine également, est mieux fondu dans une économie industrielle plus différenciée et dans un contexte plus urbanisé aux environs de Stuttgart.

A l'heure actuelle, le textile de cette région peut être qualifié, dans l'ensemble, de prospère. Proche de la mode, souple, différencié, il peut améliorer sa position concurrentielle par une organisation moins dispersée de son appareil commercial notamment.

Cependant, l'ouverture massive des marchés à des produits à bas prix créerait, dans la zone de l'Alpe Souabe surtout, des difficultés de reconversion de la main-d'oeuvre.

La région ne bénéficie pas des programmes d'action régionale, sauf la région ALP-OBERSCHWABE BODENSEE, où LAICHINGEN, MÜNSIGEN, STOCKACH figurent parmi les Pôles de développement à 15 % et SIGMARINGEN à 10 %. Les Kreise de STOCKACH et MÜNSIGEN bénéficient du régime des zones de développement fédéral (BUNDESAUSBAUGEBIETE).

42335. LÖRRACH et le SÜD-BADEN

Avec un pôle très puissant à LÖRRACH, le textile est présent dans la Vallée du Rhin jusqu'à OFFENBURG au Nord et CONSTANCE à l'Est. L'effectif textile de l'ensemble se situe aux alentours de 30.000, dont 11.000 à LÖRRACH.

La filature et le tissage de coton prédominent, mais LÖRRACH notamment, a des activités spécialisées importantes, fournitures industrielles, feutres, tapis, mais surtout achèvement. La position frontalière de la ville n'y est pas étrangère.

A l'heure actuelle, si l'on néglige les répercussions des problèmes monétaires, la situation de l'industrie textile de la région n'est pas mauvaise. Cependant, il est probable que des rationalisations en cours ou en projet dégageront là encore en tout état de cause des effectifs qui ne devraient guère avoir de difficulté à se reconvertir, sauf peut-être dans les Kreise éloignés de la REGIO BASILENSIS.

La région est également très conditionnée dans son avenir par le régime des échanges à l'intérieur de la Communauté et de l'Europe.

La zone de la Haute Forêt Noire seule figure dans les zones d'action régionale, avec des "Pôles de développement" à EMMENDINGEN et BREISACH (10 %), ainsi qu'à MÜLLHEIM (15 %).

4234. Pôles textiles secondaires

Ces noyaux textiles, plus étroits, parfois constitués par quelques unités importantes seulement, sont en général inclus dans une région urbaine, ou situés à la limite de celle-ci. A priori, l'avenir de ces ensembles composés de peu d'unités est plus aléatoire et susceptible de variations plus brutales que celui des ensembles plus vastes, ce qui justifie une attention particulière dans l'analyse de leur sensibilité et de leurs perspectives.

D'un autre côté, ces noyaux textiles n'atteignent qu'exceptionnellement un taux d'emploi largement prédominant. Examinons-en rapidement quelques-uns.

42341. AUGSBURG est précisément un cas où la prédominance est importante, avec plus de 30 % de l'emploi industriel (18.000 emplois ?). En fait, on devrait sans doute classer AUGSBURG parmi les grandes régions textiles allemandes⁽¹⁾. Siège de groupes cotonniers de premier plan, elle n'en a pas moins connu de grandes difficultés. C'est peut-être encore à l'heure actuelle une zone où les dégagements potentiels pourraient être les plus rapides.

La zone échappe aux mesures d'action régionale.

42342. FULDA

FULDA est une ville spécialisée dans les textiles lourds et industriels et les revêtements de sol. 6.000 emplois représentent plus de 40 % de sa population active industrielle.

Actuellement, le secteur est prospère.

Le Kreis voisin de LAUTERBACH compte quelques petites entreprises linières (1.000 emplois).

La région bénéficie des avantages de la zone frontière de l'Est.

42343. BIELEFELD-GÜTERSLOH

Ces deux villes comptent une quinzaine de milliers d'emplois textiles assez différenciés, avec à Gütersloh, une très forte spécialisation dans le tissu éponge.

Le poids de l'emploi textile n'est pas préoccupant dans cette région qui ne bénéficie pas d'aide régionale.

(1) Le seuil de 20.000 emplois, que nous respectons ici, est évidemment approximatif.

42344. BREMEN-DELMENHORST

Des difficultés se sont manifestées dans cette petite région (coton et jute). Il semble qu'à l'heure actuelle, elles soient en voie d'aplanissement. Dans l'ensemble industriel de Brême, le textile ne joue pas un rôle prédominant.

42345. NEUMÜNSTER

Une restructuration importante des activités de ce centre textile, important pour la région, est en cours. La filature de cardé y est en voie de disparition. La production de fibres synthétiques constitue l'activité principale à laquelle s'ajoute la production de draps, de tapis, etc...

Zone déprimée, le HOLSTEIN bénéficie des programmes d'action régionale, et NEUMÜNSTER est classé dans les "pôles de développement" à 15 %.

4235. Les textiles des vallées

Bien que les régions textiles des vallées montagneuses ne concernent que des effectifs globaux assez faibles et des entreprises petites et disséminées, on ne peut les passer sous silence. Leur importance en matière d'aménagement économique et social est en effet considérable, d'autant que leur existence est en général menacée. Nous ne saurions ici les examiner une à une en détail. Citons cependant :

- . Le versant des ALLGÄUER ALPEN, notamment les Kreise de KEMPTEN, LINDAU, SONTHOFEN, FÜSSEN, SCHONGAU, GARMISCH-PARTENKIRCHEN. La maille y prédomine, mais de petits tissages d'écrus et une usine de fibres dures sont en position difficile.

Le textile prend dans ces zones jusqu'à 30 à 40 % d'un emploi industriel insuffisant.

Cependant, seuls les Kreise de FUSSEN et GARMISCH sont en zone d'action régionale.

- . Les ateliers de bonneterie de la région BERCHTESGADEN et LAUFEN.
- . BAD AIBLING, à 50 km au Sud Est de MÜNCHEN est la capitale textile d'une petite région de quelques milliers d'emplois partagés entre laine, maille et coton. Les emplois textiles y représentent près de 50 % de l'emploi.
- . VILSISBURG, DEGGENDORF, NEUNBURG vorm WALD ont, en plus petit, des situations analogues et aléatoires.
- . A ces situations typiques de la BAVIERE, on peut rattacher, non sans différences notables :

AACHEN-NORD EIFEL. Petite zone lainière, qui a été rudement mise à l'épreuve et s'est reconvertie dans les produits de laine et synthétique. Quelques milliers d'emplois y constituent cependant une ressource importante dans une région à l'économie déprimée. Fait partie des zones d'action régionale (NORD EIFEL GRENZRAUM AACHEN).

4236. Conclusions

Il faut bien reconnaître que, si les difficultés ne manquent pas même dans la conjoncture actuelle, aucune région, en dehors peut-être des implantations textiles de vallée, n'apparaît aujourd'hui en situation générale grave ou fermée à l'évolution. Les problèmes de branche pèsent à proportion de leur représentation :

ainsi le WESTMÜNSTERLAND ressent particulièrement la crise du jute, ainsi les pôles cotonniers autour notamment de GRONAU, KULMBACH, AUGSBURG, sont et seront le théâtre d'une évolution dégageant de la main-d'oeuvre au fur et à mesure des actions de concentration, rationalisation, modernisation. Mais, dans l'état actuel des choses, ce sont plus des firmes que des régions ou que des branches, qui apparaissent comme menacées.

Si la libération des échanges est menée rapidement et totalement, on peut admettre que, après élimination des entreprises marginales en toutes régions, mais surtout dans les petits centres, les grands bassins cotonniers : Westmünsterland, Haute-Franconie, Augsburg, seront frappés à peu près ensemble et dégageront une main-d'oeuvre importante. On peut imaginer la suppression de dizaines de milliers d'emplois, par vagues provoquées par des effets de dynamique industrielle et de mouvements psychologiques difficiles à prévoir et à maîtriser. Probablement, le réemploi sera, dans ces zones, impossible sans une politique déterminée d'implantations d'industries de remplacement. Le délai d'efficacité d'une telle politique est de l'ordre de plusieurs années et il est sage de ne pas surestimer à cet égard les capacités de réponse de l'appareil de développement régional actuellement en place. La maille poserait dans le Württemberg un problème peut-être plus difficile encore si - comme on peut le craindre d'après quelques signes récents - la concurrence des pays à prix faibles s'étendait à l'article de mode plus rapidement que prévu. En effet, la dispersion des activités sur une vaste région dilue l'efficacité des mesures de réadaptation, aggrave les contraintes domicile-emploi, réduit la taille et la nature des industries de remplacement.

Le bassin de la Rhur pourrait peut-être mieux résister globalement : l'intégration à partir des filières, les spécialisations multiples, l'industrie des machines en donnent semble-t-il les moyens. Mais surtout, le sous-emploi textile doit s'y résorber plus aisément qu'ailleurs dans les autres secteurs d'activité.

424. Les aides

La combinaison des aides du BUND et des LÄNDER crée un régime complexe, dont l'intensité totale est plafonnée par des dispositions fédérales, mais dont les critères pratiques d'attribution restent assez souples dans la mesure surtout où ils dépendent des LÄNDER.

4241. Politique sectorielle

Il n'y a pas d'aide sectorielle spécifique. L'industrie textile peut bénéficier des crédits préférentiels, garanties, subventions ouvertes à l'industrie en général, dans les cas suivants par exemple :

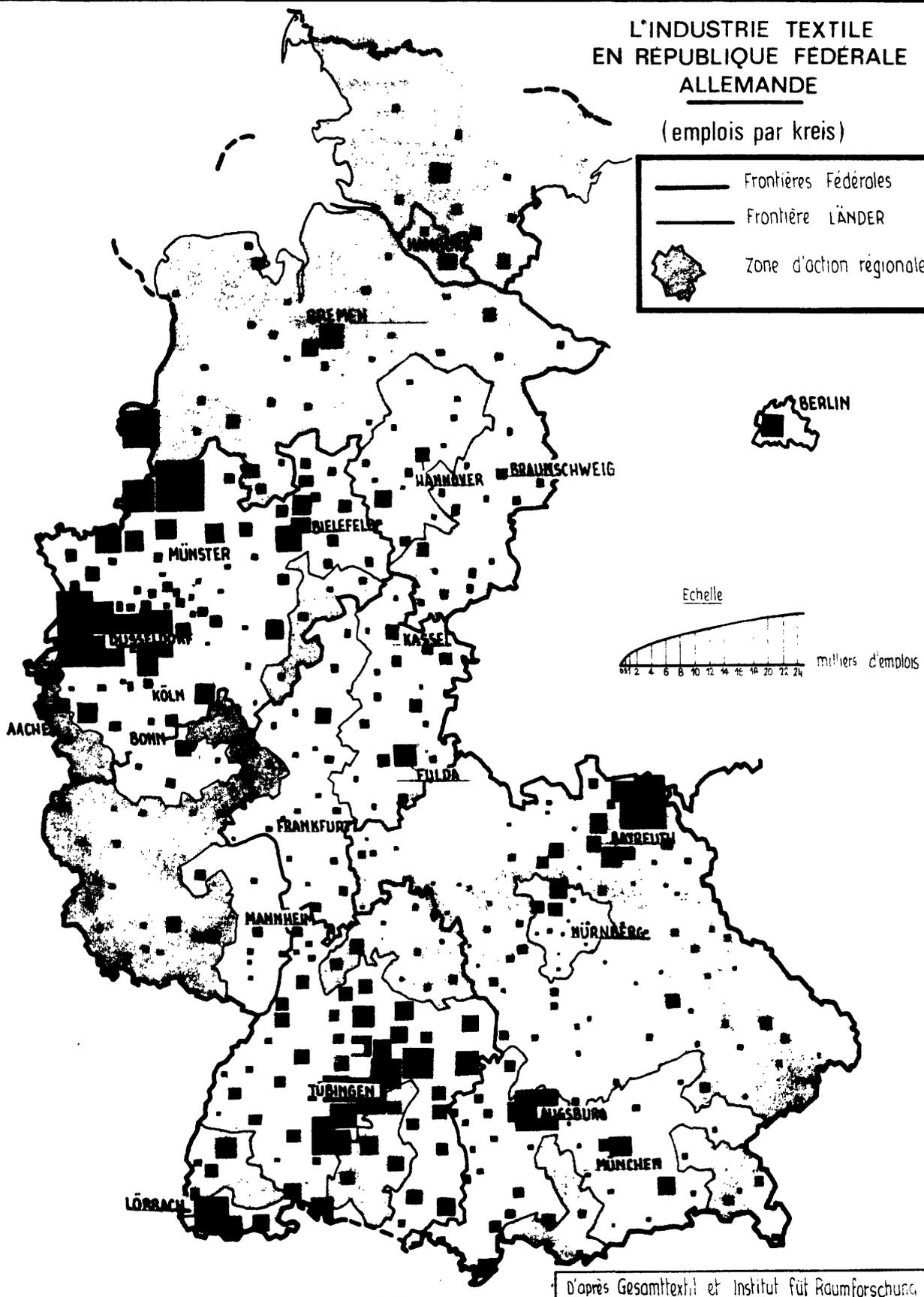
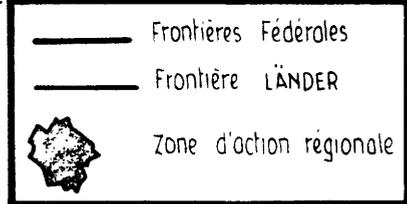
- adaptation aux changements structurels (ERP),
- projets d'intérêt économique général dont le financement ne serait pas possible autrement (ERP),
- convention, adaptation, rationalisation, extension, contribuant à l'amélioration des structures (Bade Württ),
- modification de structure d'entreprises moyennes (Nordrhein West).

Nous ne connaissons pas la part totale de ces aides revenant à l'industrie textile, mais elles semblent atteindre parfois une importance économique notable.⁽¹⁾

(1) Les crédits de reconversion ERP ont atteint 18 mio DM en 1971, ils seront portés à 24 en 1971 pour l'industrie textile.

L'INDUSTRIE TEXTILE EN RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE ALLEMANDE

(emplois par kreis)



D'après Gesamttextil et Institut für Raumforschung

4242. Politique régionale

On a vu sur la carte ci-contre les zones d'actions régionales concertées Bund-Länder. Les aides varient selon les conditions, mais les subventions peuvent aller jusqu'à 24 % du montant des investissements (en combinant toutes les formes d'aide) en cas de création ou d'extension.

4243. Politique sociale

La législation sur l'emploi ("Arbeitsförderungsgesetz") organise :

- l'aide à la reconversion des travailleurs,
- l'aide à la recherche d'un nouvel emploi,
- le paiement d'un complément de salaire aux travailleurs licenciés les plus âgés.

L'activité du BUNDESANSTALT für ARBEIT (Office Fédéral pour le placement et l'assurance-chômage) répond à la volonté du Bund d'unifier et de développer ses moyens d'intervention en la matière.

425. Les entretiens font ressortir les points suivants :

- Les industriels apparaissent relativement plus préoccupés de l'égalisation de concurrence et, notamment, de l'égalisation des charges à l'égard des importations à l'intérieur de la communauté, que de protection extérieure. La crainte de voir les autres pays du Marché Commun accorder des avantages à leur industrie textile dans le cadre d'une politique d'emploi et, éventuellement, d'utiliser le Fonds Social dans cet esprit, est manifeste.

Le mot d'ordre est donc double :

"pas d'aide à l'industrie pour modernisation ou rationalisation".

Toutefois, deux possibilités d'action sont acceptées :

- . l'aide à l'épuration structurelle (liquidation des établissements marginaux et des capacités excédentaires),
- . l'aide à la recherche.

"utilisation du Fonds Social, exclusivement au bénéfice des travailleurs".

- Les syndicats ouvriers ont des positions analogues, mais ils mettent l'accent sur la nécessité d'une politique commerciale européenne claire et leur volonté de ne pas cautionner une politique - européenne ou fédérale - d'abandon du textile. Ils font état de leur refus de souscrire à une proposition fédérale de législation applicable aux fermetures d'usines, par crainte de perdre leur liberté de contester la libéralisation. Cette appréhension de la "sécurisation sociale" n'empêche pas de souhaiter que des "plans sociaux", fondés sur des prévisions précoces et solides des dégagements de main-d'oeuvre permettent de fournir aux licenciés, non seulement des indemnités, mais aussi un poste de travail et un dispositif de reconversion.

La pénurie de main-d'oeuvre de qualité et surtout, de techniciens, est ressentie en Allemagne plus qu'ailleurs, comme requérant des actions urgentes et importantes : l'"évasion" des jeunes, le discrédit de l'activité textile en général, perçue comme vieillie et de peu d'avenir, seraient encore renforcés par une politique communautaire d'"abandon".

426. Points chauds

Il n'y a pas, à proprement parler, de région textile en situation critique à l'heure actuelle comme il y a quelques années. Cependant, un peu partout, des entreprises parfois pourvues d'équipements récents, sont contraintes de fermer ou, plus récemment, de se mettre en veilleuse, sans que cela provoque d'ailleurs de difficultés sociales graves : des offreurs d'emploi sont en général prêts à prendre le relai. Seul peut-être le jute dans le Kreis de Steinfurt, pose des problèmes précis, actuels et d'importance régionale. Cependant, une analyse approfondie de l'interrelation des problèmes sectoriels, régionaux et sociaux devrait trouver un champ d'observation privilégié - en plus du WESTMÜNSTERLAND - à AUGSBURG, dans la HAUTE-FRANCONNIE, et probablement dans le SUD-BADEN. Dans les petits bassins des régions montagneuses enfin, l'aspect aménagement du territoire, portant sur l'ensemble des activités, les conditionnements sociologiques, les équipements d'infra et de superstructure, relègue à un plan secondaire les aspects sectoriels.

43. PAYS-BAS431. Rappel de quelques traits du contexte économique et social

L'atmosphère de la vie économique aux Pays-Bas est marquée par quelques traits originaux, qui imprègnent l'ensemble des problèmes qui nous occupent.

- Petit pays à l'échelle de la Communauté, les Pays-Bas ont résolument renoncé à tout faire pour se spécialiser dans les créneaux opportuns de l'économie internationale.
- Traditionnellement, les Néerlandais sont orientés et formés par une idéologie économique plus commerçante que productiviste. En ce sens, c'est le pays où l'on trouve le moins de "textiliens".
- Les dimensions géographiques du pays lui donnent une homogénéité économique relative. Dire qu'il n'y a pas de problèmes régionaux aux Pays-Bas serait certainement exagéré, mais l'espace Rotterdam-Enschede est d'une continuité prononcée. Le déplacement du centre de gravité démographique et économique vers l'Ouest (RANDSTADT) s'atténue : la productivité du travail progresse d'un pas égal dans tout le pays.
- En matière d'emploi, les besoins de l'économie sont difficilement satisfaits. Un trait particulier est la faiblesse de l'emploi féminin, lié à des réticences socio-culturelles des femmes mariées surtout.
- Dernier point : les Pays-Bas, attachés au libéralisme par prédilection et par nécessité sont très engagés dans un effort de Planification Nationale, souple et concertée. La structure économique, dominée par un petit nombre de groupes puissants, contribue à l'efficacité de cette concertation (Contraal Planbureau, Comité Socio-Economique).

432. Le textile et ses branches

4321. Le tableau ci-joint (T.1-432), donne les dimensions essentielles de l'industrie textile des Pays-Bas. L'évolution 1960-1970 montre l'effondrement de l'emploi dans le tissage de coton et la très forte régression dans la laine.

Le tableau T.2-432 ajoute, d'après la publication du CENTRAAL PLANBUREAU "l'Economie Néerlandaise en 1973" les perspectives d'évolution de la main-d'oeuvre, par branche, de 1968 à 1973.

4322. Le "coton, rayonne, lin" (KRL)

- L'industrie cotonnière néerlandaise a aujourd'hui la chance d'avoir fait sa crise de reconversion très tôt : la perte des marchés indonésiens de 1950 à 1960 l'a engagée, dès ces années, dans la voie de la conversion et de la concentration.
- Elle est, sur ce plan, la plus avancée d'Europe : l'achat de semi-produits (filés et écrus) dans les pays à faible prix de revient pour transformation, achèvement et, éventuellement, réexportation, tient une place importante dans son activité. On est en bonne voie vers l'abandon de la filature et des tissages classiques. On peut dire que les Pays-Bas ont actuellement atteint un stade prévu par le rapport du Pr. de BANDT pour 1975. L'implantation d'unités de production dans des pays étrangers est pratiquée couramment - ne serait-ce qu'en Belgique.
- Les structures sont les plus concentrées de la Communauté : 6 groupes détiennent à peu près toute la capacité de filature 3 cylindres et 75 % de l'équipement de tissage.
- L'équipement est très moderne (87 % de métiers automatiques).

T.1-432 - Structure et emploi de l'industrie textile des Pays-Bas.

	1960		1970	
	Etablissement	Personnel	Etablissement	Personnel
Coton-Rayonne-Lin dont :	151	<u>50.900</u>	117 (mais 60 entreprises kats)	<u>27.950</u>
filature	12	5.300	9	3.400
tissage	96	21.100	60	9.200
fil et tissage	27	23.100	29	14.250
Laine dont :	95	<u>18.000</u>	57	<u>9.400</u>
filatures	19	4.100	19	3.000
tissages	34	4.700	24	3.000
fil. et tissage	42	9.200	19	3.400
Tricot. Bas. Chaussettes	189	<u>18.000</u>	169	<u>15.700</u>
Tapis de laine	38	<u>3.150</u>	40	4.450
Tissage de coco	23	1.800	22	900
Ruban. Dentelle	38	2.250	25	1.400
Autres	94	24.160	93	23.800
Total Textile	628	118.350	523	83.830
Habillement	1.250	63.500	1.082	59.000

Coton : : 6 groupes représentant 65 % du personnel
Laine : : 10 entreprises représentent 60 % de l'effectif
Tricot : : 10 " " 50 % " "
Tapis de laine : : 5 " " 80 % " "
Ruban : : 5 " " 85 % " "
Habillement : : 10 " " 30 % " "

Source : Ministère des Affaires Economiques.

T.2-432 - Les possibilités d'emploi (non compris les travailleurs indépendants) dans l'industrie des textiles.

	1963	1968	1973	1968	1973
	100 personnes			1963=100	1968=100
Industrie textile (sans la product. de fibres)	100,5	73,4	62,8	74	86
Secteur de la filature et du tissage	65,9	42,7	34,0	66	80
dont : Industrie cotonnière (KRL)	47,6	31,9	25,5	68	80
Industrie lainière	18,3	10,8	8,5	59	79
Autres secteurs de l'industrie textile	34,6	30,7	28,8	89	94
dont : Industrie du jersey, bas et chaussettes	18,4	16,5	15,1	90	91
Industrie des tapis	5,3	4,9	4,9	93	100
Autres industries textiles	10,9	9,3	8,8	86	95
Industrie des vêtements	97,2	84,7	81,3	88	96

Source : L'économie néerlandaise en 1973
"Centraal Planbureau"

- A l'avant-garde sur le plan de la spécialisation, de la concentration, de la modernisation, l'industrie cotonnière poursuit et développe son effort de rationalisation et d'adaptation. La réorganisation du groupe ten Cate en est un exemple : stabilisation de la production des filatures et tissages, orientation des articles de grande série produits dans quelques unités de grande taille, commercialisation séparée des étoffes et des produits de consommation (y compris confection légère etc.). Des "études de structure" permettent d'orienter cet effort avec l'appui des Pouvoirs Publics, à partir d'une définition précise de la prospective des marchés de produits (rapport du Professeur KUHLMER).
- Dans ces conditions, on peut admettre que, compte tenu des cadences d'évolution technologique, le grand dégageant de main-d'oeuvre est passé. La diminution des effectifs devrait se poursuivre régulièrement.
- Toutefois, les préoccupations classiques du secteur cotonnier n'ont pas disparu : financement pour l'accélération de l'évolution, menace d'un déferlement de la concurrence à l'intérieur et à l'extérieur, difficulté de renouvellement des effectifs.
- Avec les avantages que nous avons décrits, l'industrie cotonnière néerlandaise, fortement dépendante l'étranger⁽¹⁾, est dans une position forte aussi longtemps que la conjoncture internationale reste bonne et que les protectionnismes ne s'exercent pas trop lourdement.

4323. La laine

La crise de la laine cardée a été très dure, comme les chiffres du tableau précédent l'indiquent. Le niveau de production reste sensiblement inférieur à celui de 1963. La reconversion vers le tissage de peigné et la situation améliorée dans ce domaine, n'empêchent qu'il y ait encore place pour un assainissement des structures et une modernisation importants.

(1) Avec un chiffre d'affaires intérieur de 769 mio Florins contre extérieur 567 mio Florins, elle détient seulement 56 % du marché intérieur.

Le "plan de restructuration" dû au Pr. GOLDSCHMIDT en trace les voies. On peut attendre encore de faibles dégagements de main-d'oeuvre, notamment par disparitions de petites unités.

4324. L'achèvement spécialisé

Cette activité monopolistique (HATEMA-TEXOPRINT), a pris une importance notable. Techniquement et commercialement, les Hollandais semblent fort bien placés, notamment dans le travail des écrus en importation temporaire. Les installations d'impression au cadre sont notamment de tout premier plan; les opérations se font en continu à grande échelle. Il faut s'attendre néanmoins à une stabilisation de cette activité et à une certaine régression des effectifs. Cette activité reste sensible en outre aux aléas conjoncturels.

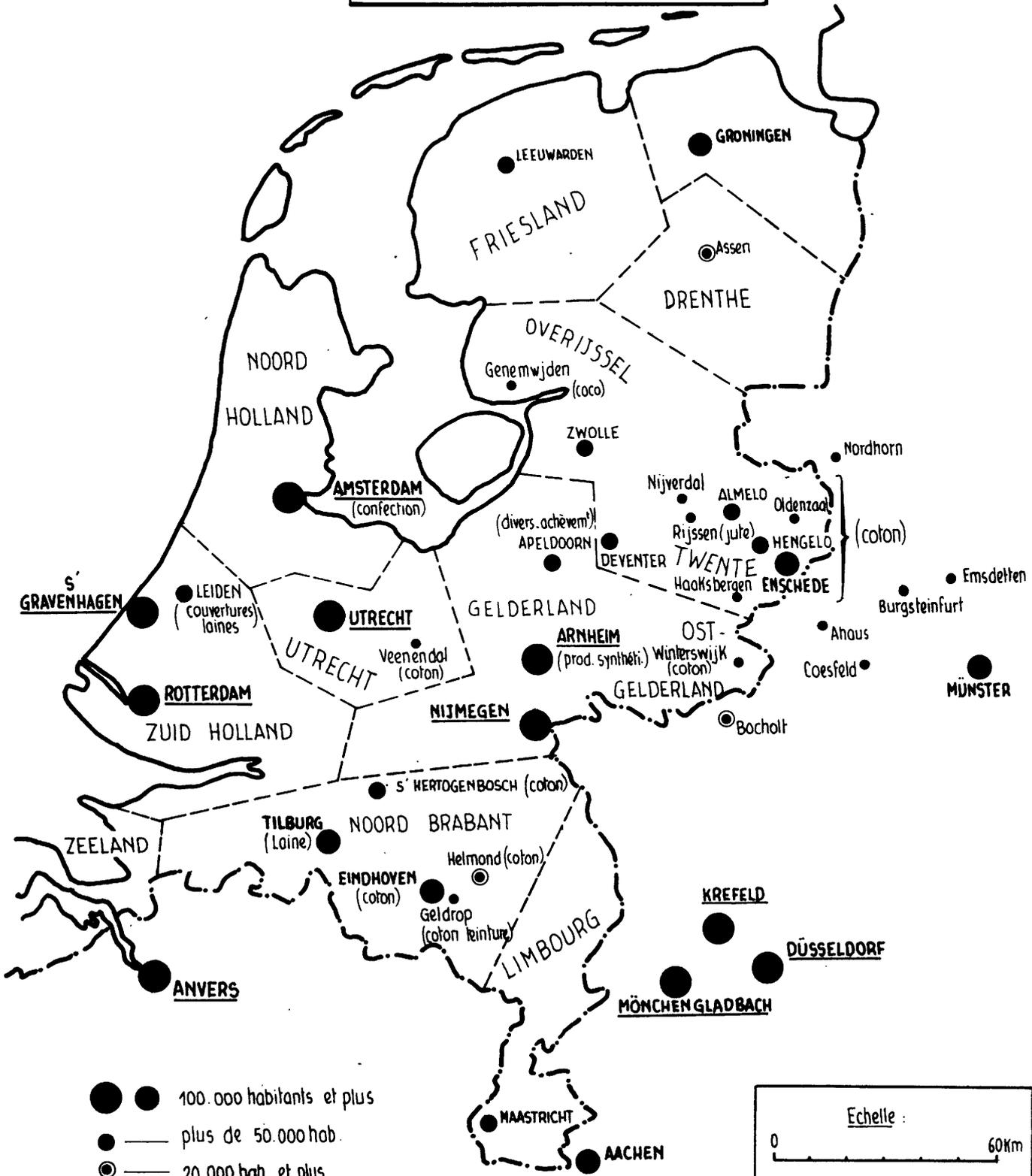
4325. La maille

Comme partout actuellement, la maille se développe et empiète sur le tissage, constituant un secteur dynamique. Les Pays-Bas cependant se distinguent par une prédominance des productions de grande consommation plutôt que de mode. Actuellement, la branche se restructure sur le tricotage. Par contre, la production de produits "fully fashioned" est freinée par la concurrence extérieure (1). Bon nombre d'entreprises conservent un caractère familial.

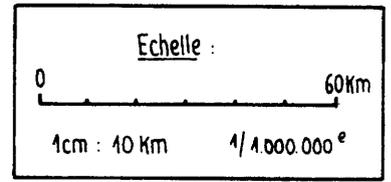
Les prévisions indiquent une stabilisation de la production de 1968 à 1973 entraînant une légère diminution de l'emploi (moins 1.100). La difficulté propre du secteur aux Pays-Bas est le manque de main-d'oeuvre féminine. D'où une tendance à glisser - de même que la confection - vers des implantations à l'étranger.

(1) Prise de contrôle récente de TRICOBEST par le groupe allemand SCHULTE und DIECKHOFF.

**CARTE DE L'INDUSTRIE TEXTILE
AUX PAYS-BAS**



- ● 100.000 habitants et plus
- — plus de 50.000 hab.
- ⊙ — 20.000 hab. et plus.
- — moins de 20.000h.



4326. Tapis et revêtement de sol

Industrie qui s'est reconvertie au tuft avec un certain retard ; elle étend actuellement son marché vers l'Allemagne, grâce à de moyennes entreprises dynamiques.

4327. Autres

Le coco, spécialité d'une petite ville (GENEMUIJDEN) où 30 entreprises se partagent 800 emplois, connaît les difficultés habituelles, alors que le jute, reconverti à temps, semble relativement moins éprouvé qu'ailleurs.

Le ruban, dispersé dans de petites entreprises, ne semble pas poser de grands problèmes.

On notera l'importance relative de la fabrication de fibres chimiques, qui prend en charge la texturation: l'absence d'industrie de la soie a évité, en effet, la texturation à partir des moulinages, de même que l'impression artisanale au cadre, comme on les connaît en France par exemple.

433. LES REGIONS

4331. Le tableau T1 (433) indique, d'après le rapport De BANDT, la répartition approximative de l'emploi textile selon les régions. La carte ci-contre indique les principales localisations. Deux grands bassins textiles émergent : OVERIJSEL et NORDRABANT. En fait, on peut distinguer, si l'on s'affranchit des limites administratives, deux noyaux textiles caractérisés :

la région cotonnière de TWENTE OSTGELDERLAND

la région lainière de TILBURG.

En dehors de ces deux noyaux, l'industrie se disperse dans de nombreuses implantations :

Industrie des fibres synthétiques ARNHEIM

COTON et ACHEVEMENT : HELMOND
 EINDHOVEN
 GELDROP
 VEENENDAL

COCO : GENEMUIJDEN

TAPIS : OSS-MOORDRECHT, etc...

COUVERTURES : LEYDEN

PAYS-BAS

T.1-433 - Répartition Régionale de l'emploi textile en 1966-67

	Textile	% de la population active
Overijssel (Twente)	27,9	29,12
Noord Brabant	27,5	13,1
Noord Holland	3,3	1,9
Gelderland (Ost-Gelderland)	15,0	11,9
Groningue	1,5	2,9
Limburg	2,4	2,3
Zuid Holland	4,0	1,9
Drenthe	5,8	22,3
Utrecht	3,5	6,8
Friesland	0,8	2,6
Zeeland	1,5	8,4

Source : rapport de BANDT

4332. Le bassin cotonnier OSTGELDERLAND-TWENTE

Autour de sa capitale ENSCHEDE, cette région constitue le symétrique du WESTMÜNSTERLAND allemand. L'étude d'ensemble en cours sur les deux régions fait espérer une comparaison précise des deux économies textiles. Malheureusement, les données concernant le textile néerlandais ne sont pas encore disponibles.

La filature et le tissage de coton occupent, comme dans le WESTMÜNSTERLAND, la grande majorité d'une population active textile qui peut être évaluée ici à 35 à 40.000 personnes. L'achèvement et la filature de jute complètent l'ensemble.

Dans les années 60, les diminutions d'emplois ont été importantes. Cependant, dans la conjoncture régnante de plein emploi, elles n'ont pas donné lieu à un chômage notable : le seul problème grave est posé par les ouvriers trop âgés pour se reconvertir dans de bonnes conditions; malgré les dispositions sociales dont ils bénéficient, ils constituent une masse d'"épaves sociales", de "traumatisés psychologiques" qu'on évalue parfois à 3.000 personnes.

La solution des problèmes de mobilité professionnelle est facilitée par une économie régionale à caractères plus favorables que dans le WESTMÜNSTERLAND :

.la "BANDSTADT TWENTE", qui rassemble 300.000 habitants dans un ensemble linéaire : AMELO, ENSCHEDE, HENGELO, OLDENZAAL, confère un caractère urbain à la région;

- .la densité atteint 347 habitants au km² en Twente, 216 en Ostgelderland et 1.051 dans la Bandstadt;
- .l'activité industrielle est largement diversifiée (métallurgie, alimentation, bois, papier etc.) bien que le textile soit nettement prépondérant. En outre, l'emploi tertiaire, déjà bien développé est en accroissement rapide;
- .si la progression démographique continue lentement, le vieillissement de la population est un aspect préoccupant. C'est surtout à l'occasion des dégagements de main-d'oeuvre et notamment dans le textile, qu'il se révèle : l'âge moyen dans l'industrie cotonnière de Twente est de 45 ans.

Les autorités néerlandaises considèrent que cette région jouit d'un équilibre économique convenable et ne lui accordent pas d'aide régionale. Elle ne fait pas partie des "zones de développement".

L'avenir de la région est particulièrement lié aux échanges intra et extra communautaires. Le groupe Nijverdal ten Cate (39 % de la capacité filature, 45 % de la capacité tissage en K.R.L.) exporte environ 40 % de son chiffre d'affaires.

Normalement, le dégagement de main-d'oeuvre par l'industrie textile devrait être progressif et une bonne part des travailleurs devrait retrouver du travail assez facilement.

Malgré la qualité des mesures de protection sociale, le sort des travailleurs âgés ou traumatisés ne peut être considéré comme assuré.

En outre, on doit mettre à part la zone de WINTERSWIJK (Ost. Gelderland) plus isolée, et qui exige très vraisemblablement un effort particulier de création d'activités non textiles.

4333. Le bassin lainier de Tilburg

Tilburg est un centre lainier prospère depuis cinq siècles. Le textile est resté l'activité industrielle prépondérante dans cette ville relativement isolée de 150.000 habitants. Le contexte régional n'est ni très favorable à la mobilité, ni très dynamique.

On pourrait faire de Tilburg le type d'une enclave "textilienne" en difficulté (s'il n'y avait Verviers) : structures familiales, attachement passionné au métier, travail à domicile, volume et dynamisme insuffisants pour répondre aux attaques de la concurrence internationale et aux évolutions du marché, etc... Toutefois, entre 1957 et 1964, Tilburg reconvertit ses filatures vers la production de laine peignée. Cela n'empêche pas la grande crise des années 1964-1968, due à la régression de la demande de tissus et de couvertures de laine.

De 1964 à 1968, les emplois tombèrent de 13.800 à 8.800, ce qui détermina une augmentation du chômage dans le textile (nombre maximum de travailleurs du textile masculins enregistrés comme chômeurs : 231), mais aussi dans les autres industries, notamment parmi les manoeuvres non spécialisés et les travailleurs de plus de 50 ans. On ajoutera que les offres d'emploi non satisfaites concernant les travailleurs masculins du textile atteignaient au même moment 132. TILBURG peut donc être réputé excellent exemple de la situation complexe de l'emploi textile dans une conjoncture générale de plein emploi (cf. Th. SWINKELS - Ontwikkelingen in de Tilburgse Textilindustrie).

La structure des entreprises s'est largement améliorée, mais il est clair qu'elle devra encore se concentrer et se moderniser. On peut admettre que les effectifs tendront à se réduire de 30 à 40 % dans les années prochaines. Ceci justifie - surtout au cas où la conjoncture générale faiblirait - la désignation de TILBURG comme "Région de restructuration" et l'effort des pouvoirs publics pour y attirer des industries de remplacement.

434. Les aides

4341. Politique sectorielle

Les aides se bornent à la garantie de l'état, totale ou partielle. Les crédits bénéficiaires, ouverts dans un cadre de programmation concertée avec l'industrie textile, sont destinés à faciliter la restructuration et la modernisation des équipements.

4342. Politique régionale

Les aides sont également assez limitées : subvention de 10 à 25 % des investissements (plafonnée à 3 mio Fl) pour les créations et extensions d'activités dans les régions de conversion : Nord du pays, Sud Limburg, Tilburg, et quelques "centres d'expansion".

4343. Politique sociale

La législation sur le chômage et le licenciement offre une bonne protection d'ensemble. Les négociations syndicats-employeurs permettent de compléter les prestations. En pratique, actuellement, les effectifs dégagés sont repris en bloc ou individuellement dès la fermeture d'une usine (ex. récent : à Groningen et Tilburg, fermeture des établissements MULLER-WECOTEX). Ceci ne résoud pas les problèmes d'adaptation : travailleurs très spécialisés, travailleurs âgés.

435. Les entretiens mettent l'accent sur les points suivants :

- Hostilité, particulièrement marquée dans les syndicats ouvriers à l'"abandon du textile aux pays en voie de développement". Toutefois, les professionnels suggèrent une garantie d'état aux investissements à l'étranger.
- L'industrie textile néerlandaise n'a pas besoin d'aide - à condition que ses partenaires européens n'en reçoivent pas. On a confiance dans la capacité d'évolution de l'outil existant, si la concurrence n'est pas faussée.
- Le Fonds Social Européen ne doit pas être la contrepartie d'une politique d'abandon du textile. Ses tâches devraient être :
 - . l'aide sociale aux vieux et aux traumatisés du textile,
 - . la reconversion professionnelle des travailleurs,
 - . le complément de salaire aux travailleurs déclassés,
 - . la formation de jeunes.

Mais, les Pouvoirs Publics devraient - selon les syndicats ouvriers - prévoir les dégagements assez tôt à l'avance pour préparer la reconversion (deux ans par exemple).

436. Points chauds

- S'il en existe un actuellement, c'est TILBURG.
- Mais tout tient à la politique commerciale et à la conjoncture générale : une dégradation rapide de l'un ou de l'autre peut faire surgir des fermetures massives, notamment dans la région d'ENSCHDEDE.

44. BELGIQUE

441. Les caractéristiques générales à retenir sont :

4411. Industrie à caractère fortement exportateur :

Grossièrement, la moitié de la production en valeur (en 1970, 65.109 MDS FB, y compris articles confectionnés).

Part des cinq partenaires du Marché Commun : près de 80 % (contre 55 % en 1958).

Augmentation continue de la valeur unitaire des produits exportés, tissus, bonneterie et articles confectionnés représentent plus des 2/3 (58 % en 1958).

4412. Activité globale : tassement conjoncturel

1969	très brillant	+ 11 % sur 1968	} production
		+ 23 % sur 1967	
-	échanges extérieurs + 20 % dans les deux sens		
1970	tassement	{ production + 4 %	}
		{ exportation + 4 %	
1971	1er trimestre	+ 8 %	
	mais ralentissement dès mars - récession en avril; faiblesse des carnets de commande.		

4413. Menaces dues aux tensions inflationnistes

Salaires :

- 100 en 1961 258 en décembre 1970
 - en 1971, on s'attend à une progression de 14 à 15 %
- d'où amenuisement des marges.

4414. En conséquence : la stabilité de l'emploi prévue pour 1971 risque d'être compromise

D'où extrême sensibilité aux importations, notamment de l'Asie du Sud-Est.

Le Conseil Professionnel du Textile Belge a associé les travailleurs à sa protestation contre la libéralisation des échanges (grèves patrons/ouvriers de 1970).

4415. Phénomène général de suremploi et de turn-over accentué. La relève de la main-d'oeuvre textile n'est pas assurée. L'industrie investit sans se préoccuper de la main-d'oeuvre. Le problème apparaît après.

442. Situation des branches

4421. Filature de coton

Les tableaux T.1-4421 et T.2-4421 indiquent :

- la stabilité en longue période de la production; une récession dans la décennie 60/70 (d'environ 18 %), fixation à 86.000/87.000 t⁽¹⁾ en 1969 et 1970, années de très haute conjoncture. L'objectif de 100.000 t sur lequel se sont fondés les travaux prospectifs de l'association professionnelle semble donc devoir être réduit d'au minimum 15 %;
- récession drastique des effectifs ouvriers : en 17 ans, de 17.400 à 6.200 - par décrochage brutal à l'occasion des basses conjonctures (1955 - 58 - 64 - 65 - 67) et érosion lente de 2 % par an en situation normale. La productivité main-d'oeuvre a été multipliée par 2,5, à un rythme de l'ordre de 10 %/an dans les années 50, récemment ralenti à 3 %, en même temps que s'observe un très net ralentissement des investissements (en valeur courante et à plus forte raison en valeur réelle);
- concentration des entreprises (leur nombre passe de 54 à 24). La productivité du matériel en service progresse de 86 % - 4 entreprises possèdent 54 % des broches en activité.

(1) auxquelles il faudrait ajouter 4.300 t de production de cardes fileuses.

- les perspectives professionnelles visent, si on les ajuste, à 90.000 t pour 850.000 broches - soit une réduction de 13 à 14 % du matériel, dont le niveau d'utilisation devrait passer de 5.200 à 6.000 heures/an par généralisation de la triple équipe (ou quadruple), donc une stabilité du nombre de broches/heures. Compte tenu des incidences des aménagements d'horaires entraînés, il faudrait s'attendre à un ralentissement très net de la récession d'emploi (de l'ordre de 1 à 2 % par an).

- La production filature va :

pour 18 %, à la bonneterie,
pour 68 %, au tissage.

L'intégration filature bonneterie en est à son début, comme en France - et beaucoup moins avancée qu'en Allemagne

- Cas de l'U.C.O.

On note la spécialisation des filatures :

- 5 sur 1 qualité
- 2 sur 2 qualités { 1 cardé
 { 1 peigné
- 2 qualités multiples mais stables
- 1 en fermeture.

L'intégration de la préparation jusqu'au banc broche est réalisée dans 3 des filatures : elle améliore la productivité de 50 %.

BELGIQUE - EVOLUTION DES FILATURES DE COTON (chiffres absolus)
1949-1970

T.1-4421

Année	Nombre d'entreprises	Production (tonnes)	Nombre brochantes existantes au 31.12 (1000)	Production/broche (kg)	Ouvriers (filature sans retorderie) au 31.12	Production/ouvrier (Tonne)	Investissements 1.000.000 F. (₣)
1949	54	78.300	1.784	44	17.397	4,5	442
1950		91.100	1.841	49	19.752	4,6	199
1951		100.600	1.828	55	18.758	5,4	188
1952		78.300	1.838	43	15.121	5,2	236
1953	53	86.300	1.842	47	15.329	5,6	211
1954		95.800	1.790	54	14.998	6,4	202
1955		92.700	1.733	53	13.421	6,9	308
1956		96.200	1.614	60	13.113	7,3	345
1957	48	101.300	1.590	63	12.642	8,0	362
1958		80.000	1.581	51	10.986	7,3	211
1959		92.600	1.521	61	11.081	8,4	318
1960		99.400	1.493	67	11.119	8,9	365
1961	45	102.000	1.470	69	10.886	9,4	(₣₣) (340)
1962		95.900	1.460	66	10.516	9,1	397
1963		98.200	1.446	68	10.208	9,6	380
1964		99.200	1.387	72	9.504	10,4	313
1965		91.600	1.337	69	8.285	11,1	253
1966	34	88.300	1.215	73	7.592	11,6	266
1967	29	78.200	1.121	70	6.647	11,8	205
1968		83.763	1.080	78	6.399	13,1	168
1969		86.771	1.068	81	6.436	13,5	256
1970 déc.	24	86.261	985	87,5	6.181	13,9	?

Source : Statistiques professionnelles.

(₣) Investissements

Sources : de 1949 à 1952 : Banque Nationale

à partir de 1953 : Institut National des Statistiques

(₣₣) pas publié, évaluation.

BELGIQUE - EVOLUTION DES FILATURES DE COTON (Indices 1953 = 100)
1953-1970

T.2-4421

Année	Production annuelle	Nombre broches existantes	Production/broches/an	Ouvriers de filature (sans retorderie)	Production/ouvrier/an
1953	100	100	100	100	100
1954	111	97	115	98	114
1955	107	94	113	88	123
1956	111	88	128	86	130
1957	117	86	134	82	143
1958	93	86	109	72	130
1959	107	83	130	72	150
1960	115	81	143	73	159
1961	118	80	147	71	168
1962	111	79	140	69	163
1963	114	78	145	67	171
1964	115	75	153	62	186
1965	106	73	147	54	198
1966	102	66	155	50	207
1967	91	61	149	43	211
1968	97	59	166	42	234
1969	101	58	172	42	241
déc. 1970	100	53	186	40	248

Source : Statistiques professionnelles.

4422. Tissage de coton

- Fin 1967, le tissage cotonnier belge comprenait 159 entreprises industrielles (297 en 1957 - 148 en 1969), dont 144 (soit 91 %, taux record de la communauté) sont autonomes, non intégrées à une filature;
- Il faut y ajouter, dans le Courtrais et la région de St-Nicolas, des tissages de tapis et de tissus d'ameublement, utilisant largement des filés de coton, des fils et filés en F.A.S.
- Enfin, il existe 150 entreprises artisanales (moins de 10 ouvriers) et 90 de rubannerie, tressage, passementerie.
- Le nombre de métiers en service dans les tissages cotonniers industriels est passé de 24.000 en 1957 à 17.300 en 1967, 16.900 en 1969.

Compte tenu des structures d'entreprise, des produits spécifiques (notamment tapis et ameublement), il y a 35 % de métiers ordinaires (contre moins de 15 % en moyenne dans la Communauté).

Ces articles spéciaux représentaient en 1969 59.000 t sur 134.000 (de production cotonnière) et l'ensemble a exporté 58 % de sa production.

D'où la nature très particulière du tissage belge :

- 144 entreprises
(135 en 1970)
utilisant 9.124 métiers
dont 6.000 ordinaires
- + 240 artisans (nombre de métiers inconnus)
travaillant des articles spéciaux

tandis que 15 entreprises (13 en 1969), emploient 8.183 métiers (7.944 en 1969) automatiques et assurent la quasi totalité des tissages classiques.

- Cette structure et cette tradition ont une forte incidence sur des branches voisines (jute et lin - mais surtout bonneterie) elle même pratiquement pas intégrées et à forte spécialisation.

Cette structure est inverse de celle de la France où les écrivains sont encore nombreux - où la bonneterie est industrielle et concentrée.

On note une analogie, par contre, avec la place de Lyon.

- Ceci entraîne pour le tissage belge, l'importance primordiale de son environnement textile :

- . approvisionnements de filés en grands assortiments et petites quantités,
- . manutention, finissage,

et se traduit par la crainte d'une irresponsabilité des fournisseurs sur un marché internationalement ouvert.

T.1-4422 - Evolution de la production belge de tissus
(à l'exception de l'ameublement et tapis)

(en tonnes)	F.A.S.	Coton (1)	Total
1966	22.443	51.067	73.510
1967	23.446	46.966	70.412
1968	26.834	46.545	73.379
1969	33.938	48.647	82.585
1970	32.422	50.895	83.317

(1) y compris mélanges coton et F.A.S.

4423. LaineA.- Préparation

Le tableau suivant en donne l'évolution.

T.1-4423 - Industrie lainière belge.
La préparation de 1963 à 1970

	Année	Lavage Carbonisage	Peignage
A. <u>Tonnages</u>	1963	26.673	2.578
	1964	25.000	27.980
	1965	21.155	29.696
	1966	20.072	28.504
	1967	20.488	23.870
	1968	21.236	26.196
	1969	21.561	28.580
	1970	17.688	22.585
B. <u>Effectifs</u>	Mai }	910 ouvriers	2.378 ouvriers
	1970 }	104 employés	297 employés
		1.014 Total	2.675 Total

On note, pour le lavage carbonisage, une récession en 1965/66 et à nouveau en 1970, tandis que le peignage se caractérise par la stabilité d'abord puis une récession en 1970.

Le lavage de Verviers s'est fortement réduit en se concentrant (18 entreprises en 1945, 5 en 1965, 3 en 1970 travaillant pour la filature cardée) - concurrence très forte des pays producteurs de laine. Les 3 entreprises restantes (4 usines) se maintiennent grâce au carbonisage.

Le peignage se trouve à Eeklo, Verviers (pour 30 %) et totalement intégré à Mouscron en plein développement.

En général, le peignage se maintient, mais ne suit pas la demande - c'est le peignage du Nord français qui se développe.

B.- Filature de laine

Le tableau T.2-4423 donne l'évolution.

T.2.4423 - Industrie lainière belge
La filature de laine de 1963 à 1970

	Année	Peigné	Cardé	Total
A. <u>Tonnages</u>	1963	42.919	21.547	64.466
	1964	39.096	23.208	62.304
	1965	42.915	21.550	64.465
	1966	47.395	22.207	69.602
	1967	42.480	18.423	60.903
	1968	51.065	21.551	73.616
	1969	57.386	23.838	81.224
	1970	59.948	24.039	84.087
B. <u>Effectifs</u>	Mai	9.567 ouvr.	2.688 ouvr.	12.255 ouvr.
	1970	1.324 emp.	288 emp.	1.612 emp.
		<u>10.891</u>	<u>2.976</u>	<u>13.867</u>

Filature cardée : C'est l'ameublement qui a sauvé la production. Mais plus de la moitié des unités ont disparu. Verviers a perdu son rôle principal. Courtrai et St-Nicolas ont vu se développer leur approvisionnement local.

Filature peignée : On note les progrès remarquables à partir de 1968. Traditionnellement 50 % à Verviers, mais réduction, même par rapport à cette position de départ, à peine compensée par Eupen, alors que la production globale triplait par suite des développements à Mouscron, Tournai, Eeklo.

C.- Tissage de laine (vêtement - draperie)T.3.4423 - Industrie lainière belge.
Le tissage de 1963 à 1970

	Année	Peigné	Cardé	Total
A. <u>Tonnages</u>	1963	10.248	récession accentuée	
	1964	9.421		
	1965	8.836		
	1966	8.736		
	1967	6.534		
	1968	6.355		
	1969	6.154		
	1970	5.531		
B. <u>Effectifs</u>	Mai 1970	environ 6.700 ouvriers et employés		

Commentaires :

- concentration et développement de la laine peignée à Mouscron;
- tandis que le cycle peigné se désagrège à Verviers;

Verviers représentait autrefois la grosse implantation - 40 unités - aujourd'hui, il en reste une dizaine. La concurrence italienne 1956/58, puis la concurrence des synthétiques et de la bonneterie, expliquent ce recul.

Le centre secondaire (qualités basses) de Renaix (Ronse) connaît des problèmes de structures (non remplacement des générateurs).

- fermetures (un peignage, une filature à Anvers) dues à la concurrence sur le marché du travail. Phénomène général de suremploi et de turn-over accentué;
- baisse d'emploi dans le tissage vêtement, par la concurrence de la maille qui dispose d'une énorme surcapacité.

4424. Tissus d'ameublement et tapis

Ils occupent dans le textile belge - et surtout le tissage - une place exceptionnelle :

T.1-4424 - Tissus d'ameublement et tapis

a.- <u>Ameublement</u>						
	<u>Laine</u>	<u>Coton</u>	<u>Lin</u>	<u>Fibranne</u>	<u>Synth.</u>	<u>Total</u>
1963	3.674	18.292	625	2.677	128	25.396
1964	4.419	18.435	808	3.385	207	29.254
1965	3.845	16.604	723	3.186	620	24.978
1966	3.440	15.486	938	5.989	1.260	27.113
1967	3.283	14.430	904	6.513	1.716	26.836
1968	3.309	14.664	1.386	8.207	1.471	29.037
1969	3.501	15.097	1.275	10.082	1.069	31.024
1970	3.719	14.734	1.201	11.091	1.282	32.027
Effectifs en 1970	environ 8.500 ouvriers et employés					
b.- <u>Tapis</u>						
	<u>Laine</u>		<u>Coton et autres fibres naturelles</u>	<u>F.A.S.</u>		<u>Total</u>
	<u>Tissés</u>	<u>Tufted</u>		<u>Tissés</u>	<u>Tufted</u>	
1963	19.049	57	25.079	430		44.615
1964	21.221	111	25.191	501		47.024
1965	21.388	105	25.223	517		47.223
1966	26.640	134	25.109	314	1.173	53.370
1967	23.071	1.694	22.288	608	3.874	51.535
1968	23.079	844	19.357	2.047	10.393	55.720
1968(1)						1.102(1)
1969	25.303	1.042	18.135	2.489	15.650	62.619
1969(1)						2.204(1)
1970	26.873	1.324	(15.200)	4.112	18.853	(66.350)
1970(1)						2.552(1)
Effectifs en 1970	environ 10.500 ouvriers et employés					

(1) Production récente de tapis de feutre

Commentaires : La récession du coton (accentuée à partir de 1968) est corrélative à l'expansion du tufted F.A.S.; progression de la laine.

- Ameublement :

- . Localisation principale des anciens rouissages de lin reconvertis : Courtrai, Waregem, à partir d'un démarrage très artisanal (1 jacquart après l'autre);
- . A St-Nicolas, industrie plus ancienne (début du siècle) déjà à la 3ème génération, beaucoup moins dynamique.

- Tapis :

- . Localisation également à Courtrai et Waregem,
- . Régression du coton/jute, presque totalement exporté - ne répond plus au niveau de la demande du marché européen,
- . Le tufted a été introduit par les anciens jutiers canevasiers - puis le développement de filiales américaines.

Les canevasiers (tisseurs), tufteurs sont intégrés.

4425. Jute

On remarque la position relativement ferme de l'industrie jutièrè belge. Entre 1965 et 1970, elle passe :

- en filature, de 32,4 % à 36,6 % de la C.E.E.
de 17,5 % à 20,7 % Europe
- en tissage, de 16 % à 20 % de la C.E.E.
de 8,9 % à 11,6 % Europe

L'emploi en juin 1970 atteint : 3.091 ouvriers
150 employés

3.250

La production filature, de 63.000 t en 1961 a atteint 86.000 t en 1966 pour retomber à 76.500 t en 1970, année où les importations ont atteint 6.500 t (contre 1.300 en moyenne précédemment, avec apparition des filés Thaïlandais et surtout pakistanais pour 1.200 t et progression spectaculaire des importations de filés français. Cependant, les exportations ont régressé en même temps (moyenne antérieure 27 à 30.000 t - dont 26 à 27.000 à destination C.E.E., sur lesquelles 14.000 à 15.000 vers les Pays-Bas)

Le tissage progresse de 24.000 t en 1961 à 30.000 t en 1968 - 29.000 en 1969 et 27.000 en 1970. Les importations de toile sont en forte progression (17.500 t en 1969 dont 50 % de la C.E.E., principalement des Pays-Bas) en liaison avec le développement du tapis et des enductions; les importations de sacs ont fortement repris - après une récession en 1968 et 1969 (dont 50 % désormais en provenance du Pakistan). A l'exportation 16 à 19.000 t de toiles (dont 50 % vers les Pays-Bas et 90 % vers la C.E.E.) et les sacs pour 14.000 t dont 70 % vers les Pays-Bas.

L'industrie jutière est localisée :

- à Roulers (Roeselare) au centre de la Flandre occidentale,
- à Lokeren, entre Gand et St-Nicolas.

4426. Industrie linière

Le tableau T.1-4426 en trace l'évolution.

T.1-4426 - Industrie du lin
Evolution de 1967 à 1970

	1967	1968	1969	1970
<u>Filature de lin</u>				
Production (t)	12.118	11.992	11.767	11.078 (12 m)
Import (t)	1.208	1.507	1.910	1.620 (10 m)
Export (t)	5.957	5.069	5.823	4.455 (10 m)
<u>Tissage de lin</u>				
Production (t)	7.290	8.245	8.687	7.805 (12 m)
Import (t)	152	222	510	331 (10 m)
Export (t)	4.434	5.337	5.843	3.853 (10 m)

Commentaires :

Cette industrie de luxe exporte aux U.S.A. notamment.

Les filatures sont à Gand, les tissages à Courtrai.

4427. Bonneterie

a.- On a 408 entreprises en 1968 contre 419 en 1958 et 1963 : Les établissements industriels - plus de 100 emplois, sont passés de 37 à 45 en cinq ans. Les petites unités de 20 à 100 emplois, de 213 à 195. Tandis que les unités de moins de 20 emplois étaient 177 en 1958, 169 en 1963 et 168 en 1968.

Les fermetures et créations concernent 12 à 13 établissements par an. Les 45 entreprises de plus de 100 emplois représentent 45 % de l'effectif. Les 105 de plus de 50 emplois, plus des 2/3.

- Il y a environ 70 entreprises artisanales (moins de 5 ouvriers).
- A 3 ou 4 exceptions près, toutes les entreprises sont autonomes, non intégrées (entreprises familiales)
- Il n'y a aucune restructuration.

Certaines entreprises bonnetières belges, en difficulté, ont été reprises par des entreprises hollandaises également familiales.

Donc aucune évolution structurelle comparable à celle de la France (cf. c. ci-dessous).

- b.- Les effectifs totaux oscillent entre 20.400 et 21.000. Il s'y ajoute 500 travailleurs à domicile. 3.950 à 4.150 hommes, 16.450 à 17.000 femmes.

Il y a donc une tendance très légère à la croissance des effectifs.

- c.- La principale concentration (60 % des emplois) se situe en Flandre orientale (63 % si on y ajoute l'arrondissement de Malines) dont près de la moitié dans la seule commune de St-Nicolas, les autres localisations de tricotage se trouvant dans celle d'Alost, de Zottegem, de Wetteren et de Gand.

Le Hainaut regroupe 17 % de l'emploi, principalement à Leuze (plus du tiers) et Quevaucamps (environ le quart).

Le Brabant regroupe 11 % de l'emploi bonnetier, principalement à Anderlecht.

La Flandre occidentale possède quelques tricotages à Bruges et Tielt, ainsi qu'à Courtrai.

Les provinces de Liège, du Limbourg et du Luxembourg ne représentent qu'environ 4 % de l'activité bonnetière.

La grande facilité des développements artisanaux est liée à un certain partage des spécialités avec les Pays-Bas - où la bonneterie, beaucoup plus jeune, s'est orientée vers les produits de grande consommation et les tissus tricotés (60 % de l'activité, contre 1/3 en moyenne européenne) - alors que la bonneterie belge produit des articles plus orientés vers la mode.

D'où tendance à l'essaimage des ateliers artisanaux autour de Zottegem de St-Nicolas vers Zeele, etc., un déplacement de quelques kilomètres offrant des facilités de main-d'oeuvre - laquelle répugne aux migrations alternantes.

La dure concurrence des autres industries se fait sentir dans les Flandres et à Bruxelles : turnover rapide, pénurie et problèmes de formation,

Exemple : Siemens à Oostkamp (3.000 emplois à majorité féminine)
Chimie à Gand.

d.- La consommation de filés et fils dépasse 18.000 tonnes - 41 % de synthétiques, 31 % de coton et 6 % de mélanges (donc 78 % en provenance de la filature cotonnière), 20 % de laine et 2 % de fils continus.

e.- L'évolution des productions a été la suivante :

T.1-4427 - Evolution de la bonneterie 1963-1970

Année	Sous-vêtements 1.000 douz.	Bas	Panties	Chaussettes	Survêtements 1.000 pièces
1963	3.470	2.725		1.824	23.256
1964	3.458	2.801		1.820	22.248
1965	3.321	2.732		1.774	23.255
1966	3.304	3.085		2.028	23.657
1967	3.331	3.097		2.239	20.941
1968	3.305	2.942		2.370	20.723
1969	3.501	1.617	1.484	2.322	21.782
1970	(3.120)	(1.360)	(2.050)	2.360	19.650

Commentaires :

Pour les bas, on note la forte régression à partir de 1969, compensée par le Panty. De même, les survêtements sont en baisse.

Les difficultés sur les produits de grande masse - doublure, bas, chemise aérée, etc. - orientent vers des unités moins puissantes travaillant à des niveaux de haute qualité. Exemple : dans le survêtement, les filiales suisses et maintenant françaises (St-Joseph, Teamwear, Vitos).

4428. Finissage

On note la forte régression de l'impression sur tissus (5.800 t en 1959 et 1966), 2.800 t en 1970, mais, la forte progression de la teinture sur fils, liée à la spécialité ameublement et surtout tapis.

Au total, les tonnages traités sont passés de 90.000 en 1959 à 120.000 en 1963 et 160.000 en 1966. En 1967, la fermeture d'une filiale hollandaise de Van Vliesingen a fait régresser ce total manutentionné à 144.000 t. La progression a repris en 1969 : 165.000 t.

Cette spectaculaire progression a fait passer l'emploi de 8.530 à 9.520.

443. Position commerciale du textile belge

4431. En filature de coton (y compris la production des cardes fileuses et du dévidage , la production a régressé du niveau 110.000 t en 1963 et 1964, 100.000 en 1965 et 1966, 96.000 t en 1969 et 1970; les exportations ont progressé de 22.000 à 25.000 t, les besoins intérieurs (tissage et bonneterie) ont oscillé entre 100.000 et 115.000 t (1969). Les importations ont donc fortement progressé - de 20.000 t à 43.000 t de 1963 à 1969.

Le syndicat cotonnier note que ces importations représentent, en pourcentage de la production des filatures :

	<u>1963</u>	<u>1970</u>
- Coton	16 %	36 %
- Fibranne	36 %	83 %

dont, en provenance de pays à prix "anormaux"

- Coton	23 %	33,5 %
- Fibranne	52 %	49 %

D'où, l'extrême sensibilité des filateurs belges à la politique de libéralisation. En fait, 12 pays apparaissent menaçants :

- en tête la Chine, puis, l'Espagne, la Turquie, la Grèce, Formose, l'Egypte, la Yougoslavie, l'Inde, la Pologne, le Portugal, le Maroc et Malte.

4432. Même déséquilibre en préparation laine

	Lavage		Peignage	
	Importation	Exportation	Importation	Exportation
1965	6.297	15.453	20.011	12.169
1966	5.558	13.127	24.777	10.175
1967	4.716	12.067	21.767	10.513
1968	6.442	12.730	25.928	11.628
1969	5.587	13.469	25.638	12.686
1970 ⁽¹⁾	(5.300)	(9.900)	(23.900)	(9.400)

(1) détérioration récente.

4433. Filature de laine

	Peignée		Cardée	
	Importation	Exportation	Importation	Exportation
1965	4.311	21.139	2.226	5.244
1966	4.006	22.280	3.070	5.679
1967	3.253	19.758	2.160	4.581
1968	3.142	21.711	2.646	5.060
1969	3.266	22.848	3.715	5.693
1970	(3.400)	(22.600)	(4.000)	(5.200)

On note la stabilité des importations et exportations de fil peigné, des exportations de fil cardé. Les importations de fil cardé sont par contre en augmentation sensible.

4434. Tissus laine draperie

La balance est sensiblement équilibrée au niveau de 5/6.000 t.

4435. Ameublement (en 1.000 t)

	Laine		Coton		Fibranne		Synth.		Total	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
1965	0,1	2,6	0,1	5,3	-	7	-	0,3	0,2	14,9
1966	0,1	2,2	0,1	5,3	-	7,9	0,1	1,1	0,3	16,5
1967	0,1	1,5	0,1	3,9	-	9,2	0,1	1,1	0,3	15,7
1968	0,1	1,4	0,1	3,1	-	11	0,1	1,5	0,3	17
1969	-	0,7	1	1,7	-	8,3	-	2,1	1	12,8
1970	-	0,4	1,5	2	-	8,8	-	2,2	1,5	13,4

Les exportations sont en forte régression sous l'effet d'une forte demande intérieure et la balance se détériore.

4436. Tapis

	Importation	Exportation
Laine tissée	1.288 à 1.540 pointe à 1.811 en 1969	21.007 à 21.300 pointe à 24.921 en 1969
Laine tufted	négligeable	rien à 0,2/0,3
Coton tissé	de l'ordre de 800/1.000	21.323 à 13.200 régression continue
F.A.S. tissé	de 300 à 2.100 décrochage en 1969	de 10.100 à 7.400
<u>tufted</u>	de 1.100 à 1.800	24.000 en 1969 34.300 en 1970
Revêtements feutre	2.500 en 1969 3.600 en 1970	6.100 8.600

4437. BonneterieT.1-4437 - Evolution de 1956 à 1970

Articles	Importation	Exportation
Sous-vêtements (tonnes)	de 775 à 1.550	de 1.000 à 1.400
Bas (1.000 dz. paires)	de 3.380 à 1.400 pointe à 4.720 en 1967	de 823 à 200 pointe à 1.800 en 1968
Panties (1.000 dz. paires)	1.540 en 1968 6.100 en 1970	670 en 1968 4.050 en 1970
Chaussettes (1.000 dz. paires)	de 1.056 à 1.450	1.471 à 1.500 pointe à 1.729 en 1969
Survêtement (tonnes)	1.413 à 4.050	3.535 à 3.800

Le marché intérieur semble freiner l'exportation. Les balances évoluent défavorablement.

T.2-4437 - Position des PVD (9 mois 1970)

Articles	Provenance	Montant
Gants	Hong-Kong	154.899 douzaines de paires
Bas	Formose	2.950 " "
	Corée du Sud	2.640 " "
Survêtements	Hong-Kong	249.924 pièces
	Formose	157.041 "
	Corée du Sud	103.111 "
	Japon	82.478 "
Imperméables	Hong-Kong	37.500 "
Vêtements hommes	Hong-Kong	53.500 "
	Formose	3.200 "
	Timor	4.200 "
Vêtements femmes	Hong-Kong	22.700 "
Blouses et chemisiers	Hong-Kong	114.700 "
	Japon	2.400 "
Mouchoirs	Japon	28.000 douzaines
	Chine	11.600 "
	Hong-Kong	119.700 "

444. Problèmes régionaux4441. Verviers

- Axé traditionnellement sur les fonctions spéculatives d'achat et de préparation (lavage, peignage),
- considère la production comme secondaire,
- d'où vieillissement de l'appareil (matériel et structure) et chômage partiel,
- difficultés dues à l'enclavement et au refus par les travailleurs des migrations alternantes,
- un plan de restructuration régionale existe mais semble peu efficace.

Le lavage-carbonisage occupait 18 entreprises en 1945, 5 en 1965. Il n'en reste que 3 en 1970 (4 établissements) qui se défendent par le carbonisage et travaillent à destination de la carderie.

La régression du tissage draperie s'affirme à partir de 1956/58 sous l'effet de la concurrence italienne; les synthétiques et la bonneterie prennent le relai.

4442. Gand

- L'ex "Manchester du continent"
- La croissance des importations de fils simples et d'écrus classiques a provoqué une chute de 30 % en 10 ans de ce type de production.
- Evolution à poursuivre :
 - . reconversion sur la qualité,
 - . intégration verticale - type UCO
 - . hausse et progression remarquable des niveaux de productivité au point de poser des problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre,
 - . promotion professionnelle indiscutable, mais maintien de l'écart de salaire avec les industries de pointe.

4443. St-Nicolas

{ Tissage de haute qualité (type Courtrai)
 { Bonneterie
 { Habillement

La bonneterie en récession, est compensée par la croissance de la confection. Seules, les femmes âgées ne se reconvertissent pas et sont prises en charge par les systèmes sociaux.

Le grand problème est celui des structures :

- unités familiales,
- changements de génération,
- pas d'action commerciale au niveau des petites unités,
- pas d'opérations en commun.

La situation est différente à Alost (beaucoup plus grandes unités). (cf. p.85 , § c).

4444. Courtrai

Production d'articles très élaborés : tapis, ameublement, velours, épinglés.

Grandes difficultés des exportations U.S.A. sous l'effet de protections réglementaires et occultes D'où reconversion - réussie - vers l'Allemagne. (Les autres fabricants de tapis, à Mouscron - Louis Depaultre, Belgian International Carpet - sont aussi en pleine expansion).

Le tapis soutient la toile de jute (alors que l'emballage disparaît) surtout à Zeele, près de St-Nicolas (75 % jutière) mais la menace du polypropylène pose un problème (cf. page 82).

4445. Menace de fermeture de l'usine de Tubize (30 km au Sud-Ouest de Bruxelles) - FABELTA/Union Chimique - qui produit des acétates.

4446. Implantations hollandaises.

Hamotex (1/2 bas - chaussettes) - 400 emplois. De même implantation d'unités de confection dans le Limbourg belge sur tissus-maille, produits par les grandes unités de tricotage sur métiers circulaires implantées en Hollande.

4447. Tournaisis

Difficultés structurelles de la bonneterie à Leuze - Guevaucamp.

45.- LA FRANCE451. Contexte général

L'industrie textile comprenait 8.200 entreprises en 1958 pour moins de 4.000 fin 1970. Le nombre d'établissements, lui, compte tenu des concentrations, a baissé de 35 %. Dans le coton, le nombre de broche a baissé de 62 %, celui des métiers de 55 %, pour une production en hausse (1).

- A l'inverse de l'Angleterre (et peut-être demain de l'Italie) - où les restructurations se font à l'initiative des producteurs de fibres (I.C.I. et COURTAULDS) - Rhodia, Norsyntex, C.T.A. sont très peu intégrés à l'aval. Les regroupements se font à partir des transformateurs - et dans une perspective de marketing. D'où la politique de l'"intertextilisation".
- Du récent rapport sectoriel du plan, on doit retenir :
 - . importance globale comparable à celle de l'Allemagne et de l'Italie;
 - . la France exporte 30 % de sa production - excédent (hors matières premières) de 2,5 milliards en 1970 - solde positif avec la plupart des pays industriels. En matière technologique, il faut noter la balance positive des brevets et redevances;
 - . elle assure 450.000 emplois (2), dont plus de la moitié féminine - dont 55 % dans deux régions 33 % dans le Nord et en Picardie, 22 % en Rhône Alpes - et 30 % en Alsace-Lorraine (12 %), Champagne (7 %), Normandie (6 %), Midi Pyrénéen (4 %).
- La consommation textile demeure très faible en poids (18ème rang) par rapport à celle des pays industrialisés - 10,5 kg/habitant en 1968 contre 22,3 aux U.S.A., 18,6 aux Pays-Bas, 15,4 en Allemagne Fédérale. En 1970 : 12,6 kg en France, 17,8 en Allemagne.

(1) mais, malgré ce mouvement de concentration accélérée en 1969 et 1970, la dispersion reste encore trop grande. 24 entreprises ont plus de 1.000 salariés, 200 plus de 500. Les 400 premières entreprises (10 %) réalisent 80 % du C.A. global.

(2) En 1968 salariés - 431.000 salariés en 1969 - 415.000 en 1970.

- Le niveau des investissements reste constant tout au long des années 60 - très inférieurs à ceux de l'Allemagne alors qu'ils ont doublé aux U.S.A. dans la même période - d'où retard technologique important.
- Production encore très largement classique - donc très vulnérable à la libéralisation. La profession et les administrations de tutelle dénoncent la menace concurrentielle des pays asiatiques et des pays à commerce d'Etat. Une ouverture totale conduirait à supprimer 150.000 emplois en cinq ans. "C'est pourquoi tous les travaux du Comité Sectoriel de l'industrie textile ont été réalisés en prenant comme base le maintien d'une politique comportant des mesures propres à éviter un développement désordonné des importations textiles en provenance des pays à bas salaires et à commerce d'Etat".

T.1-451 - Evolution de la situation de l'emploi

(en 1.000) au 1er janv.	Emploi total dont : salariés		Emploi textile dont : salariés		% emploi salarié
1962	18.991	13.503	536	518	3,84
1963	19.199	13.848	533	516	3,74
1964	19.526	14.300	545	529	3,7
1965	19.739	14.625	528	512	3,51
1966	19.796	14.786	507	492	3,33
1967	19.931	15.057	504	491	3,25
1968	19.931	15.122	464	452	3
1969	20.087	15.390	443	431	2,8
1970	20.558	15.973	450	438	2,74
1971	20.703	16.231	425	415	2,5

Donc, tandis que l'emploi total, en huit ans augmentait de 9,6 % et l'emploi salarié de 20,2 %, l'emploi textile total régressait de 20,4 % et l'emploi salarié de 20 %, passant de 3,84 % à 2,5 % de l'emploi salarié total.

On notera les caractères de cette évolution au cours des années 1969 et 1970.

Après l'année 1968 où l'emploi total a augmenté de 155.000 et pendant laquelle, à la suite des mouvements sociaux de mai/juin, les salaires horaires ont augmenté de 12,8 %.

L'année 1969 a été une année de forte croissance, la population active n'ayant augmenté que de 175.000 (65.000 main-d'oeuvre nationale, 75.000 main-d'oeuvre immigrée), 300.000 emplois ont dû être prélevés sur la population active sans emploi - chiffre jamais atteint. Le mouvement de hausse des salaires a continué sur sa lancée + 11,9 %. Le textile a connu une forte concurrence sur le marché du travail et a donc dû avoir un recours accru à la main-d'oeuvre immigrée.

L'année 1970, a connu une croissance beaucoup plus modérée. L'emploi ayant augmenté de 145.000, mais la main-d'oeuvre disponible ayant cru de 210.000 - 90.000 pour la main-d'oeuvre autochtone, 120.000 - (dont 40.000 Nord-Africains) pour la main-d'oeuvre immigrée - une certaine détente aurait dû se connaître sur le marché du travail. Les demandes d'emploi ont effectivement augmenté de 206.000 à 257.000. Cependant, les salaires ont continué à croître de 12 % et le textile a connu de grosses difficultés de recrutement, y compris Alsace et Franche-Comté - sauf en Haute-Normandie et en Languedoc.

- Le tableau T.2-451, indiquant sur les deux dernières années les hausses de salaires contractuels enregistrées sur les diverses places textiles (classement par niveaux de salaires horaires moyens en septembre 1970), montre où se situent les tensions ou, au contraire, les situations de marché du travail plus facile.

En tête des marchés du travail tendu :

- . St-Quentin (bonneterie, après reconversion de filature et tissage de coton),
- . La Soierie Lyonnaise (Moulinage, Schappe et Finissage de St-Etienne et Roanne),

assez paradoxalement, l'industrie cotonnière du Bas-Rhin (Sélestat, vallée de Schirmeck...) et des Vosges.

A l'inverse :

- . la draperie à Sedan et Reims, Vienne,
- . la bonneterie à Troyes, Lille et Belfort.

T.2-451 - Evolution des salaires horairesRésultats généraux de l'enquête de septembre 1970

REGIONS	Sept. 68	Sept. 69	Sept. 70	Sept. 70	Sept. 70
				Sept. 68	Sept. 69
St-Etienne (teinture)	4,037	4,390	5,168	27,9	17,7
Lyon (teinture)	4,186	4,626	5,145	22,9	11,2
Troyes (teinture)	4,073	4,325	5,129	25,8	18,5
Reims	4,283	4,726	5,123	19,6	8,4
Troyes (bonneterie)	4,200	4,590	5,060	20,4	10,2
Vallée de la Lys	4,100	4,520	5,040	22,9	11,5
Schappe et Moulinage	3,898	4,237	4,867	27,4	14,8
Roanne (teinture)	3,835	4,276	4,853	26,6	13,5
Haut-Rhin	3,940	4,300	4,850	23,1	12,8
Roubaix-Tourcoing	3,954	4,304	4,824	22,1	12,1
Tarare	3,888	4,288	4,808	23,6	12,1
Bas-Rhin	3,810	4,282	4,790	25,8	11,9
Armentières	3,904	4,243	4,787	22,6	12,8
St-Quentin	3,650	4,020	4,719	29,1	17,3
Grenoble		4,157	4,665		12,2
Rouen (teinture)	3,806	4,184	4,648	22,1	11,1
Rouen (coton)	3,785	4,113	4,634	22,4	12,6
Vosges (coton)	3,676	4,070	4,628	25,9	13,7
Vienne	3,844	4,152	4,616	20,1	11,2
St-Etienne (tissage)	3,773	4,051	4,562	20,9	12,6
Cholet	3,720	4,089	4,546	22,2	11,2
Belfort	3,728	3,992	4,517	21,2	13,2
Lille	3,740	4,031	4,510	20,6	11,9
Roanne (tissage)	3,670	4,040	4,490	22,3	11,1
Elbeuf-Louviers	3,645	3,920	4,477	22,8	14,2
Sedan	3,639	3,921	4,326	18,8	10,3
ENSEMBLE	3,885	4,260	4,775	22,9	12,1

Source : Enquête professionnelle

452. Situation des branches4521. Remarques générales

La France, on l'a dit ci-dessus, est au 18ème rang pour la consommation textile par tête. Le retard est encore plus sensible pour certaines catégories d'articles, celles-là même qui connaissent ailleurs (et notamment, en Belgique et en Hollande) une forte progression : tapis, ameublement, revêtement mural. Il est aussi très significatif qu'il ait fallu attendre l'année 1969 pour que la consommation en F.A.S. atteigne celle cumulée de coton et de laine, mais au 6ème rang seulement des pays de l'O.C.D.E.

- U.S.A.	: 2.371.000 tonnes
- Japon	: 1.063.000 tonnes
- Allemagne	: 542.000 tonnes
- Grande Bretagne	: 443.000 tonnes
- Italie	: 327.000 tonnes
- France	: 286.000 tonnes
- Benelux	: 171.000 tonnes

Encore faut-il ajouter que les importations de F.A.S. ont représenté cette année-là 108.000 tonnes, en hausse de 1/3 sur 1968 et de près de 78 % sur 1967. Ces importations représentent 48 % de la consommation, contre 18 % en moyenne dans la C.E.E. (5 % aux U.S.A. et 0,8 % au Japon).

Il en découle un trait caractéristique : le textile français reste encore très largement tributaire de son passé cotonnier et lainier, très engagé sur les productions classiques, les fibres nouvelles n'ayant réellement pris leur essor que dans et par la soierie, cette évolution connaissant dans les autres branches un retard relatif important.

Problèmes de l'industrie française :

- a.- Peignage de laine et filature de laine peignée : difficultés dues à l'équipement de l'industrie allemande réduisant les débouchés sur ce marché.
- b.- Bonneterie : l'année 1970 a vu une progression modérée des importations; les clauses de sauvegarde ont joué vis-à-vis des pays de l'Est.
- c.- B.T.A. : fin de la réorganisation de Texunion/Gillet.
- d.- Jute : fin de la protection en 1974
NORD.
- e.- Soie : concentration de la Schappe sur Terray (2.000 emplois) - après reprise par Burlington.

Pour le reste :

- la texturation a triplé en 10 ans
- le tissage a augmenté de 50 % (Tergal)

C'est toutefois sur le tissage que se posent les plus difficiles problèmes :

- productivité de 5 % par an
- artisans à domicile.

4522. Le coton

Depuis 12 ans (1957/1969) l'industrie est marquée par un fort mouvement de regroupement des moyens :

- en filature :
 - . 217 à 115 établissements,
 - . le nombre de broches de 6.316.000 à 3.620.000 (dont, en activité : 3.517.000)

- en tissage :
 - . 587 à 314 établissements
 - . 137.000 à 64.000 métiers (60.000 en activité).
- la concentration est intense.

Les 20 premiers groupes représentent 58 % de l'emploi et 54 % du chiffre d'affaires. Mais, parmi eux, les 5 premiers représentent :

- 36 % de l'emploi
- 40 % des broches de filature
- 43 % des métiers à tisser
- 33 % du chiffre d'affaires (distorsions dues au fait qu'ils dominent la production classique et sont, à l'exception de l'un d'eux absents de la soierie).

T.1-452 - Filature (en 1968)

	Effectifs (1.000)	Production				
		Coton	Art.	Synth.	Divers	Total
		(1.000 t)				
Nord	11,3	72,6	5,4	4,2	0,1	82,4
Lorraine	6,3	54,3	5,2	4,4	0,1	64
Alsace	4,1	21,3	1,5	4,3	-	27,1
Franche-Comté	2,1	21,7	-	0,4	0,3	22,4
H ^{te} Normandie	3,5	34,3	0,1	0,6	-	35
Autres	1,9	15,1	0,3	0,7	-	16
Total	29,2 ⁽¹⁾	219,2	12,5	14,6	0,5	246,9
dont :						
Nord	38,7 %					33,4 %
Est	42,8 %					46,0

80 % de l'activité dans le Nord et l'Est.

(1) dont hommes : 13 - femmes : 16,2

T.2-452 - Tissage (en fin 1968)

	Effectifs (en 1.000)	Métiers	Consommation de filés (1.000 t)			
			Coton	F.A.S.	lin chanvre divers	Total
Nord	11,4	12,8	39,6	8,9	14	62,5
Picardie	1,3	1,4	6,1	0,3	0,4	6,8
Lorraine	9,3	21,6	47,2	9,4	0,8	57,5
Alsace	4,4	7,3	12,2	5,3	2	19,9
Franche Comté	2,4	5,8	15,5	1,4	0,1	17
Hte Normandie	2,5	3,9	15,4	1	0,5	16,9
Rhône Alpes	2,9	4,5	12,2	0,9	0,2	13,3
Pays de la Loire	0,9	1,3	4,6	0,3	0,3	5,2
Autres	1,4	2,2	6,2	0,5	0,2	6,4
Total	36,5 ⁽¹⁾	60,5	159,4	27,9	18,5	205,8

La main-d'oeuvre s'est réduite de 40.500 à 36.500 en 1968.

L'Est représente 44,1 % }
Le Nord-Picardie 34,8 % } 78,9 %

Ces 36.500 se répartissent en 17.800 hommes et 18.700 femmes.

La différence du parc de machines par région est très sensible. 18 % de métiers ordinaires encore en moyenne, mais près de 50 % en Rhône-Alpes (articles artisanaux très élaborés).

Dans le Nord, 50 % du linge de maison (literie, toilette, office, table), donc de la consommation de lin (80 %) grâce à la prédominance de métiers à grande laize. Mais c'est une situation fortement mise en cause par l'évolution des usagers de consommation : la "machine à laver" familiale déprécie les tissus lourds (lin : 200 g au m², métis : 160 g au m²) au profit des légers coton et tergal (130/110 g au m²) et permet au tissage lorrain un développement relatif beaucoup plus important sur ce marché, par le canal des groupes spécialisés du Nord (à l'intérieur notamment de D.M.C.).

4523. Le lin

L'évolution de l'activité linière a traduit dans un premier temps la tendance évoquée au § précédent.

Les surfaces ensemencées ont régressé de plus de 50.000 ha en 1964 à moins de 40.000 en 1968 pour reprendre et atteindre 47.000 ha en 1971 (sur 65.000 dans la communauté, où une reprise comparable se fait jour en Belgique et même aux Pays-Bas).

C'est que la récession des utilisations du lin en linge de maison, due aux handicaps de cette fibre - poids mais surtout : froissabilité, défaut d'élasticité - se trouve efficacement combattue par l'utilisation en bonneterie, en ameublement (voilages) grâce aux mélanges avec des F.A.S. En outre, le revêtement mural à pose directe sur béton brut a vu son marché s'ouvrir en 1969 : en France, 40 millions de m², 50 en 1970...

La production du rouissage teillage réavoisine donc les 80.000 t. L'exportation de filasse est de l'ordre de 60 % (55 % si on tient compte des importations).

La production filature (au sec, au mouillé, y compris celle de chanvre), utilise un parc de 80.000 broches (réduit de 1/3 par rapport à 1965), et un effectif de 3.600 personnes (en réduction de 40 %).

La reprise enregistrée en 1969 se poursuit à partir du point bas de 1968 (18.000 t de filés produits).

Depuis 1967, juillet, le groupe Willot a racheté Agache et contrôle plus de 50 % du lin français.

4524. Le jute

Cette branche a connu, dans les années 60, des concentrations très importantes : 55 entreprises en 1968, 45 entreprises en 1964, 32 en 1968, 26 en 1970; les fermetures ont été financées par la profession. La concentration s'est accompagnée d'une intégration verticale (filature, tissage, confection de sacs) telle que les 6 entreprises intégrées réalisent 97 % de la production filature et 73 % de la production tissage.

60 % du marché intérieur est encore celui des sacs, dont 12 % couverts par des importations (5 % en provenance de la C.E.E. et 7 % de l'Inde et du Pakistan). Alors que les échanges avec la C.E.E. étaient favorables à la France, le développement des importations Pakistanaises et Indiennes (en dépit des accords d'autolimitation de Novembre 1969 et juin 1970) inquiète fortement la profession, l'intervention de l'Expert Bonus Scheme Pakistanais (jusqu'à 50 % d'aide) entraînant des pratiques de prix particulièrement anormales.

Pour la France, de 1964 à 1968 :

- les importations de matières premières sont passées de	77.600 t	à	61.800 t
- la production filature	76.400 t	à	56.700 t
- la production tissage	61.000 t	à	48.000 t
- les effectifs salariés	6.700	à	5.400

La branche déploie ses efforts dans deux voies :

- a.- reconquérir son marché de l'emballage par les sacs en polyoléfines tissées;
- b.- développer le tissage de toiles supports de tufting (dossiers) (50 millions de m² dès 1968) comme l'industrie communautaire dans son ensemble.

4525. Corderie

De 1965 à 1968, on note l'évolution suivante :

- Effectifs	de 3.600	à	2.900
- Consommation de matières premières	72.300 t	à	61.100 t
- dont Sisal	60.000 t	à	55.100 t

En dépit du fort mouvement de concentration (2 groupes de 3 firmes chacun produisent la totalité des 62.000 t de ficelle agricole), cette industrie est très menacée :

- . par la concurrence anormale du Portugal et surtout de l'Angola (2/3 des importations),
- . par la fermeture du marché américain aux exportations Belge, Hollandaise, Allemande,
- . par la concurrence de British Ropes.

La branche jute, qui représente 24 % en filature et 29 % en tissage de l'activité communautaire, demande une protection contre la concurrence anormale.

4526. La laine

La situation de cette industrie peut être figurée dans le tableau ci-après (T.3-452) :

	Effectifs à fin 1968			Production (1.000 t)		Remarques	
	Hommes	Femmes	Total	1964	1968		
Délainage-lavage	3.054	804	3.858	32,5	35,9) Forte progression (de l'activité et) de l'exportation	
Peignage	3.194	1.105	3.299	74,1 23,3 (1)	87,9 27,4		
Ruban de cardé				13,3	16,1		
Filature peignée	4.832	5.277	10.009	89,9	87,9		
dont : à destination					18,5		
mercerie					36,8		
tissage					32,5		
bonneterie							
Filature cardée	2.858	1.910	4.768	57,3	42,4		en régression forte
destinée en presque totalité au tissage							25 % dans le Nord 20 % dans la Vallée du Rhône et le Midi
Retordage	1.520	5.224	6.744			régression	
Tissage	5.787	8.537	14.324	75,6	62	en progression	
Tapis	1.556	822	2.378	-	17,3 (2)	stabilité	
Feutre	760	254	1.014	30,1	28,4		
Entretien	5.942	1.383	7.325				
Total ouvriers employés	29.503	25.316	54.819				
maîtrise			13.408				
			4.103				
Emploi total			72.330				

(1) en plus F.A.S.

(2) en 1.000 m²

La branche a une balance commerciale positive, le solde négatif sur matières premières (700 millions de francs en 1968) étant compensé par un solde positif (785 millions) sur demi-produits et produits finis :

- rubans cardés et peignés : + 270 millions
- filés : + 320 "
- tissus : + 130 "
- bonneterie : + 120 "

le solde n'étant négatif que pour les tapis, couvertures et tissus techniques (55 millions).

L'industrie lainière française occupe une place importante dans le monde : sur la base 1969, on note :

- Peignage : 98.000 t, 2ème rang après Japon
- Filature peignée : 101.000 t, 4ème rang Italie, Japon, U.S.A.
- Filature cardée : 43.000 t, 6ème rang Japon, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne, U.S.A.
- Tissage : 65.000 t, 5ème rang U.S.A., Grande-Bretagne, Italie et Japon.

Cette industrie est relativement concentrée : sur 848 entreprises en effet :

- 4 assurent 3/5 du peignage,
- 10 " 55 % de la filature peignée,
- 10 " 33 % de la filature cardée,
- 10 " 40 % du tissage habilleur.

Elle est bien placée à l'exportation :

- au 1er rang pour le peigné : 38 %
- au 2ème rang pour la filature peignée : 26 %
(derrière la Belgique 29 %)
- au 4ème rang pour les tissus : 7 %
(derrière Japon, Grande-Bretagne, Italie)

En tenant compte des transformations d'aval, en 1970 le délainage a exporté 66 % de sa production, le peignage 72 % et la filature de laine peignée 43 %.

T.4-452 - Perspectives 6ème Plan (base 100 en 1965)

	Indice 100 = 1965		Tonnes	
	1970	1975	1970	1975
<u>Activités</u>				
Peignage laine } TAS }	128	137	98.000 t	97.000 t
Filature peignée	120	132	42.000 t	52.000 t
Filature cardée	85	75	99.500 t	110.000 t
Tissage	96	100	40.700 t	36.000 t
Tapis	-	-	58.500 t	61.000 t
	—	—	35.500 t	52.000 t
Total branche	111	119		
			Différence 1970-1975	
<u>Effectifs</u> (emplois)	65.750	57.000		
Nord	38.500	34.500	- 4.000	
Midi Pyrénéen	8.600	7.400	- 1.200	
Alsace	3.700	3.300	- 400	
Picardie	3.650	3.000	- 650	
Rhône Alpes	3.150	2.600	- 550	
Divers	8.150	6.200	- 1.950	

Il faut noter comme tout à fait spectaculaire le développement, sous la double influence de la bonneterie mode et de la T.V. du tricotage manuel.

A l'inverse, régression de la laine cardée (filature sur cardes fileuses) où le marché est dominé par l'Italie, avec une production de 100.000 t contre 40.000 en France et à peu près autant en Allemagne.

Alors qu'en Italie (Prato) 794 entreprises, dont 782 artisanales, donc exonérées de charges, assurent 88 % de l'emploi, en France, 167 entreprises, dont 42 sont industrielles assurent 42 % de l'emploi. La régression des tonnages se trouve quelque peu compensée par celle des titrages.

La production de tapis est très faible en France : le niveau de consommation par tête est au 1/3 de celui de la Hollande et de l'Allemagne, au 1/7 de celui de l'Angleterre. Cependant, ce marché se développe rapidement, plus vite que la production (17,5 millions de m² en 1968 dont plus de 8 importés, 19 millions de m² en 1969, dont plus de 11 importés). La production croît au rythme de 6 %/an.

Roubaix-Tourcoing représentent encore 80 % de la production. Mais des implantations récentes (Auchel, Lavelanet, Château-Renault, Laval, Châteauroux...) vont de pair avec les techniques et articles nouveaux (tuft, nappés, floqués, etc.) qui utilisent de plus en plus de F.A.S. et représentent plus de 40 % du marché. On signalera enfin le projet de Prouvost d'implanter un peignage à Mazamet et les développements prévus à Lavelanet.

4527. La soierie

Elle est liée à la place de Lyon et au rôle du fabricant donneur d'ordre à une séquence de façonniers : tisseurs, teinturiers, imprimeurs.

Dans le domaine des articles de grande production, la concentration a fait largement son oeuvre - faisant diminuer de moitié le nombre des entreprises. En 1969, 65 fabricants sur 500, soit 13 %, ont réalisé les 2/3 du chiffre d'affaires de la branche.

Dans le domaine de la nouveauté (de luxe et de diffusion), la division du travail reste la règle avec ses gros inconvénients de rupture de rythmes, de sur-stock et désajustement, des concurrences anti-économiques et de non coordination entre politiques commerciales et techniques.

Les évolutions sont les suivantes (T.5-452) :

	(moyennes mensuelles)				Février 1971
	1964	1968	1969	1970	
<u>Moulinage et texturation</u>					
Production totale (tonnes)	3.475	4.141	5.123	5.073	5.371
Fuseaux et broches de texturation F	1.207	834	887	786	744
(1.000) B	163	198	231	236	249
Effectifs :					
ouvriers	10.875	8.411	9.290	9.120	8.562
employés	(1.687	1.728	1.816	1.847
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	10.875	10.098	11.018	10.936	10.409
<u>Fabrique et tissage (ruban exclus)</u>					
Production soierie tonnes	3.100	3.060	3.529	3.350	3.644
Métiers en activité	41.284	34.283	33.741	29.446	27.131
Effectifs :					
ouvriers	31.355 ⁽¹⁾	23.635	20.385	19.448	15.312
employés	?	7.433	7.116	7.021	6.647
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
		31.068	27.501	26.469	21.959

(1) y compris la rubannerie.

Noter :

- la concentration sur une seule entreprise de la filature de Schappe;
- le rôle négligeable de la soie ouvrée (400 tonnes sur 77.000 tonnes de fils et filés ouvrés en 1968);
- le rôle marginal de la rubannerie (1.700 tonnes de ruban en 1968);
- la progression très forte de la productivité tissage en 1970.

La structure du tissage soierie en 1969 se présente ainsi :

moins de 25 emplois	25/50	51/100	101/150	151/200	201/250	251
2.145	4.474	6.712	4.585	2.476	2.637	4.471

Au total, 27.503 emplois, dont :

- Isère : 10.049
- Loire : 6.535
- Rhône : 2.910
- Ardèche : 2.142
- Haute-Loire : 1.142
- Drôme : 901
- Haut-Rhin : 543

En plus, 1.317 ateliers à domicile (8.065 en 1955 et 2.548 en 1963) possédant 5.993 métiers (1.582 façonniers et 4.411 usines), soit de 4 à 5 par atelier (contre 7.815 en 1963, soit 3 métiers).

4528. La bonneterie

On peut admettre la répartition suivante :

- Articles chaussants : 20 % (en régression)
- Vêtement : 20 %
- Survêtement : 45 % (en progression)
- Tissus vestimentaires et industriels : 15 %

Dans le domaine du vêtement de dessus, le maillot de bain passe :

de 45.000 en 1960, 435.000 en 1968 et atteint 440.000 dans le seul 1er semestre 1969.

La dentelle Rachel passe

de 222 t en 1968 à 640 t en 1969

La chute du bas est compensée par le Baslip.

Au total, la consommation de fils par la bonneterie est passée en neuf ans de 50 à 71.000 tonnes :

	<u>1960</u>	<u>1968</u>
- Laine	15.000	15.000
- Coton	24.000	23.000
- Soie	16	17
- Artificiels	2.400	3.200
- Synthétiques	9.000	30.000
	<hr/>	<hr/>
	50.400	71.200

Le chiffre d'affaires hors taxes a augmenté de :

- 11 % en 1968, 17 % en 1969, 7 % en 1970

les exportations :

- 16,5 % en 1968, 18,5 % en 1969, 23 % en 1970

les importations :

75 % en 1969, 3,5 % en 1970.

En 1969, la balance a été déficitaire, elle ne sera que très peu positive en 1970. Ces échanges représentent 25 % en valeur et 33 % en quantité du marché.

Ce sont les importations hors CEE qui alimentent cette forte hausse, à titre d'exemple tout à fait spectaculaires signalons :

- gants et pull-over de Macao,
- chaussettes des pays de l'Est,

En outre, le travail à façon (Portugal, Yougoslavie, Maroc, Tunisie ... Pays du Sud-Est Asiatique) fait de cette branche, qui a vu ses effectifs passer de 95.000 à fin 68 à 103.000 à fin 70, une des plus incertaines.

Un certain mouvement de concentration accompagne cette progression globale :

- 967 entreprises à fin 1967
- 918 " à fin 1968
- 890 " à fin 1969

mais :

- 10 groupes assurent 1/3 du CA global
- 25 " " 50 % " "
- 100 " " 2/3 " "
- 200 " " 80 % " "

La concentration reste donc bien moins grande qu'en Angleterre ou en Allemagne.

La progression de la productivité est de l'ordre de 8 %/an.

La répartition régionale est très caractéristique sur la base des effectifs à fin 1968 :

- Champagne (place de Troyes)	:	23 %
- Nord-Picardie	:	20,1 %
- Rhône-Alpes	:	14,3 %
- Région Parisienne	:	7,7 %
- Lorraine-Alsace	:	7 %
- Aquitaine-Midi-Pyrénéen	:	7 %
- Bourgogne-Franche-Comté	:	6,5 %
- Languedoc-Provence-Côte d'Azur	:	6,2 %
- Centre et Ouest	:	5,2 %

4529. Teinture - Apprêts - Enductions :

Avec 47.000 emplois et 11 % de l'emploi textile (dont 26 % de femmes) c'est la 1ère branche nationale dans la C.E.E. et la 4ème au plan mondial derrière la Grande-Bretagne, le Japon et les U.S.A.

Le nombre d'établissements est passé de 793 en 1962 à 639 en 1969, avec une progression de 35 % de la productivité (soit de l'ordre de 4 %/an) et une production sensiblement étale en volume.

La répartition régionale des activités est la suivante :

- Nord	:	38 % - où se traitent 74 % des articles de lin et chanvre 64 % des articles de laine
- Est (Alsace & Lorraine)	:	19,5 % - où se traitent 30 % des articles cotonniers et se réalisent 77 % des impressions sur coton et 61 % de toutes les impressions
- Région Lyonnaise	:	16,5 % - où se traitent 57 % des articles soierie
- Région Parisienne	:	11,5 % - avec près de 50 % des traitements d'articles de bonneterie

Le taux d'investissement est passé de 9,5 à 7,7 % du chiffre d'affaires.

453. Le textile français sur le marché international

Traditionnellement exportatrice, l'industrie textile française a connu des bouleversements tenant :

- à sa position en zone franc - marché réservé jusqu'en 1954/55, représentant encore 35 % des ventes en 1959 et seulement 13 % en 1969;
- au marché commun : les importations françaises ont été multipliées par 19 en deux ans, les exportations par un peu plus de 4;
- cependant, la balance commerciale, matières premières exclues, s'est maintenue fortement positive, même en 1969, année exceptionnelle :

<u>1959</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>	<u>1970</u>
2.443 millions	2.083	1.330	2.500

et l'accroissement du recours aux F.A.S. de production nationale ne peut que restreindre la dépendance à l'égard des approvisionnements extérieurs de matières premières.

T.1-453 - Commerce extérieur textile de la France 1959-1970
(en millions de francs courants)

		EXPORTATIONS				IMPORTATIONS			
		1959	1965	1969	1970 (jan-sept)	1959	1965	1969	1970 (jan-sept)
Matières textiles	1	721	957	1.148	915	2.210	2.437	2.671	1.976
dont : semi-élaborées	2	339	536	744	617	61	135	348	283
Filés et fils	3	729	1.210	1.518	1.283	60	281	824	540
Tissus	4	900	1.286	1.384	1.192	94	512	1.193	812
Bonneterie	5	263	570	907	931	30	273	1.055	817
Autres articles textiles	6	565	1.020	1.193	1.037	1.108	465	996	749
Total matières brutes exclues (lignes 2 à 6)	7	2.796	4.622	5.746	5.060	353	1.666	4.416	3.201
TOTAL (ligne 1 + lignes 3 à 6)	8	3.178	5.043	6.150	5.358	2.502	3.968	6.739	4.894

La Communauté Européenne représente le principal client 57,4 % en 1970 et surtout le principal fournisseur de la France (78,2 %).

D'où les problèmes majeurs :

- harmonisation réelle des conditions de concurrence (Italie)
- pays associés ou en voie d'association : Espagne, Grèce, Israël, Turquie, Portugal, Yougoslavie (suspension des préférences généralisées)
- Japon et pays à commerce d'Etat.

en face desquels apparaît pour la France, par rapport à ses concurrents européens, un avantage main-d'oeuvre (coût et disponibilité).

454. Les structures

Depuis 1967, marqué en juillet par l'absorption d'Agache par Willot et par le démarrage plus discret des opérations qui se poursuivent autour de D.M.C.-Gillet et de Prouvost-Masurel tandis que le groupe Boussac se réorganise, un fort mouvement de restructuration se développe :

- à l'inverse de l'Angleterre - où Courtaulds et I.C.I. s'intègrent à l'aval :
 - . Rhône-Poulenc reste producteur de F.A.S.
 - . Sa "division textile" laisse prévoir un regroupement des filiales Rhodiaceta, Rhovyl, CTA, Norsyntex, S.I. de Moy
 - . poursuit vigoureusement ses investissements (en 1970, 360 millions filiales françaises, 385 étrangères) ce qui correspond à un accroissement en capacité de 25 % en polyester, de 10 % en polyamide, de 50 % en acrylique
 - . se désengage à l'aval (fermeture de Gamma à Lyon, vente de Ventex - bonneterie).

- D.M.C.-Gillet :

- . développe son activité tapis en prenant le contrôle de SIFT (N° 2 français)
- . TFC à Naarden (Pays-Bas), elle-même associée à Vernier de Mouscron (Belgique)
- . s'accroît de Warnier David (tissage de laine à Reims), de Wallaert (filature et filterie à Lille)
- . développe autour de Descamps-Demeester l'activité linge de maison, reprise de l'activité de A. Masurel, agrandissement de l'usine de Wervicq (59)
- . crée INTISSEL à Liévin (Pas-de-Calais)
- . développe ses filiales étrangères :
 - T.A.S. en Belgique
 - au Cameroun et au Sénégal
- . en revanche : réorganisation de Soparlaine, réduction des activités à Halluin, fermeture de la teinture de Watrelos
 - et fermeture d'établissements de Texunion en région lyonnaise : Cublize à Roanne, Renage, La Tivollière et Sillans en Isère.

Gillet-Thaon ferme Deville-les-Rouen.

- Agache-Willot :

- . augmente sa participation dans la Manufacture Française en Tapis et Couvertures
- . Saint-Frères participe aux Etablissements Plisson (bâches)
 - Développement des filiales africaines : Niger, Mali, R.C.A.
- . s'engage dans les non tissés aux U.S.A.

- Prouvost :
 - . accords avec Boussac en négociation
 - . prises de contrôle de
 - groupe DMR
 - Rubannerie de Commines
 - Tissu-maille Customatic
 - s/vêtements Protermo
 - Louis Lepoutre à Roubaix (2.000 personnes)
 - Société Elbeuvienne de bonneterie
 - Peignage de laine Fouan (Tourcoing)
 - Groupe Delcer (4.500 personnes)
 - N° 1 en tissu bonneterie
 - Confection A. Duc et Cotariel
 - Filiale allemande EUROTExTILE (20 %
du marché allemand d'étoffes de bonneterie)
 - Développement du jersey à Roubaix
(120 métiers circulaires nouveaux)
 - . filiales étrangères :
 - SUBLISTATIC, Porto Rico
 - PREVATEX , Iran
 - EUROPUNTO, Espagne

Mais, en face de ces développements spectaculaires :

- Boussac ; procède à une réduction d'effectifs de 10 % :
 - . licenciements à Fives,
 - . fermeture à Plainfaing.
- Timwear :
 - . fermeture de L. Bonbon à Epinal
 - . licenciements dans les autres usines
 - . fermeture de Chaligny
 - . mais agrandissement de la SATA à Troyes
(teinture apprêts - groupe Lévy)

- Schaeffer : échec de la concentration avec SIAT-FEL.

- Courtaulds :

. développe TRICOT-FRANCE à Colmar

. regroupe autour de Delebart Mallet :

ANTA tissages à Lille

LILOR France

Textiles de Douai

Cotonnière d'Hellemes.

Le tableau ci-dessous révèle la structure d'ensemble en termes d'emplois.

T.1-454 - Emploi

D.M.C.-Gillet	26.500	Poron	1.950
Prouvost	23.800	Vitos Vitoux	1.850
Agache Willot	22.800	Valisère	1.800
Boussac	17.400	Caulriez Delahoutre	1.800
4	90.500	Tiberghien fr	1.800
Levy	9.400	Schappe	1.700
Schaeffer	5.100	Dewavrin	1.600
2	14.500	Valtrin	1.600
Beigy	3.750	Vandeputte	1.500
Perrin Steinheil	3.650	Rigot-Steelars	1.500
Fonteix	3.500	Motte Bossut	1.450
P et S Tiberghien	3.400	Champier	1.450
Mulliez	2.500	Eminence	1.400
Coisne et Lambert	2.400	Le Bourget	1.350
Tissarex	2.400	G.E.F.	1.300
Sommer	2.350	Nelle Filature Cernay	1.250
Le Blan	2.000	St-Joseph	1.150
Fremaux	2.000	FRA-FOR	1.150
10	27.950	Beylas Kiener	1.100
		Cousin	1.100
		Fil.du Sartel	1.100
		Fil.de Fourmies	1.100
		Peignage de la Tissée	1.100
		Tricosa	1.050
		Florival	1.000
		25	35.150

Au total :

4 groupes représentent	90.000 emplois
2 groupes	15.000
10 entreprises de 2 à 5.000 salariés	30.000
25 entreprises de 1 à 2.000 salariés	35.000
40 groupes ou entreprises	170.000 emplois

455. Prévisions d'évolution sectorielle

Les hypothèses d'évolution à moyen-terme retenues par le 6ème Plan sont les suivantes :

	Taux annuel	Indice 1975 (1970 = 100)
- Production	+ 4 %	122
- Importation	+ 8,7 %	152
- Exportation	+ 7,5 %	144
- Emploi	- 2,1 %	90

Les investissements de la période 1971/75 (6ème Plan) seraient de 42 % plus élevés.

On notera un taux de croissance de la productivité supérieur à 6 % (en progrès sur le 5ème Plan).

Ces hypothèses reposent sur le postulat "d'ordonner le développement des échanges de produits textiles", le moyen souhaité étant la généralisation à l'ensemble des produits, de l'accord coton, assorti d'offres conditionnelles dans le domaine des préférences tarifaires de la CNUCED.

Sur le plan interne, la politique industrielle s'appuiera :

- sur le maintien de l'action du CIRIT (Centre Interprofessionnel de Rénovation des Structures Industrielles et Commerciales de l'Industrie Textile) et son développement dans le domaine des investissements (dotation budgétaire souhaitée);
- intensification des interventions du Fonds de Développement Economique et Social (F.D.E.S.)
- interventions de l'Institut de Développement Industriel (I.D.I.)
- développement de la sous-traitance;
- aide à la recherche, et notamment, implantations régionales (Nord et Lyon) de l'Institut Textile de France;
- Instituts Universitaires de Technologie mécanique textile à Troyes et Nord.

Nous avons vu qu'à fin 1970, l'emploi salarié textile (sans la production de F.A.S.) se situe au niveau de 415.000. Il est prévu, au cours du 6ème plan, une récession légèrement supérieure à 10 %, soit de 43.500 emplois répartis comme suit selon les branches et les régions :

T.1-455

Régions \ Branches	Coton Lin	Laine	Soierie	Bonne-terrie	Teintures Apprêts	Divers	Total
Nord-Picardie	- 8.600	- 5.500	-	+ 750	- 1.550	- 4.600	- 19.500
Champagne	-	- 400	-	+ 800	- 400	-	-
Lorraine-Alsace-F ^{che} -Comté	- 7.100	- 550	-	+ 300	- 1.900	- 150	- 9.400
Rhône-Alpes	- 1.000	- 550	- 5.600	+ 500	- 1.350	- 1.000	- 9.000
Haute-Normandie	- 1.450	- 250	-	+ 50	- 400	- 550	- 2.600
Autres	- 650	- 2.300	-	+ 800	- 400	- 450	- 3.000
TOTAL	- 18.800	- 9.550	- 5.600	+ 3.200	- 6.000	- 6.750	- 43.500
Indice (1970 = 100)	81	87	87	103	88	81	89,5
Effectif total 1975	81.200	64.700	47.500	106.300	44.000	27.800	371.500

Une autre hypothèse a été esquissée, exprimant l'impact possible de la libéralisation totale des échanges sur le niveau d'activité des branches. On aboutit ainsi au tableau suivant :

T.2-455

Régions \ Branches	Coton Lin	Laine	Soierie	Bonne-terrie	Teintures Apprêts	Divers	Total
Nord-Picardie	- 18.000	- 15.500	-	- 5.000	- 4.100	- 12.600	- 55.200
Champagne	-	- 600	-	- 10.600	- 600	-	- 11.800
Lorraine-Alsace-F ^{che} -Comté	- 17.000	- 1.000	-	- 3.000	- 4.000	- 500	- 25.500
Rhône-Alpes	- 2.500	- 800	- 12.000	- 7.000	- 2.000	- 3.000	- 27.300
Haute-Normandie	- 3.400	- 400	-	- 400	- 800	- 1.500	- 6.500
Autres	- 2.600	- 3.400	-	- 8.000	- 700	- 500	- 15.200
TOTAL	- 43.500	- 21.700	- 12.000	- 34.000	- 12.200	- 18.100	141.500
Indice (1970 = 100)	57	71	77	67	76	48	66
Effectif résiduel	56.500	52.500	41.000	69.000	38.000	16.500	273.500

Il est difficile d'échéancer une telle perspective. L'arrêt de plus d'un tiers de l'activité ne pourrait être toléré en cinq ans. Si la politique des préférences généralisées aux PVD et la conséquence sur le marché français de la fermeture du marché américain aux textiles japonais devait précipiter une belle évolution, il est bien clair que des mesures de sauvegarde viendraient aussitôt y opposer un barrage absolu. Aussi bien, il est plus réaliste, plutôt que de considérer ces chiffres comme opposant une alternative apocalyptique à ceux du 1er tableau (prévisions du plan), de qualifier cette hypothèse de perspective à long terme - entre 12 et 15 ans, horizon 1982/85, et d'en mesurer l'impact sectoriel et régional.

En première approximation, on peut admettre qu'elle cumule les deux effets d'une division internationale du travail textile et de la progression continue de la productivité due tant aux modifications de structure qu'aux bouleversements technologiques.

On voit qu'elle affecte en tout premier lieu les secteurs déjà marginaux (jute, corderie...); puis le coton (production d'écrus classiques); puis la bonneterie (bricolage traditionnel). Les perspectives sur la laine sont particulièrement incertaines, notamment en ce qui concerne la filature et le tissage cardé et le tapis. On notera la résistance de la "soierie" où mode et technologie confortent les positions de la région lyonnaise dans cette branche à l'inverse des autres (bonneterie et divers) ainsi que celle de la Teinture-Apprêts, axée sur l'ennoblissement des produits finals.

L'emploi régional résultant serait ainsi, dans cet horizon, représenté par les chiffres ci-après.

T.3-455

	Emploi salarié		Indice (1970 = 100)
	1970	1985	
Nord-Picardie	141.700	86.500	61
Champagne	28.300	16.500	58
Est	70.500	45.000	64
Rhône-Alpes	88.800	61.500	69
Haute-Normandie	15.500	9.000	58
Autres	70.200	55.000	78
Total	415.000	273.500	66

La tendance moyenne de récession des emplois serait dans les 12/15 ans à venir le prolongement de celle constatée depuis 1955 : taux annuel moyen 2,4 %, avec une accentuation en Haute-Normandie où la branche coton-lin, à défaut d'initiatives nouvelles, cesserait pratiquement de compter dans l'emploi régional, et en Champagne, où la bonneterie de Troyes, faute d'une reconversion décisive de ses tricotages et articles chaussants classiques, verrait sa position très réduite en posant du même coup un problème aigu de sous-emploi féminin.

Toutefois, ces perspectives globales une fois avancées, il faut aussitôt souligner que leur signification est fortement tributaire du contexte industriel et urbain régional :

a.- Pour le Nord, avant que le mouvement actuel de décentralisation inter-régionale à destination du Cambrasis, de l'Artois, des zones de reconversion minière (Auchel, Hénin-Liétard) et la Picardie (St-Quentin) ne soit amorcé, l'essentiel de l'activité textile se concentrait sur le territoire de la métropole :

- Roubaix-Tourcoing : 60 %
- Lille : 22 %
- Halluin : 11 %
- Vallée de la Lys : 7 %

donc en zone urbaine industrielle dense.

	ACTIFS			SALARIES			% des ouvriers qualifiés
	Total	Hommes	Femmes	Salariés	Hommes	Femmes	
Nord	121.000	63.940	57.060	119.020	62.460	56.560	28,49
Picardie	<u>23.640</u>	<u>11.960</u>	<u>11.680</u>	<u>23.500</u>	<u>11.880</u>	<u>11.620</u>	<u>6,03</u>
Total Nord-Picardie	144.640	75.900	68.740	142.520	74.340	68.180	34,52
Lorraine	36.720	18.540	18.180	36.420	18.400	18.020	10,23
Alsace	30.640	15.740	14.900	30.420	15.560	14.860	8,22
Franche-Comté	<u>10.800</u>	<u>5.040</u>	<u>5.760</u>	<u>10.740</u>	<u>5.020</u>	<u>5.720</u>	<u>2,22</u>
Total Est	78.160	39.320	38.840	77.580	39.980	38.600	20,67
Champagne	30.300	12.440	17.860	30.060	12.860	17.800	4,98
Rhône-Alpes	98.520	43.820	54.700	94.560	41.140	53.420	17,77
Haute-Normandie	18.080	9.200	9.120	17.940	8.880	8.820	3,06
Région Parisienne	21.760	9.440	12.320	20.020	8.420	11.600	2,94
Midi-Pyrénées	16.700	8.500	8.200	15.820	7.880	7.940	5,10
Languedoc-Roussillon	8.540	2.500	6.040	8.260	2.340	5.920	1,46
Pays de la Loire	7.440	2.520	4.920	7.240	2.420	4.820	1,64
Bourgogne	7.120	1.760	5.360	6.980	1.660	5.320	1,61
Auvergne	6.820	2.420	4.400	6.220	2.000	4.220	1,17
Aquitaine	5.140	1.280	3.860	4.900	1.240	3.660	1,30
Poitou-Charente	4.220	2.020	2.200	3.980	1.920	2.060	1,14
Basse-Normandie	3.740	1.600	2.140	3.640	1.560	2.080	0,67
Centre	2.880	1.080	1.800	2.720	1.000	1.720	0,46
Bretagne	2.320	540	1.780	2.060	460	1.600	0,27
Provence-Côte d'Azur-Corse	2.300	980	1.320	2.020	820	1.200	0,37
	<u>456.340</u>	<u>214.900</u>	<u>241.440</u>	<u>444.880</u>	<u>207.620</u>	<u>237.260</u>	<u>100 %</u>
TOTAL	100	47	53	100	44,4	55,6	

Il est significatif que dans l'année 1970 la récession des emplois textiles se soit accentuée - de l'ordre de 4.300, soit 5 %, sans que l'ensemble industriel textile cesse d'être en permanence demandeur sur le marché du travail. 96 % des licenciés par suite des concentrations ont été reclassés avant expiration des périodes de préavis. Turn-over et départs en retraite ont provoqué pour Roubaix-Tourcoing seul plus de 6.000 embauches nouvelles (12 % de l'effectif a ainsi moins d'un an de présence dans la profession). A fin 1970, il restait 700 offres d'emploi non satisfaites.

C'est dire que le problème social posé par le textile dans la métropole régionale est avant tout désormais celui des conditions et des conséquences d'un recours massif à la main-d'oeuvre immigrée. Or, celle-ci atteint désormais 20 % de l'emploi textile, ce qui paraît à beaucoup une limite critique. Aussi avons-nous noté l'opinion exprimée avec force par un responsable régional selon qui le textile, activité motrice sur le plan industriel, accentue son rôle "nécrosant" sur le contexte sociologique urbain. Aussi, pour ce responsable et pour plusieurs autres, le problème est-il posé en termes d'intégration, dans le cadre régional élargi de la politique industrielle et de l'aménagement du territoire :

- favoriser au maximum la décentralisation intra-régionale vers les zones d'urbanisation secondaires à marché du travail moins tendu. Pour cela, donner une priorité aux infrastructures de communication (routes, télécommunications informatiques);
- faire participer la profession textile à la rénovation des agglomérations anciennes, de telle sorte que les développements textiles (modernisations) cessent de gangrener le contexte urbain au plan physique (mauvaises occupations du sol) et sociologique (appel à une main-d'oeuvre déracinée et fortement prolétarisée);

- enfin, promouvoir un centre directionnel textile (en association franco-belge), fortement axé sur l'enseignement, la recherche et une centrale d'expérimentation des matériels et technologies textiles avancés.

Ceci n'exclut pas que se posent des problèmes ponctuels, tels celui de l'Usine de Marcq-en-Baroeul, de la Cotonnière de Fives, ou même ceux, plus complexes, de certaines branches (Calais - Caudry).

Il reste qu'on se trouve ici en présence d'un cas régional où une récession sectorielle accentuée (indice 61 en 1985) se situe à l'intérieur d'un mouvement sectoriel très dynamique (au niveau des structures et à celui de la profession technologique) dans un contexte urbano-industriel en plein développement.

- b.- Pour le textile de l'Est, implanté pour 1/3 dans le Haut-Rhin et 1/3 dans les Vosges, la situation actuelle et les perspectives d'évolution sont entièrement dominées par de forts contrastes locaux du marché du travail.

- Pour l'Alsace, celui-ci est caractérisé par un sur-emploi accentué dans les zones de plaine, tandis que les disponibilités de main-d'oeuvre existant dans les vallées et à orientation traditionnelle cotonnière, se réduisent de plus en plus.

Il y aurait 28.000 migrants quotidiens⁽¹⁾ vers le pays de Bade (18.000) et le Palatinat (2.000) et l'agglomération de Bâle (8.000).

L'Alsace est considérée par l'industrie allemande comme la porte du marché français : seul réservoir potentiel de main-d'oeuvre sur le Rhin moyen et réserve d'emplacements de zones industrielles pour le futur.

(1) 17.000 en 1969

Aussi, de nombreuses implantations industrielles allemandes (60 % en mécanique) s'y sont dirigées, parmi lesquelles une bonneterie (ERGE) à Ste-Croix-aux-Mines qui semble avoir eu de grosses difficultés à pourvoir 600 emplois. Un 2ème projet à Sélestat a dû, faute de main-d'oeuvre, être dirigée sur les Vosges (région de St-Dié).

Dans un tel contexte, la récession textile a passé, sous réserve de difficultés momentanées (par exemple : fermeture des Etablissements Chaumont à Mulhouse posant des problèmes de travailleuses peu qualifiées et âgées), pratiquement inaperçus au point que les développements bonnetiers récents (ERGE comme dit ci-dessus, mais aussi TRICOTFRANCE et JERSEYFRANCE) se sont heurtés à un sévère goulot d'étranglement de main-d'oeuvre. Le niveau d'emploi est stabilisé depuis trois ans. Les passages en triple-équipe sur matériels récents de filature ou tissage ne sont possibles que grâce à la main-d'oeuvre immigrée (marocaine, yougoslave et surtout portugaise) qui représente déjà 15 % des effectifs globaux.

La conséquence de cette évolution est que le textile se trouve en forte compétition sur un marché du travail étroit. D'où une conjoncture salariale tendue (hausses de 12,5 % en 1970 contre 11 % de moyenne nationale) rendant désormais nécessaire, pour la survie des activités restantes, une politique d'investissements longtemps différée.

- Pour la Lorraine, une succession de problèmes ponctuels attire régulièrement l'attention sur la fragilité de certaines des implantations locales textiles : ce fût en mars dernier l'annonce des fermetures des usines Geliot-Boussac dans la Vallée de la Haute-Meurthe (Fraize, Plainfaing), puis en juin, les difficultés de T.I.M. à Chaligny (438 emplois dont 411 féminins) avant l'intervention du groupe FRA-FOR. Les Vosges cotonnières, avant le démarrage des restructurations amorcées par les groupes Heritiers-Perrin, Steinheil-Dierterlen, Vologne et Boussac, axées sur les marchés d'écrus classiques, connaîtront encore d'inévitables récessions d'emploi en tissu économique semi-rural.

c.- Pour la région lyonnaise où la récession cotonnière déjà faite, le sauvetage du moulinage par la texturation réalisé de façon spectaculaire et la reprise des modernisations du tissage autorisée désormais par la réaffirmation du rôle créateur des "fabricants" lyonnais, offrent un contexte global positif, les problèmes seront ceux liés à la redistribution régionale des activités.

Un déplacement s'est déjà opéré de la Loire (Roanne, Charlieu) vers l'Isère (Bourgoin, La Tour du Pin) laissant la première zone en situation récurrente de réadaptation difficile.

En outre, le problème du façonnage artisanal, bien que fortement réduit en volume :

	<u>Nombre d'ateliers</u>	<u>Nombre de métiers</u>
<u>1962</u> dont :	2.548	10.379
Loire	1.384	5.001
Isère	353	2.180
Lyon-Villeurbanne	274	1.118
<u>1969</u> dont :	1.317	5.993
Loire	751	3.007
Isère	177	1.212
Lyon-Villeurbanne	136	631

pèse désormais lourdement sur les structures professionnelles.

En effet, le façonnage industriel, tissages de 50 à 100 métiers, ne peut se moderniser que si les conditions d'exploitation qui lui sont offertes ne sont pas constamment menacées par les offres marginales des prix des artisans, en principe destinés à produire des façonnés et armurés de grande complexité, mais n'hésitant pas à compléter leur alimentation à des prix marginaux sur des articles moins élaborés.

Or, l'artisanat d'ameublement de très haute qualité ne doit pas disparaître. Il est indispensable de maintenir la "Croix Rousse". La dimension de ce problème se situe au niveau de 500 professionnels de très haute qualification et à statut indépendant.

Une politique reposant, à la fois :

- sur une formation de l'artisanat d'art,
- la reconversion, au niveau maîtrise, de 1.500 artisans vers les tissages industriels,
- le financement d'aides à la retraite anticipée de 7 à 800 artisans,

semble actuellement nécessaire pour achever sans dommage la fin de cette évolution.

Il restera ensuite, dans un contexte où la modernisation technologique (texturation, tissage à injection, nouvelles fibres - métaux, bore, carbone...) devrait restaurer "l'usage professionnel" du textile et rendre définitivement périmés les écarts salariaux, à assurer la formation et le recyclage de techniciens textiles. Le tissage de l'Isère est en pénurie croissante de mécaniciens régleurs ; plus généralement, il est actuellement en pointe, dans une région à développement technique intense, parmi tous les offreurs d'emplois. D'où le 2ème problème majeur de la branche : celui de l'équipement technique de centres de formation, aux divers niveaux (Lyon, La Tour du Pin, Voiron, Tarare, Charlieu et, pour le moulinage texturation, Vals et Romans).

46.- ITALIE461. Contexte économique général

4611. Les tensions et déséquilibres apparus fin 1969 dans l'ensemble de l'économie italienne, après une longue période de très haute conjoncture qui s'est poursuivie jusqu'au printemps 1970, ont induit à partir du deuxième semestre de cette année une évolution négative caractérisée par les faits suivants :

- la production, après avoir fléchi en mars-avril, a donné des signes de reprise en fin d'année sous la stimulation d'une forte demande intérieure (hausse des revenus nominaux des ménages, équipements publics). Mais elle s'est heurtée à un freinage général de la capacité des entreprises due à certains goulots techniques (notamment en chimie et sidérurgie) mais surtout au contexte socio-professionnel sur lequel il conviendra de s'étendre quelque peu ci-après.
- Il en est résulté une continuation de la tendance à la croissance des importations (+ 20,6 % en 1969 - + 17,2 % en 1970), tandis que les exportations, malgré une demande très dynamique, ne progressent qu'au rythme de la production (+ 6 %) par suite de l'allongement et surtout de l'incertitude des délais de livraison. D'où une détérioration de la balance commerciale, rattrapée par le tourisme et les services au niveau de la balance des paiements.
- D'une manière générale ces tensions se sont traduites par une forte hausse des coûts salariaux, une augmentation de l'emploi entamée par une baisse des horaires de travail, le tout aboutissant à un freinage général des progrès de productivité.
- Si l'on prend en compte la hausse des taux d'intérêt il en résulte une tendance générale à l'augmentation des coûts de production, certes partiellement transférée sur les prix, aboutissant, surtout sur les entreprises petites et moyennes (l'essentiel de l'industrie textile), à une réduction drastique des marges d'autofinancement.

4612. Le 2ème semestre 1970 a vu la mise en place de la politique de "contrattazione articolata", c'est-à-dire de nouveaux contrats de travail. Ceux-ci entraînent une hausse salariale exceptionnellement élevée (+ 21,5 % pour l'industrie dans son ensemble), mais aussi une révision fondamentale des normes et conditions de travail. Cette mise en place déclenche un monde de difficultés : tout se passe comme si l'industrie italienne avait dû d'un coup s'aligner sur les normes de pays hautement industrialisés alors que ses propres structures, le contexte sociologique dans lequel elle se situe et, en particulier, les attitudes et conduites concrètes de la main-d'oeuvre - notamment en matière de mobilité et d'absentéisme - restaient encore très en-deçà. D'où d'extrêmes distorsions se traduisant en relations sociales détériorées, en agitations latentes, mettant l'industrie dans un climat de grande incertitude, de vie au jour le jour.

L'industrie textile est particulièrement affectée par une telle situation.

462. Situation générale de l'industrie textile

4621. Comparée à l'évolution générale de l'industrie, celle du textile est figurée dans le tableau ci-après. On notera l'extrême disparité entre les indices globaux : croissance de 185 % pour l'indice général et d'un tiers pour celui du textile de 1953 à 1966, de 27 % et de 6 % entre 1966 et 1970. Et plus encore, la disparité entre les diverses branches.

T.1-462 - Evolution de l'activité industrielle

Pour 1966, indice 1953 = 100 - Indice 1966 = 100 pour les années 1967 à 1970.

	1966	1967	1968	1969	1970
Industrie	285	108	115	119	127
Textile	133,8	97,7	97,5	104,3	105,8
dont :					
.Coton		99,6	95,5	100	98,1
dont tissage	121,2	100,7	97,4	99,1	97,3
.Laine		92,7	94,1	95,8	101,7
dont tissage	113,7	93,5	94,6	94,2	102,6
.Soie	148,6	99,7	102,9	114,7	110,5
.Bonneterie	151	100,2	100,8	121,7	130,9
.Lin, chanvre		101,8	103,8	109	89,9
.Jute		95,6	83,4	66,1	54,5

Après la forte conjoncture 1969 (+ 7 %), la progression de 1970 se réduit à 1,5 %, due à la laine (Filature peignée et tissage) et à la bonneterie (+ 7 % en dehors des articles chaussants qui, eux, ont tendance à régresser), tandis que s'accroît le recul du lin-chanvre-jute et que se poursuit la récession du coton. Poursuivant la tendance antérieure, les importations textiles ont cru de 29 % et les exportations de 3 % seulement.

4622. Cette évolution traduit la position généralement difficile des entreprises textiles italiennes. Ses problèmes de restructuration et d'investissement sont toujours à la recherche de solutions organiques et s'aggravent continuellement sous l'impact des faits conjoncturels. Toutefois, une grande disparité existe entre grandes entreprises, moyennes et partie artisanale du secteur. Les investissements sont surtout le fait de la première catégorie.

Ils se sont élevés à 104 milliards de liras en 1969, 115 en 1970. L'effort principal se porte en outre sur les producteurs de fibres chimiques (154 milliards annuels pour le plan 1969/1973), lesquels, après avoir affirmé leur objectif prioritaire à l'exportation se préoccupent de plus en plus ouvertement des faiblesses structurelles de leur marché intérieur. D'où la pression exercée par les producteurs de fibres sur leurs clients trop lents à prendre, à leurs yeux, d'efficaces mesures de restructuration, pression assortie de la menace de s'engager eux-mêmes dans les stades d'aval (surtout en texturation et bonneterie).

Il faut donc, dans l'ensemble, souligner la faible productivité du textile italien (en 1969 : 15 % de l'emploi industriel, 8 % de la valeur ajoutée). Cette industrie est appelée à subir d'autant plus malaisément la hausse des coûts salariaux consécutive aux accords sociaux de février-avril 1970, et qui atteint dans son cas 30 % contre 21,5 % pour la moyenne de l'industrie. De ce fait, le textile italien a perdu l'essentiel de son avantage salarial, maintenu jusqu'en 1969, par rapport à ses concurrents européens, à la différence de la France qui, elle, l'a augmenté(1):

T.2.462 (en unité de compte)

	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	BELGIQUE	ITALIE	FRANCE
a. Salaire horaire					
Octobre 1969	1,3	1,16	1,08	0,73	0,81
Octobre 1970	1,48	1,27	1,15	0,91	0,90
Mai 1971	1,61	1,35	1,23	0,91	0,96
b. Coût salarial horaire					
Octobre 1969	1,77	1,64	1,64	1,42	1,23
Octobre 1970	2,08	1,82	1,79	1,80	1,38
Mai 1971	2,27	1,95	1,94	1,86	1,48
Oct.1969 = 100					
Mai 1971	128,2	118,9	118,3	131	120,3
Oct.1965 = 100					
Mai 1971	167,5	165,5	152,8	162,5	144,9

(1) Source "Textil Wirtschaft" 29.7.71

4623. L'évolution de l'emploi dans l'industrie textile est difficile à saisir avec précision, les différentes sources étant largement en discordance (celles du Ministère du Travail semblant exclure de larges fractions de l'artisanat, qui jouent dans la soierie et la bonneterie un rôle important, alors qu'elles incluent l'artisanat de la laine cardée - Prato ; celles de la Confindustria ont peut-être tendance, au contraire, à en exagérer l'importance). L'écart pour l'année 1968 est de 371.750 à 449.450. On peut, pour s'en tenir à la tendance, retenir le tableau suivant :

T.3.462

	Variation 1959/1968	Année 1968	Année 1969	Année 1970
Coton	- 31,6 %	117.000	119.500	120.500
Laine	- 15,8 %	98.400	96.600	98.800
Soie	- 35,2 %	41.700	38.600	38.700
Lin-chanvre	- 9,2 %	11.000	11.000	10.000
Jute	- 46,3 %	3.600	2.900	2.300
Bonneterie	+ 17,7 %	150.000	152.000	154.000
Teinture-apprêts	-	15.500	15.000	15.000
Divers	-	12.300	13.400	13.700
Total	- 16 %	449.500	449.000	453.000

On retrouve ici le fait principal : le textile italien est, dans ses secteurs de base - coton, laine et soie - à mi-chemin de l'évolution suivie par les autres pays de la CEE, surtout Allemagne et Pays-Bas. Il reste encore fortement artisanal. Il est plus que tout autre vulnérable à la discordance de l'évolution des conditions sociales et des structures de son organisation.

4624. On conçoit dès lors qu'on considère le textile en Italie comme un secteur en crise, et que cette crise soit jugée par ses analystes les plus pertinents (1) comme une crise de "crédibilité interne". Ils n'hésitent pas à écrire : "L'entreprise textile moderne ... est toujours restée étrangère à la crise; le problème est donc de rendre moderne l'intégralité du secteur".

C'est que, comme nous le verrons, les positions exportatrices du textile italien, affirmées de façon spectaculaire dans la laine (peignés légers et cardés), la soierie et la bonneterie sont restées à ce jour inentamées. Le marché textile intérieur est à la veille de développements importants, compte tenu de l'accès tout neuf aux classes de revenus à partir desquelles se diversifie la consommation textile de toutes nouvelles catégories de la population. Les perspectives dressées par l'étude précitée sont les suivantes :

T. 4.462 (aux prix de 1963, en milliards de liras)

	Consomm. 1968	Prévisions 1975		
		Hypothèse faible	Hypothèse moyenne	Hypothèse forte
Consommation intérieure				
Vêtements	1.769	2.446	2.508	2.590
Ménage et ameublement	249	399	399	399
Industries	70	93	93	93
Total	2.088	2.938	3.000	3.082
	100	140,7	143,7	147,6
Dépenses par tête (liras)				
Vêtements	32.900	43.200	44.300	45.800
Total	38.800	51.900	53.000	54.500
en kg	6,1		8,1	
Exportations				
Tissus et maille	757	991	1.066	1.141
Confection	114	168	185	202
Importations				
Tissus et maille	124	187	206	225
Confection	22	34	39	44

Source : CERPI

(1) Etude du CERPI - Centro per la Ricerca e la Programmazione Industriale - Milan 2/70.

463. Situation des branches4631. Coton

A la fin de 1969, il existait 560 entreprises de la branche, dont 86 filatures pures, 410 tissages purs et 64 entreprises intégrées, soit 150 entreprises de filature et 474 de tissage (624 dont 64 intégrés). L'évolution aura été la suivante :

T.1.463

	1957	1961	1967	1969
	Nombre d'entreprises			
<u>Filatures</u>				
de 0 à 5.000 broches	21	21	21	32
5.000 à 10.000 broches	33	26	23	27
10.000 à 20.000 "	29	34	31	30
20.000 à 40.000 "	32	30	36	33
40.000 à 60.000 "	17	11	13	12
plus de 60.000 "	24	32	17	16
Total entreprises	156	144	141	150
Total broches (en 1.000)	5.441	4.522	4.324	4.125
En plus : broches à retordre (en 1.000)				812

T.2.463

	1957	1961	1967	1969
	Nombre d'entreprises			
<u>Tissages</u>				
de 0 à 50 métiers	385	304	255	234
de 50 à 100 métiers	135	108	96	89
de 100 à 250 métiers	79(1)	97	89	85
de 250 à 500 "	63(1)	39	31	29
de 500 à 1.000 "	43(1)	25	28	26
de 1000 à 2.000 "	10	10	10	9
plus de 2.000 "	8	7	2	2
Total	723	590	511	474
Total métiers (en 1.000)	115	94	79	72

(1) en 1957 - classes de 100 à 200
200 à 400
400 à 1.000

Ces chiffres indiquent une évolution complexe. En filature, la structure d'ensemble s'est peu modifiée. Elle aurait plutôt renforcé la position relative des unités petites et moyennes. Cependant en 1970, 67,4 % de la production se situe dans les entreprises intégrées contre 61,5 % en 1969. D'où sans doute, après une première phase 1957/1961 de contractions des moyens globaux, une deuxième phase 1961/1968 de forts investissements et concentrations au niveau des unités importantes (plus de 40.000 broches), une troisième phase amorcée en 1970 qui a toute probabilité d'affecter en concentration drastique les 2/3 (100 sur 150) des entreprises petites et moyennes.

En structure, les productions par nature de fibres ont évolué comme suit :

T.3.463

	1959	1969	1970
Coton	81,1 %	71,4 %	70,2 %
Artificiels	12,6 %	9,4 %	9,3 %
Synthétiques	0,1 %	1,1 %	1,7 %
Mélanges	3,8 %	15,5 %	15,7 %

et la production en volume se situe à (1.000 T)

Coton		181,8	173,2
FAS		26,8	27,4
Mélanges		45,9	46,1
Total		254,5	246,7

chiffres qui accusent un retard d'évolution certain par rapport à l'évolution générale de la CEE.

En tissage, au contraire, la disparition de petites unités et des gros tissages intégrés est frappante. En 1970, 52,4 % des métiers appartenaient à des entreprises intégrées. La disparition de plus d'un tiers des métiers a laissé pratiquement intact le niveau de production. Le jeu des importations rapproche l'évolution qualitative (nature des fibres) de la tendance générale.

T.4.463 - Production des tissages en 1.000 tonnes

NATURE DES FIBRES	1961	1964	1969	1970
Coton pur	131,2	126,8	108,8	109
FAS (surtout fibranne)	21,1	21,5	7,9	6,5
Mélanges synthét.	25,9	31,6	51,5	52,6
Fils continus	3,9	4,3	8,4	7,3
Total	182,2	184,2	176,7	175,4

L'emploi global a évolué comme suit dans l'industrie cotonnière :

Ouvriers	151.747	135.384	107.073	105.755
Employés	7.550	7.611	7.347	7.568
Maîtrise	5.059	5.451	5.109	5.209
Cadres	356	364	385	404
Total	164.712	148.810	119.914	118.936

Là aussi se montre une tendance récessive beaucoup plus mesurée que dans le reste de la Communauté.

Sur la base 100 en 1959, les indices 1968 étaient :

- . pour les effectifs globaux 68,3
- . pour les heures travaillées 60,7
- . pour la production 108
- . pour la productivité 177,9

Ajoutons enfin la répartition régionale des activités cotonnières :

T.5.463

	Broches de filature %	Métiers %	Etablis- sements (unités)
Lombardie	47,8	68,4	448
Piémont, Val d'Aoste	23,2	17,1	125
Ligurie	1,6	1,1	9
Total Nord-Ouest	72,6	86,6	582
Vénétie	18,3	8	53
Centre	4,6	2,1	40
Midi	4,5	3,3	31

Présent et avenir de la branche cotonnière

La branche cotonnière a subi en 1970 le plus fort de l'impact des réajustements sociaux. L'accord contractuel du 1er mai, a prévu trois paliers d'augmentations des salaires, d'où il résulte une augmentation effective, caeteris paribus, des coûts horaires de la main d'oeuvre, par rapport à la situation moyenne au 30 avril 1970 :

1.5.70 (effectif)	1.7.71 (effectif)	1.7.72 (prévisionnel)
26,6 %	30,8 %	38,8 %

Il en résulte l'évolution suivante des coûts de main d'oeuvre en 10 ans (ouvriers)

1960	1966	1968	1969	1970	au 31/12/70
100	181,7	208,6	223	276,7	300,9

avec une structure interne telle que :

rétribution directe	51,55 %
accessoires du salaire	16,80 %
charges sociales	31,65 %

Par rapport à un effectif composé de 2/3 de main d'oeuvre féminine, où l'absentéisme moyen permanent est de l'ordre de 12 % (avec des pointes de 25 % en début et fin de semaine), les effets de ces évolutions des clauses contractuelles du travail n'ont pas fini de se faire lourdement sentir.

Loin de calmer le climat social, ils l'ont, comme il est constant en période de mutation accélérée, puissamment attisé. Les revendications restent vives en matière :

- de resserrement de l'éventail catégoriel, donc d'alignement sur le haut des avantages de qualification
- de 13ème et même 14ème mois
- de conditions horaires
- d'accessoires du salaire (panier, transports)

Jamais, dans son histoire, une branche n'a eu à faire face à une pareille pression sur les conditions de base de son organisation sociale. Ajoutons que le textile se trouve généralement, plus en Italie que partout ailleurs, dévalorisé sur le marché du travail, et plus particulièrement le coton.

D'où l'accélération probable d'un processus de contraction prévu par le plan professionnel à moyen terme, Moyennant une prévision d'investissements de 29 milliards de liras, annuel, une contraction d'effectifs en cinq ans (1969/1973) de 24.000 unités (1.200 dans le midi, 22.800 dans le Centre-Nord), une contraction de capacité de 8 %, un progrès de la productivité de 12 % en volume - beaucoup plus fort en fait si l'évolution s'accompagne d'un changement de structure des productions (produits légers et plus élaborés).

Tel était du moins l'objectif du plan professionnel établi voici deux ans. Les faits sociaux - conflictuels et contractuels depuis avril 1970 - ne le remettent-ils pas en question ? Il est certain que la conjoncture commerciale plus difficile intervient dans un contexte économique général, notamment un marché de l'emploi plus incertain. D'où le risque, pour des motifs politiques et sous la pression sociale, de voir freiner le processus de restructuration - et donc d'investissements - autorisé naguère par les facilités de reconversion de la main-d'oeuvre, comme ce fut le cas par exemple en 1968/69 dans le Val Ticino.

Cette situation est typique de la Lombardie, (53 % de l'emploi cotonnier) où normalement le développement des autres secteurs industriels et tertiaires absorbait sans peine les licenciements textiles. Ce sont particulièrement les zones du Nord-est lombard, c'est-à-dire les vallées à l'amont de Brescia et Bergame : Val Trompia, bassin du lac d'Iseo et surtout Val Seriana. Egalement, les centres industriels au débouché du Val Ticino en lisière de la conurbation industrielle milanaise : Legnano (1) et Gallarate. Enfin, dans le Piémont limitrophe, la zone de Novare et toujours, celle du Val de Susa (2).

Les 13 % d'emplois cotonniers du Mezzogiorno se situent dans un contexte très différent

- soit de grandes entreprises récentes soutenues par un réseau international : Klopman à Frosinone,
- soit les petites industries traditionnelles de la Campanie,
- soit quelques entreprises plus importantes : Naples, Palerme - passées sous contrôle public.

Pour ces deux dernières catégories, le contexte politique interdit en fait tout licenciement, sauf à Naples toutefois où la fermeture du Cotoniere Meridionale a pu intervenir en liaison avec une concentration des activités sur l'établissement de Salerne.

Tous ces facteurs se conjuguent pour conduire à un blocage de l'évolution, alors que les faits technologiques et commerciaux imposeraient à la branche cotonnière une accélération de celle-ci, ou plutôt son prolongement au même rythme au-delà de 1973 jusqu'à un effectif total salarié de 70.000 emplois qui pourrait être atteint en 1977/78 et qui affecterait principalement la Lombardie.

- (1) En conjonction avec des problèmes lainiers
- (2) La reprise par Chatillon (Fibres chimiques) de ce complexe cotonnier va aboutir à la fermeture de trois établissements sur cinq et au transfert des activités correspondantes sur ceux de l'immédiate banlieue de Turin.

Ce sont ces motifs qui ont poussé la profession - employeurs et syndicats réunis - à revendiquer l'application de la loi 1115 sur l'état de crise, dont l'effet serait :

- d'autoriser une anticipation de 3 ans de la mise à la retraite sans perte de droits - de 55. à 52 ans pour la main d'oeuvre féminine, de 60 à 57 ans pour les ouvriers masculins,
- d'indemniser à 90 % le chômage partiel,
- de porter à 2/3 du salaire normal l'indemnité de chômage total.

Plusieurs de nos interlocuteurs pensaient que cette mesure exceptionnelle, dont la durée est de trois mois théoriquement reconductible pour deux périodes trimestrielles additives, pourrait jouer avec rapidité, donc sans reconduction nécessaire.

Elle permettrait de "débloquer" la situation actuelle en autorisant "sans douleur" les ajustements d'emploi différés depuis deux ans et anticipant sur ceux jugés aujourd'hui. Ses effets seraient importants à Brescia, Gallarate, mais surtout dans la zone du Bergamasque avec 21.000 travailleurs textiles, dont 16.000 en chômage partiel en mai 1971, dont 700 menacés par les fermetures à Villadonne dans le Val Seriana. Dans cette zone, en effet, la migration intra-sectorielle de la main d'oeuvre jeune vers la confection a provoqué un vieillissement accentué des effectifs cotonniers, surtout féminins, les rendant ainsi désormais inaptes tant à la migration professionnelle qu'à la reconversion.

On sait que le décret d'application de la loi 1115 a reçu sa dernière signature du Ministre Ferrari-Agradi le 26 mai 1971 et qu'il est prévu devoir s'appliquer à 120.000 travailleurs textiles, dont près de la moitié dans la branche cotonnière. Il est évidemment trop tôt pour en connaître les effets réels.

Les industriels sont conscients du fait qu'en contrepartie des "facilités" accordées par la loi 1115, son application risque de détériorer fortement l'image professionnelle du textile auprès de la main d'oeuvre jeune, et particulièrement des techniciens et cadres. D'où la décision prise par la Fédération Cotonnière de déclencher, à l'imitation du Gesamt Textil allemand, une intense campagne de relations publiques. Il reste que l'image textile en général, et cotonnière en particulier, souffre spécialement en Italie de la faiblesse insigne, voisine de l'inexistence, des politiques de formation.

4632. La laine

La deuxième branche textile italienne est, selon des séries statistiques élaborées par les syndicats affiliés à la CISL, celle qui présenterait en longue période le comportement le plus résistant. De 1959 à 1968, la production cumulée filatures et tissages aurait augmenté de 40 %, pour un total d'heures/ouvriers diminué de près de 30 % (20 % de baisse d'effectifs, 10 % de baisse d'horaire). Au total, la productivité aurait doublé (140/70).

Ces données ne recourent pas celles en provenance des sources patronales qui accusent des chiffres d'emploi salariés supérieurs de 10 % et y ajoutent au moins 20 % de main d'oeuvre artisanale, surtout localisée dans la région de Prato.

La comparaison se rétablit sans doute au niveau main-d'oeuvre en tenant compte de l'importance tant du chômage partiel (10 % de l'effectif en 1969, 45 % en 1970 travaillait à horaires réduits) que du chômage temporaire (20 % en 1969, 4 % en 1970). Le chômage avait justifié l'application d'octobre 1970 à mars 1971 de la loi 1115 sur l'état de crise à Prato et à Biella, puis a concouru à justifier sa généralisation à l'ensemble du secteur textile fin mai 1971. Quant à l'indice de production, il n'aurait en réalité progressé que de 16 %.

Sur la base des données patronales de 1965 à 1968, on peut figurer comme suit la répartition régionale des entreprises, des équipements et des emplois (T.6.463).

Etablissements recensés	PIEMONTE-LIGURIE		LOMBARDIE-EMILIE		VERCELLI		TOSCANE		CENTRE-MIDI		ITALIE	
	1965	1968	1965	1968	1965	1968	1965	1968	1965	1968	1965	1968
	603	602	84	88	79	85	640	640	145	138	1.551	1.553
Peigneuses	2.571	2.661	332	355	741	875	308	297	117	116	4.069	4.304
Filature peignée (1.000 broches)	458	515	74	79	185	230	90	93	36	58	844	974
Filature cardée (1.000 broches)	280	268	33	33	46	43	466	467	49	49	874	856
Métiers (y compris ateliers artisanaux)	6.291	6.201	1.945	1.901	2.494	2.871	13.345	13.552	758	792	24.833	25.317
<u>EMPLOI</u>												
Lavage - Peignage	4.235	4.179	600	562	907	903	578	447	120	87	6.440	6.178
Filature peignée	9.170	8.854	1.589	1.348	4.513	4.214	1.971	1.813	907	1.160	18.150	17.389
Filature cardée	4.445	3.875	611	735	1.058	916	7.527	7.241	630	606	14.271	13.373
Retordage	3.920	3.004	607	614	1.459	1.042	1.149	927	267	228	7.402	5.815
Autres	17.304	14.523	3.888	4.109	8.128	8.833	8.668	8.672	1.704	1.906	39.702	38.304
Emplois artisanaux					ENVIRON	22.000	18.000			22.000	18.000
TOTAL	46.707	41.221	9.210	9.276	20.945	19.590	44.757	40.198	4.519	4.866	126.138	115.151
REPARTITION		35,8		8,1		17		34,9		4,2		100
EVOLUTION 65/68		- 11,7%		+ 0,7%		- 9,6%		- 10,2%		+ 7,7%		- 8,7%

Ce tableau révèle la forte concentration du peignage en Piémont (Biella, Varèse, Novare) - 53 % de la filature et du tissage peigné - et des productions d'articles cardés en Toscane - Prato - 55 % de la filature, presque la totalité du tissage cardé -, la Vénétie jouant, pour le peigné, l'essentiel du rôle complémentaire. D'où la structure régionale de la branche autour de phénomènes de place très accentués : Biella pour le peigné, avec le pôle secondaire de Vicence, Prato pour le cardé.

L'évolution récente est marquée :

- en filature, par la forte expansion de 1969 (+ 8,1 %), grignotée de moitié par le recul de 1970, accentué en 1971 pour le peigné, continu pour le cardé,
- en tissage, une progression continue au rythme de 1,2 % par an.

De la sorte, les productions se situent comme suit (en 1.000 tonnes)

T.7.463

	1968	1969	1970	Tendance 1er sem. 1971
Peignage	92,9	106,7	100,5	- 12,7 %
Filature peignée	96,9	111,2	107,1	- 12,1 %
dont				
- pour tissage		43,1	40,9	- 12,4 %
- pour bonneterie		64,4	62,4	- 11,6 %
- pour mercerie		3,7	3,8	- 18,4 %
Filature cardée	140,6	144	138,6	- 4,7 %
Tissage	99,2	100,4	100,9	- 1,2 %
dont				
- peignés		33,5	34,2	- 2,7 %
- cardés	66,5	66,9	66,7	+ 3,5 %
Couvertures	13,1	13,1	13,6	- 12,4 %
Feutres	1,3	1,4	1,3	- 9,4 %
Tapis	15,3	17,4	16,3	-

On note ainsi :

- une crise certaine dans le peignage (et, à l'amont dans le lavage carbonisage) et la filature peignée qui affecte d'autant plus la région de Biella que le tissage peigné réduit fortement sa consommation de laine au profit des synthétiques. La filature de laine peignée est donc de plus en plus dépendante de la conjoncture en bonneterie où se situent, en Italie, plus de 60 % de son marché intérieur,
- une tenue remarquable du cardé (Prato).

Mais il faut compléter ces données sur l'activité de production par celles sur l'activité exportatrice, capitales pour les stades finaux de la branche : le tissage exporte 47 % de sa production, les couvertures 80 %.

Exportations (1.000 tonnes)

T.7.463

	1968	1969	1970
Filés	12,3	12,8	10,9
Tissus	56,8	49,2	47,5
Couvertures	11,9	11,4	10,5
Bonneterie laine	12,4	12,3	12,1

La récession en volume se trouve, heureusement, presque entièrement compensée par l'évolution en hausse des qualités exportées, de sorte que la balance commerciale lainière reste largement positive au niveau de 78/80 milliards de lires (1). Quant au marché intérieur, si la branche enregistre (à l'inverse des autres marchés communautaires) une forte régression de la mercerie, une contraction certaine de la draperie masculine, elle bénéficie d'une bonne tenue de la bonneterie et surtout d'une progression remarquable de la draperie féminine de mode.

(1) exceptionnellement, 100 milliards en 1969.

Au total, la branche lainière paraît obéir à des facteurs contradictoires :

- augmentation des capacités filature et maintien des capacités tissage,
- augmentation des emplois (évolution récente) compensant la baisse des horaires travaillés - de l'ordre de 3 à 4 % entre 1969 et 1971,
- peu de restructurations, y compris dans les secteurs d'amont (lavage, peignage) plus affectés par la crise
- rôle très important de l'artisanat dans le secteur cardé - phénomène de Prato - lequel, avec le tissage peigné léger - Biella - conserve une position commerciale forte.

Les perspectives à moyen terme (1969-1973) comprennent :

- moyennant un investissement annuel de 30 milliards de lires
- un taux de croissance de 3 %
- une réduction des emplois au taux de 1,8 % de la main d'oeuvre salariée (cadres et artisans exclus), soit un total de 6.000 sur la période.

Les porte-parole professionnels, à peine contestés par les syndicats, pensent que ce plan doit normalement s'exécuter, en dépit de la conjoncture socio-économique actuelle. Tout au plus, celle-ci risque-t-elle d'aggraver les conditions de la restructuration à Biella.

Dans cette place dominante du peignage et du tissu peigné, où 80 % de la population active est occupée par les entreprises lainières, les difficultés d'approvisionnement filature et tissage accélèrent la tendance au recours aux importations, principalement françaises. D'où le problème des lavages-carbonisages-peignages, trop émiettés entre 36 entreprises petites et moyennes, qui sont appelées nécessairement à se concentrer ou à s'intégrer au niveau de 6 à 7 unités modernes, avec une réduction d'au moins 1/3 de la main-d'oeuvre : de 1.400 à 1.800 emplois.

Avec les dégagements à l'aval, il est clair que se trouve impérieusement posée l'urgence de la création d'emplois de substitution (1). On prévoit pour 1971 une récession globale de l'emploi de 5 à 7 %.

En outre, la région de Biella est aussi marquée par une forte implantation de la bonneterie-laine, grosse consommatrice de filés peignés, dont la modernisation en cours aboutira sans doute à une perte additive d'emplois.

Le cas de Prato - 90 % de la population active employée directement ou indirectement dans la laine cardée - est celui d'une situation présentement brillante - 70 % de la production est exportée. Mais il convient de ne pas se dissimuler qu'elle repose sur la spécialisation très poussée, et tout à fait exclusive, d'une manipulation des chiffons avec des rendements quantitatifs approchant ceux de la laine vierge pour d'exceptionnelles qualités. Or, cette spécialité est doublement menacée tant par la hausse des coûts de la main-d'oeuvre artisanale que par la raréfaction des approvisionnements. Si donc l'emploi a été jusqu'ici maintenu (2), on peut s'attendre à une diminution à l'avenir, surtout par un non-remplacement de la main-d'oeuvre âgée et par le développement d'un mouvement d'intégration des Fabricants, déjà amorcé par le groupe public Lanerosi. L'avenir à 10 ans reste donc largement incertain.

La région de Vicenza (7.000 emplois dans le groupe Marzotto et 7.000 dans le groupe public Lanerosi) soit se contituer le processus d'intégration verticale (avec le finissage) et horizontale (tissage) surtout dans les vallées de Valdagno et Schio. Bien que l'activité lainière ne représente plus que 50 % de l'emploi, son poids dans la région reste encore déséquilibré.

-
- (1) Il est à noter que le bassin de Biella est celui où les comportements de la main-d'oeuvre (turn over, absentéisme) posent les problèmes les plus délicats.
- (2) L'application de la loi 1115 en 1970/71 aurait porté seulement sur 28 cas.

Les autres localisations : Lanificio de Soma, Brescia, Legnano en Lombardie, Frosinone, Foggio, Naples, posent certainement des problèmes ponctuels beaucoup plus aigus. Dans le midi, ils sont momentanément atténués par les dispositions particulières en matière financière (bonifications d'intérêt) et de privilèges de marchés publics.

4633. La soie

C'est la branche qui, au cours des 10 dernières années, aurait connu, selon les statistiques élaborées par les syndicats, à la fois la plus forte réduction de main-d'oeuvre et le plus fort accroissement de production, bien que celle-ci, après une forte croissance de 1953 à 1962, se soit depuis à peu près stabilisée jusqu'en 1968, mais pour atteindre en 1969 l'indice 171, ramené à 164 en 1970.

T.8.463

	1959	1963	1966	1968	Variat. 1968/69
Emploi	50.900	40.050	35.150	32.950	-35,2 %
Indice de production (1953=100)	123	157	149	153	+24,2 %

La tendance des opinions professionnelles est que la récession de l'emploi devrait désormais se poursuivre à un rythme de beaucoup atténué, tandis que les progrès de productivité devraient autoriser une augmentation régulière des productions tant sur le marché de la robe que celui de l'ameublement. Mais cela n'est pas également vrai de tous les compartiments de la branche, et en tout cas, pas du moulinage-texturation-filature, comme nous allons le voir.

Il faut en effet enregistrer, comme en France, la quasi disparition de la sériciculture et donc du dévidage de cocons. Il subsiste en Frioul-Vénétie Julienne à peine 8 petites entreprises de dévidage et 400 emplois spécialisés. La recherche d'équilibres socio-économiques a fait examiner la possibilité d'importation de cocons de Bulgarie. Mais il semble bien s'agir là d'une initiative de portée plus folklorique qu'économique. La soie italienne est appelée à s'approvisionner, comme l'allemande et la française, à l'aide d'importations de soie grège d'Extrême-Orient et surtout de fils synthétiques texturés. En matière de filature de déchets de soie, il ne subsiste que 4 firmes, dont la première, filiale de la SNIA, est surtout une entreprise de texturation et les trois autres intégrées à des tissages.

La texturation se trouve dans un état de dispersion très grand. Sur 1.600 machines à texturer :

- . 800 se trouvent dans de petits moulinages
- . 300 sont intégrées à des usines de bonneterie
- . 500 se trouvent en filatures.

Les producteurs de fibres s'inquiètent de la vulnérabilité de cette structure et exercent des pressions fortes pour la concentration souhaitable, pressions assorties de la menace de créer eux-mêmes des unités modernes intégrées à l'aval de leurs établissements chimiques. La SNIA développe un tel projet à Salerne, la Rhodiatoce en Calabre, tandis que Chatillon intègre des moulinages et tissages existants.

Il est caractéristique que les professionnels enregistrent ces faits sans pessimisme excessif : selon eux, les développements attendus surtout dans le Mezzogiorno et les restructurations en vue dans le Nord devraient accompagner la hausse des productions sans créer de problèmes d'emploi.

La situation est beaucoup moins claire en tissage. En effet, seules 115 entreprises industrielles sur un total de 253 - auxquelles il faut ajouter environ 150 ateliers familiaux - sont connues de l'Association professionnelle. Elles représentent toutefois 80 % du potentiel productif : 46 petites (moins de 25 métiers), 64 moyennes (de 26 à 300 métiers), 5 grandes (plus de 300 métiers).

Ce potentiel est localisé à 77,5 % dans la région de Como, à 11,5 % dans la banlieue milanaise, 2,5 % à Varèse et 1 % à Bergame. Il y a donc là aussi un phénomène de bassin très accentué.

L'évolution est marquée par les chiffres ci-après :

T. 9,463

	1960	1969	1970	
Métiers en activité	19.725	17.333	16.985	-13,9 %
1.000 métiers/heure	62.263	62.518	57.518	- 7,6 %
Production (tonnes)	13.860	21.354	22.604	+63,1 %
Etablissements indust.	279	250	253	
Effectif ouvriers	31.663	13.155	13.200	
Ouvrier/métier	1,61	0,76	0,78	

Ainsi voit-on que la réduction considérable de main-d'oeuvre s'accompagne d'extraordinaires progrès de la productivité, bien que la structure professionnelle reste diffuse. La forte régression des emplois artisanaux (métiers familiaux) a conforté les petites unités industrielles de 20 à 100 métiers. Celles-ci ont procédé à d'importants renouvellements de matériels. Les métiers les plus modernes, dont ceux utilisant les techniques à injection hydraulique, sont largement utilisés.

Paradoxalement, le problème majeur est celui de l'insuffisance de main-d'oeuvre si, toutefois, on tient pour conjoncturelles les difficultés dues au contexte général récent. L'effectif est à 85 % féminin ; il est largement tributaire, au moins dans le bassin de Como, de la main-d'oeuvre immigrée qui, dans les grandes unités, représente jusqu'à 40 % de l'effectif. Sur un marché du travail généralement très tendu, excluant le recours à la triple équipe, l'évolution est des plus difficiles à projeter. Une étude, confiée à la CERPI, s'attache à définir la prospective de la branche dans le bassin de Como.

4634. Les textiles divers

Le lin et le chanvre, après la forte récession de 1960-61, sont à peu près stationnaires. Le jute, dont les effectifs ont été réduits de presque moitié entre 1959 et 1970, la concentration des entreprises textiles avec les fermes productrices d'emballage assure des perspectives de relative stabilité. Les 7 firmes principales se répartissent entre Naples, Trieste, la Ligurie et l'Emilie.

A l'inverse, la passementerie-rubannerie - en tout 21.000 emplois - se situe presque toute entière sur les marchés de l'emploi tendus de l'Italie du Nord. Sa structure est en contraste marqué entre cinq entreprises principales et une masse mal connue de façonniers et travailleurs à domicile, organisés sur une base familiale, très dépendants de la conjoncture.

Des initiatives professionnelles ont réussi à créer des organisations coopératives d'exportation très actives. Des groupements d'achat sont à l'étude, ainsi que des accords de spécialisation, surtout en rubannerie-passementerie où l'on estime à 33.000 le nombre des spécifications d'articles.

4635. La bonneterie

La bonneterie compte 18.000 entreprises artisanales et 1.800 entreprises industrielles environ avec des effectifs stables, autant que permette d'en juger une structure aussi émiettée.

Sur la base 100 en 1968, la production se situait au premier semestre 1970 à 130,1 pour les survêtements, sous-vêtements et tissus, à 107,3 pour les articles chaussants. Les exportations ont atteint 56.300 T. en 1969, pour une valeur de près de 380 milliards de liras, et la progression était de 14 % en volume, de 3,7 % en valeur au 1er semestre 1970.

Les problèmes, ici comme ailleurs, résident dans :

- la surcapacité et la sous-consommation en articles chaussants,
- la concurrence internationale des pays d'Extrême-Orient en survêtements, aggravée par l'évolution récente des relations de ces pays avec le marché américain.

Mais il s'y ajoute, dans le cas de l'Italie :

- la disparition des marges d'autofinancement due à la hausse des coûts salariaux, aggravée par les effets d'une nouvelle convention syndicale réduisant les facilités offertes par le travail à domicile,
- l'accentuation de la concurrence entre industrie et artisanat, créant à ce dernier de sérieuses difficultés, notamment à Carpi (Modène), dans le sous-vêtement - à Castelgioffredo (Mantoue) dans les articles chaussants - et dans la Marche.
- et, paradoxalement, l'extrême difficulté de recrutement de personnel qualifié - mécaniciens hommes et monitrices femmes - indispensables pour l'utilisation des matériels modernes automatisés.

La profession prévoit un rythme élevé d'investissements (34 à 35 milliards de lires annuellement) et, à moyen terme, une progression possible et souhaitable de l'emploi de l'ordre de 1.000 unités par an. Mais ce dernier point reste très contesté.

4636. Le finissage représente 174 entreprises (1) possédant 414 établissements et près de 35.000 salariés dont 96 % dans le Centre Nord, 4 % dans le Midi. Les petites unités prédominent donc : 3 seulement de 250 à 500 emplois, une seule de plus de 500 emplois. Au 3ème trimestre 1970, la répartition de l'emploi par spécialités était la suivante :

Coton	14.666
Soierie	9.202
Laine	7.495
FAS et divers	3.513
	<hr/>
Total	34.876

La teinture sur fil accusait une légère récession. La teinture en pièce souffrait de difficultés plus sociales que commerciales. La teinture des tissus bonneterie et surtout l'impression sur maille connaissent une très bonne expansion.

L'activité du finissage bénéficie présentement d'importantes opérations d'admission temporaire faites en façonnage pour compte Suisse, et qui se localise principalement à Gallarate pour le coton et à Como pour les articles soieries.

La programmation 1969/73 prévoit une progression modérée, au rythme de l'activité textile générale, avec une stabilité des effectifs.

(1) recensées par l'association professionnelle.

454. Projets de Politique Sectorielle

4641. Les difficultés d'analyse et d'interprétation de la situation textile italienne, la rupture manifestée en 1970 à l'égard d'un marché du travail historiquement facile et proposant à l'industrie nationale d'importants avantages relatifs, les menaces apparues sur le marché international vis-à-vis d'un secteur aussi dépendant de l'exportation (1), ont provoqué sur le plan professionnel et politique d'intenses confrontations d'opinions et de propositions.

L'année 1970 a été marquée par la présentation, le 17 novembre, de l'étude prospective conduite par le CERPI à l'initiative de la Fondation Agnelli à laquelle nous avons déjà fait référence. Elle insiste avant tout sur les modifications de structure des branches, encore trop marquées par la propriété et la gestion familiale, sur la nécessaire intégration verticale à partir des segments du marché par produits, sur la place prépondérante que doit prendre à l'avenir une industrie des fibres chimiques appuyée sur un marché intérieur, une industrie nationale transformatrice à de hauts niveaux de qualité et de spécialisation, une politique soutenue en vue de l'exportation.

Ces considérations de principe rencontrent un consensus professionnel général. Il reste à en tirer des mesures d'application concrètes au niveau des branches. C'est dans ce but que le CERPI poursuit en 1971 ses travaux, d'une part sur la laine peignée et le bassin de Biella, d'autre part sur la soierie et le bassin de Como, afin de présenter des recommandations en fin d'année.

(1) Balance commerciale textile italienne en 1968
(millions de lires)

	Mat. premières	Art. textiles	Total
Importations	38.908	161.884	200.792
Exportations	4.298	737.430	741.728
Balance	34.610	575.546	540.936

C'est dans ce contexte particulier dû à la crise sociale, dont il a été parlé ci-dessus, que l'application de la loi 1115 a été revendiquée et finalement obtenue à effet du 1er juin 1971. Dans l'esprit de tous les partenaires sociaux, elle vise avant tout à récupérer, par mises à la retraite anticipée et indemnisations adéquates, le blocage de fait pesant depuis deux ans sur l'évolution nécessaire des effectifs. Ces effets devraient être obtenus rapidement. Une situation de départ serait alors créée en vue de la reprise d'une programmation à moyen terme, réactualisant celle esquissée pour 1969/73 par la Confindustria et, surtout, la faisant ratifier par l'organisme ministériel mis en place depuis. Dans ce but, patronat et syndicats revendiquent la poursuite du débat parlementaire sur la loi textile.

Le projet de loi textile, en débat depuis juin 1965 existe présentement sous une forme approuvée par le Sénat le 16 octobre 1969 et transmise à la Chambre des Députés le 21, où elle se trouve en attente depuis. Entre temps est intervenue la loi du 22 mars 1971 qui reprend, pour l'ensemble des secteurs industriels, les dispositions cadres prévues par le projet textile :

- mission confiée à l'I.M.I.⁽¹⁾ d'intervenir, par des prises de participation au capital, dans les opérations de restructuration d'entreprises (dotation de 40 milliards de liras). Ces engagements, de nature revolving, sont à prendre dans le cadre des directives du Comitato Interministeriale per la programmazione economica (C.I.P.E).
- accompagnement par des prêts bonifiés
- autorisation donnée aux quatre agences publiques EFIM (Ente partecipazione e finanziamento industria manifatturiera), ENI, IMI et IRI de constituer un consortium financier dans ces buts.

(1) Istituto Mobiliare Italiano.

Le Ministère du Budget, et peut-être l'ensemble du Gouvernement, à l'exception du Ministère du Travail, sont réputés par le milieu textile, tenir cette loi générale comme frappant de péremption le projet textile particulier. Cependant les syndicats manifestent une grande méfiance à cette position :

- ils craignent que l'IMI manifeste, de par sa tradition strictement financière, une interprétation beaucoup trop restrictive de sa mission,
- ils considèrent beaucoup trop étroite la dotation initiale, dont ils pensent que le textile n'aurait que la part du parent pauvre à défaut de dotation spécifique,
- ils tiennent à la création d'un organisme de contrôle où leur participation serait assurée,
- ils craignent, enfin, qu'une conception trop stricte de la restructuration n'aboutisse à donner un rôle privilégié aux grands groupes chimiques producteurs de F.A.S. d'absorption et de liquidation des entreprises petites et moyennes, orienté vers les productions de masse, à rebours de la vocation de haute qualité et de spécialisation du textile italien.

Les organisations patronales textiles apparaissent partagées. D'une part, elles ont suivi favorablement l'évolution du projet de loi textile : alors qu'en 1965, il visait avant tout des interventions conjoncturelles, il est devenu un instrument d'aide à la restructuration. D'autre part, elles redoutent que son existence spécifique ne fournisse aux organisations syndicales des travailleurs une couverture efficace pour interpréter la loi dans un sens constamment hostile aux réductions d'emploi.

4642. C'est donc le problème, quantitatif et qualitatif, de l'emploi qui est au coeur du débat. Jusqu'ici, la main-d'oeuvre textile italienne, à forte participation féminine, manifeste des comportements professionnels largement incompatibles avec une forte intensification du capital. Tant que les salaires féminins restaient des revenus d'appoint (1), l'absentéisme du samedi et du lundi, les ruptures temporaires pour travaux saisonniers agricoles, étaient tant bien que mal intégrés aux modes d'exploitation. En contrepartie, les différences de niveau salarial par rapport aux autres secteurs - de l'ordre de 30 % - et les périodes de 3 à 4 mois de chômage en cas de crise conjoncturelle étaient supportés sans grande résistance par le contexte social.

C'est au changement radical de ces données traditionnelles que se trouve désormais affronté le textile italien.

(1) A Como, les femmes gagnent de 80 à 100.000 liras en tissage et leurs maris 200 à 250.000 liras dans les teintureries.

5.- TYPOLOGIE DES CAS DE FIGURE

DANS L'ESPACE REGIONAL

51. A L'ISSUE DE L'EXAMEN DES BASSINS TEXTILES à travers la Communauté, nous pouvons tenter de discerner un certain nombre de situations types dans lesquelles la combinaison des facteurs internes du textile et des facteurs externes propres à l'environnement déterminent un ensemble de problèmes types caractérisé par sa composition, sa hiérarchie, son urgence et justiciable - en première approximation - d'un ensemble de mesures types.

Nous laisserons pour plus tard la recherche des ensembles de mesures, pour ne traiter ici que de la conjonction situation-problèmes.

52. Auparavant, il faut tirer de l'examen des bassins textiles une conclusion générale : la détermination des perspectives d'avenir à 5 ans - et plus encore à 10 ans - d'un bassin textile donné, petit ou grand, est impossible sans une analyse au ras du sol, fondée sur de véritables diagnostics d'entreprises (équipement, financement, marché, gestion, personnel, etc...) et sur une étude sérieuse de l'environnement démographique, économique, social et politique.

Encore ces perspectives resteront-elles conditionnelles et entachées d'aléas importants, la contingence s'accroissant à priori en proportion inverse de la taille de la région textile. C'est dire que la typologie ci-après n'est que provisoire et grossière; elle ne constitue qu'une étape dans une démarche itérative. Elle fait d'ailleurs suite et corrige la première typologie que nous avons retenue pour présenter les bassins.

53. LES CRITERES

On peut retenir les critères suivants valables à peu près indépendamment des considérations nationales :

- Volume total de l'emploi textile du bassin.

Le "bassin" qui se différencie évidemment de la région administrative devrait être défini par une isochrone enveloppant à distance raisonnable (par exemple 30 minutes automobile ou train) les unités de production de 100 emplois ou plus. Le volume de l'emploi donne la masse du problème et partant, une approximation des moyens d'intervention éventuellement nécessaires.

- Pourcentage de l'industrie textile dans la population active du bassin, indique le poids relatif du textile et fournit une première idée de la main-d'oeuvre dégagée.

- Branches de l'industrie textile : effectifs classés par degré de dynamisme ou de résistance du secteur. On peut en tirer une première appréciation de l'acuité et de l'urgence des problèmes.

- Structure de l'emploi textile par âge, par sexe et par qualification.

- Structure urbaine de l'environnement : Le bassin textile peut être :

. implanté en "région urbaine dense" (Lille-Gand, Nordrhein, Milan par exemple)

. centré sur un pôle urbain de taille moyenne (inférieur à 500.000 h) avec extensions en faubourgs (Mulhouse, Augsburg, etc...)

N.B. : Lyon étant intermédiaire : phénomène de place.

. inséré dans une armature classique de villes, bourgs, villages (Vosges, Württemberg, etc...)

. distribué de façon diffuse dans des vallées.

Dans chaque cas, deux indices apportent des informations utiles :

- la densité de la population,
- le taux d'évolution démographique.

La structure d'urbanisation de l'environnement joue un rôle évident dans la mobilité géographique et professionnelle : facilités de transport, appartenance sociologique, comportements, mentalité, etc...

- Structure d'emploi de l'environnement (branches, dynamisme, qualifications).

La liste et le poids relatif des autres activités industrielles, mais aussi primaires et tertiaires, renseigne sur les possibilités de reconversion dans l'existant et également sur le dynamisme économique de l'environnement.

On pourrait multiplier les critères : ancienneté de l'activité textile, rapidité des dégagements de main-d'oeuvre récents, structure des entreprises, etc... Mais on se rapproche alors de la monographie.

54. LES MESURES

Avant d'examiner comment les régions se situent dans l'espace des critères, il convient de nous en donner la métrique, à titre provisoire tout au moins, aux fins de la présente réflexion, et en se réservant de les détailler ultérieurement :

- Volume total de l'emploi

On peut admettre que 4 classes suffisent pour construire une typologie appropriée :

- . Vers 30.000 emplois et au-delà, on peut penser que la masse socio-économique du problème entraîne des conséquences importantes :

La lourdeur de l'héritage en capital industriel, l'importance et le caractère diversifié du fonds de main-d'oeuvre et de compétence disponible donnent à l'ensemble une force d'inertie considérable. Les possibilités relèvent de l'échelle mondiale; des complémentarités intra-textiles existent et la proximité spatiale facilite concentrations, redistributions, reconversions.

Le destin de tels bassins semble offrir place à des fluctuations plus qu'à des aléas fondamentaux. C'est dire qu'ils se prêtent mieux peut-être que les autres à la prévision et à la planification d'ensemble.

Du point de vue des actions communautaires, cette masse et ces caractéristiques peuvent justifier des dispositions permanentes, notamment un dispositif régional d'observation et de concertation et surtout l'organisation d'un appareil de formation-recyclage important.

- . De 10.000 à 30.000 emplois, le niveau et la complexité du système s'affaiblit. La masse critique du développement n'est pas toujours atteinte et on a parfois des spécialisations étroites. Un certain nombre d'interventions communautaires semblent déjà devoir se spécialiser et perdre leur continuité, sauf peut-être dans certains cas où l'industrie textile est prépondérante ou lorsque l'environnement a des caractéristiques médiocres (zones à densité urbaine faible). En tout cas, la formation-recyclage ne peut couvrir qu'une partie des orientations et s'appuyer pour le reste sur l'appareil des grands bassins.
- . En-dessous de 10.000 emplois, on peut penser que :
 - la masse devient insuffisante pour des actions permanentes d'envergure,
 - la dispersion des situations et des fonctions s'accroît considérablement,
 - les interventions relèvent davantage d'une politique d'intérêt régional; la reconversion interne cède le pas à la reconversion dans d'autres activités.

Jusqu'à un certain seuil encore - disons vers 5.000 emplois - les possibilités d'interventions communautaires restent nombreuses et se prêtent encore parfois à prévision et concertation.

En revanche, la reconversion externe, le déplacement géographique deviennent souvent inévitables.

Par contre, les petites concentrations textiles et l'emploi diffus relèvent d'une problématique nouvelle. L'approche individualisée devient impraticable et l'on revient - paradoxalement - à des mesures générales.

- Pourcentage textile dans l'emploi industriel (bâtiment compris)

Quatre catégories peuvent être retenues :

- . supérieur à 50 % : on peut parler de mono-industrie et admettre la nécessité d'une diversification;
- . 30 à 50 % : la diversification est à recommander, mais dépend du dynamisme textile et de la nature des autres branches d'activité présentes;
- . de 10 à 30 % : en principe, une bonne structure suffisamment dense et équilibrée;
- . moins de 10 % : le textile devrait, sauf exceptions, évoluer sans poser de problèmes régionaux graves.

- Dynamisme des secteurs textiles

On peut retenir la classification suivante :

- . Secteurs prospères (tissu léger de laine peignée, tapis de luxe, laine cardée fantaisie, produits texturés, étoffes de maille, ameublement décoration, velours, etc.)
- . Secteurs en expansion modérée (tissus industriels, soie, sports week-end, etc.)
- . Secteurs équilibrés (articles chaussants, bonneterie classique, etc.)
- . Secteurs menacés (écrus classiques en fabrication non intégrée, jute, draperie classique).

Cette classification est, en gros, valable pour l'Europe. Elle devra évidemment être nuancée dès qu'on raisonnera aux niveaux national et régional.

On notera que ces appréciations ne portent pas sur les branches traditionnelles, mais sur des nomenclatures plus proches du produit. Il faut en outre tenir compte du fait que, dans la séquence de transformation, alors que la filature a très largement entamé sa rénovation technologique, le tissage vient tout juste d'amorcer la sienne : le passage progressif au métier sans navette doit amener de sensibles régressions d'effectifs.

On peut admettre que :

- . lorsque les secteurs "menacés" dépassent 40 % de l'effectif textile, une intervention est urgente,
- . lorsque les secteurs "prospères" atteignent 70 % de l'effectif, le recasement de la main-d'oeuvre dégagée devrait, en principe, pouvoir s'opérer dans de bonnes conditions à l'intérieur de l'industrie,
- . entre ces extrêmes, la situation dépend de l'équilibre entre les divers secteurs. La prévision fine de l'évolution des effectifs devra se faire soigneusement, et cas par cas.

- Structure par âge et par sexe :

La moyenne d'âge donne la mesure de l'ampleur du problème de recrutement quand il s'agit de secteurs prospères et de mise à la retraite quand il s'agit de secteurs en régression.

- Structure urbaine de l'environnement :

On peut retenir les quatre cas :

- . Région urbaine
- . Pôle urbain
- . Armature classique
- . Vallées et diffus en zone rurale.

- Structure d'emploi de l'environnement : on en rendra compte brièvement par un jugement global de valeur :

- . Structure dynamique ou bonne,
moyenne,
atone ou médiocre,

selon l'importance des activités motrices, y compris les services.

55. LFS TYPES

Le croisement de ces critères donne un nombre de cas de figure théorique important. Voyons comment se situent en fait les régions étudiées : l'importance de la taille des régions nous invite à présenter séparément les 3 catégories (tableaux 1 - 2 et 3 - 551), la 4ème catégorie (emploi textile dispersé en petites unités sur l'ensemble du territoire) n'étant indiquée que pour mémoire.

Les chiffres et mentions des tableaux suivants sont évidemment très approximatifs : la méthode nous importe plus, au stade actuel, que l'exactitude.

T.1-551 - Bassins où l'emploi textile total atteint 30.000 personnes

Identification du bassin	Emploi textile		Dynamisme des activités textiles (1)				Qualité de l'environnement	
	effectif	% de l'emploi indél.	prospère	expansion mesurée	variable	médiocre	Structure urbaine	Structure d'emploi nontextil
<u>Allemagne Fédérale</u>								
Westmünsterland	48.000	66	20 % 8.000	20 % 10.000	40 % 20.000	20 % 10.000 (fil,coton jute)	médiocre	médiocre
München-Gladbach (NordRhein)	30 à (2) 50.000	10 à 30	30 %	30 %	30 %	10 %	bon	bon
Lörrach-Süd Baden	30.000	20-40	30 %	50 %	15 %	5 %	bon	moyen
Wurtemberg	80.000	20 à 60	40 %	40 %	20 %	5 %	médiocre	moyen
<u>Pays-Bas</u>								
Ostgelderland Twente	35 à 40.000	30	30 %	45 %	20 %	5 %	bon	bon
<u>Belgique (néant)</u>								
<u>France</u>								
Roubaix-Tourcoing	55.000	48 %	10 %	50 %	20 %	20 %	médiocre	bon
Lille-Armentières	40.000		10 %	30 %	20 %	40 %	moyen	bon
Lyon-Isère	50.000		30 %	30 %	20 %	20 %	très bon	bon
<u>Italie</u>								
Milanaise	75.000 (3)		20 %	20 %	30 %	40 %	très bon	bon
Prato et région	40.000 (4)	65 %	40 %	30 %	10 %	20 %	médiocre	moyen
Biella et région	40.000 (4)	65 %	30 %	30 %	10 %	30 %	médiocre	médiocre
Vicence-Padoue et région	30.000	40 %	-	30 %	40 %	30 %	bon	médiocre

(1) Distribution de l'emploi - approximatif - selon les classes définies au § 23, page 3.

(2) Selon les limites choisies.

(3) 22.000 emplois industriels + 18.000 artisans.

(4) 30.000 + 10.000.

Sources : Statistiques diverses et évaluations SOFRED

T.2-551 - Bassins où l'activité textile occupe entre 10.000 et 30.000 personnes

Identification du bassin	Emploi textile		Dynamisme des branches				Environnement	
	effectif	% de l'emploi ind. et	prospère	expansion mesurée	variable	médiocre	urbain	emploi
<u>Allemagne Fédérale</u>								
Haute-Franconnie	20.000	50-70	20	50	20	10	médiocre	médiocre
Augsbourg	20.000	30	20	50	15	15	moyen	moyen
<u>Pays-Bas</u>								
Néant								
<u>Belgique</u>								
Gand			20	20	40	20	bon	très bon
Saint-Nicolas			20	40	20	20	moyen	moyen
Courtrai			50	20	20	10	moyen	moyen
Tournai			50	10	20	20	moyen	bon
Verviers			10	20	40	30	médiocre	médiocre
<u>France</u>								
Champagne	28.000		30	40	10	20	moyen	médiocre
Cambrai-St Quentin-	25.000		20	20	40	20	moyen	médiocre
Amiens	23.000		20	20	30	30	bon	très bon
Alsace	18.000		20	20	20	40	médiocre	médiocre
Loire-Haute Loire	15.000		30	10	20	40	bon	moyen
Rouen-Elbeuf								
<u>Italie</u>								
Bergamasque & région	25.000		30	10	30	30	médiocre	médiocre
Turin & région	20.000		20	20	30	30	bon	bon
Emilie-Romagne	15.000		20	40	20	20	moyen	bon

Source : Statistiques diverses et évaluations SOFRED.

T.3-551 - Bassins où l'activité textile occupe entre 10.000 et 5.000 personnes

Identification du bassin	Emploi textile		Dynamisme des branches				Environnement	
	effectif	% de l'emploi ind.	prospère	expansion mesurée	variable	médiocre	urbain	emploi
<u>Allemagne Fédérale</u>								
Fulda	7.000 (?)	40	60	20	20	-	bon	bon
Bielefeld	15.000 (?)	?	10	40	40	5	bon	bon
Bremen	6.000 (?)			40	40	20	bon	bon
Neumünster	5.000 (?)		20	20	40	20	médiocre	médiocre
Aachen	?	?	10	20	60	10	moyen	médiocre
<u>Pays-Bas</u>								
Tilburg	7.000	30 (?)	10	20	60	10	moyen	moyen
<u>Belgique</u>								
Limbourg				50	40	10	médiocre	médiocre
<u>France</u>								
Mazamet/Lavelanet	8.000		50	20	20	10	médiocre	moyen
Basse Loire	5.000		20	30	20	30	moyen	médiocre
<u>Italie</u>								
Campanie	6.000		-	40	20	40	médiocre	médiocre

T.4-551 - Activité textile diffuse - Sur environ 1.100.000 emplois textiles au total dans les établissements de plus de 10 emplois, les 3 tableaux précédents en couvrent quelques 900.000. L'emploi diffus est donc loin d'être négligeable.

Source : Statistiques diverses et évaluations SOFRED.

6.- SUGGESTIONS POUR UN PLAN D'ORGANISATION

DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

61. MEMENTO

Rappelons encore le but poursuivi par l'action communautaire : accompagner et faciliter l'évolution de l'industrie textile, en liant action sociale sectorielle et régionale.

Rappelons ensuite quelques enseignements essentiels de l'enquête :

- Nous avons vu que l'évolution des secteurs textiles n'était prévisible que très globalement, les adaptations possibles se traduisant par une contingence élevée au niveau des firmes et même des régions.
- Nous avons discerné dans les régions :
 - . des urgences différentes,
 - . des volumes différents,
 - . des problèmes analogues par leur nature, mais avec des accents différents, par exemple :
 - régions où le recyclage interne a des chances,
 - régions où la reconversion externe est nécessaire.
- Nous avons recueilli dans les entretiens quelques idées à peu près unanimes :
 - . les mesures doivent bénéficier prioritairement aux travailleurs,
 - . la Communauté et les Etats doivent préciser leur politique textile.
- Nous avons vu que partout les Pouvoirs Publics (nationaux ou régionaux) interviennent pour maintenir l'emploi dans les cas où les difficultés sociales, ou la menace pour la Communauté locale ou régionale, dépassent le seuil politiquement supportable.

62. LISTE DES MESURES

Sans nous préoccuper, pour l'instant, des moyens, ni de modulation régionale, nous pouvons dresser une liste des mesures d'intervention possibles, l'arsenal concevable :

- (1) - Reconversion, promotion des travailleurs
 - . dans le textile (Fonds Social)
- (2) . dans une autre activité.
- (3) - Remboursement des coûts de déplacement géographique (Fonds Social)
 - . dans le textile,
- (4) . pour une autre activité.
- (5) - Services d'accueil, d'orientation, foyers de jeunes (Fonds Social)
 - . dans le textile,
- (6) . généraux dans une région.
- (7) - Indemnités d'attente d'emploi (Fonds Social)
 - . dans le textile,
- (8) . pour une autre activité.
- (9) - Indemnités de recherche d'emploi (Fonds Social)
 - . dans le textile,
- (10) . hors textile.
- (11) - Formation des travailleurs étrangers (Fonds Social)
- (12) - Handicapés (Fonds Social)
- (13) - Formation et orientation des jeunes vers les emplois textiles.
- (14) - Défense de l'image de l'industrie textile
- (15) - Aides spécifiques aux travailleurs âgés et traumatisés.

- (16) - Maintien du revenu en cas de déclassement.
- (17) - Indemnités de chômage partiel.
- (18) - Protection spécifique des emplois féminins.
- (19) - Promotion spécifique des emplois féminins dans le textile.
- (20) - Organisation de l'emploi textile.
Programmation - Bourse nationale ou internationale.
- (21) - Organisation de plans de reconversion textile.
- (22) - Garantie des indemnités contractuelles ou négociées.
- (23) - Recherche fondamentale et appliquée.
- (24) - Information. Conjoncture.
- (25) - Aide à la restructuration des entreprises.
- (26) - Aide à la modernisation des entreprises.
- (27) - Fonds d'assainissement.
- (28) - Aide à la reconversion textile des entreprises.
- (29) - Aide à la reconversion externe des entreprises.
- (30) - Action régionale de recherche et de soutien d'activités de substitution.

N.B. - Nous laisserons de côté les mesures d'aménagement fiscal, de législation du travail, de même que les préalables de politique commerciale.

63. LES MOYENS

Pour réaliser ces mesures, on peut faire appel aux sources suivantes :

- Communautaires :

- . Fonds Social
- . Banque Européenne
- . Autres fonds communautaires éventuels.

- Nationaux :

- . Budgets des Etats
- . Budgets des organismes de prévoyance
- . Moyens des syndicats ouvriers
- . Moyens des syndicats professionnels

- Régionaux :

- . Budgets des régions.

- Professionnels :

- . Participation des professions et des Entreprises.

Si on les rapporte aux mesures, on peut faire les remarques suivantes :

631. Le concours de moyens divers est évidemment la règle pour chaque mesure ou presque.

632. Le Fonds Social n'a strictement compétence que pour une part finalement réduite des mesures : (1) à (12). On peut dès à présent indiquer que l'intensité des vœux des partenaires sociaux invite à une extension de ses compétences : c'est notamment le cas des mesures (13) à (20).

633. Mesures sectorielles et régionales

On a parfois envisagé un Fonds Communautaire sectoriel avec la participation des Etats et alimenté par des cotisations d'entreprises. Il pourrait animer, coordonner et financer (partiellement) les opérations suivantes :

- . enseignement professionnel,
- . recherche-développement,
- . propagande sectorielle,
- . restructuration communautaire,
- . recherche de services collectifs communautaires,
- . riblonnage - épuration de capacités,
- . reconversion,
- . rationalisation, modernisation,
- . concertation et garantie sélective des investissements à l'étranger.

Nous admettrons, à regret, que cette hypothèse n'est pas réaliste pour l'instant, de même que celle d'un Fonds Régional communautaire.

64. STRUCTURES POSSIBLES D'ACTION INTEGREE : QUESTIONS A RESOUDRE

Le problème posé est : comment lier l'action sociale régionale, sectorielle à celle du Fonds Social ?
Ceci soulève les questions : comment, quand, où ?

641. Comment intervenir ?

Le Fonds Social apporte évidemment des moyens financiers (et des contraintes). C'est l'ensemble des Directions concernées qui devrait orienter et animer l'action intégrée.

642. Quand intervenir ?

On peut concevoir deux attitudes types :

- attitude préventive : mesures générales d'amélioration de la capacité d'adaptation des organismes en cause ;
- attitude curative : réponse à des crises par des mesures spécifiques.

Dans le premier cas, on travaille sur prévisions qui peuvent être approximatives, sans souci de rencontrer nécessairement les crises.

Dans le second, on attend que la maladie soit déclarée, ou en tout cas inévitable, pour la combattre dans ses particularités et son site.

Il semble que l'action communautaire doive combiner les deux, pour de nombreuses raisons :

- on ne peut guère agir sans prévoir et préparer, surtout pour un certain nombre de mesures préventives et générales,
- cependant, il est difficilement pensable, politiquement, de ne pas répondre spécifiquement aux "crises": fermetures de grandes unités dans des contextes d'emploi difficiles.

C'est la "réponse aux crises" qui soulève les difficultés essentielles.

En effet, elles peuvent surgir, nous l'avons vu, un peu partout, et aucune prévision à moyen terme ne peut les prévoir à coup sûr, en dehors d'une véritable programmation dirigiste de l'évolution sectorielle. Comment alors choisir les points d'application de l'effort ?

643. A quel niveau intervenir ?

Les mesures possibles du Fonds Social trouvent selon les cas leur échelon d'organisation et de concours privilégié aux différents niveaux :

- Communauté
- Etats
- Régions
- Secteurs professionnels
- Entreprise

Comment choisir, comment intégrer logiquement les actions ?

65. LES TRAITS POSSIBLES D'UNE ACTION COMMUNAUTAIRE651. Premier trait d'une action communautaire : trois types d'opérations

La réflexion sur la typologie des situations textiles dans l'espace régional, sur les problèmes correspondants et sur les possibilités d'action qui s'y rapportent suggère de distinguer plusieurs types d'opérations à implications régionales (1). Cette distinction cherche à concilier :

- une action de fond à long terme et la réponse à des crises aléatoires en calendrier, localisation et consistance ;
- une action de promotion et de confiance en faveur de l'industrie textile et un dispositif de protection sociale sectoriellement renforcé ;
- un souci de ne pas être dépassé par les événements et le risque de les précipiter par des dispositifs de prévoyance prématurés ou trop lourds.

(1) On laisse de côté pour l'instant les actions possibles au niveau communautaire : information, bureau de conjoncture, par exemple.

On suggère donc:

. Les opérations "secours ponctuel d'urgence"

Une usine, un atelier ferment, dans un contexte rural par exemple, soit parce que le marché élimine la firme, soit à la suite d'une opération de restructuration. Des femmes et des travailleurs âgés perdent toute chance d'emploi. Les jeunes doivent déménager et se reconvertir, etc...

La Communauté apporte une aide complémentaire aux travailleurs et aux syndicats pour atténuer les dommages sociaux. Son intervention répond à une crise déclarée ou imminente. Elle est légère, rapide, ponctuelle.

La contingence de tels événements conduit à les traiter a posteriori, au coup par coup, avec le maximum de discrétion possible.

. Les opérations "Accompagnement"

Dans un bassin textile de taille moyenne, une prévision de l'évolution de l'emploi, en fonction d'une politique d'évolution industrielle comportant restructuration, modernisation, reconversion, peut, dans certains cas au moins, être établie. Conjointement, un dispositif permanent de surveillance et de concertation, regroupant partenaires sociaux et autorités régionales, peut être mis en place. Eventuellement, un plan d'évolution peut associer des mesures industrielles, sectorielles ou non, à des dispositions sociales. La Communauté pourrait alors intervenir en faveur de cette opération de prévoyance-vigilance-accompagnement de façon plus volontariste, et en intégrant mieux les considérations régionales, sectorielles et sociales.

Il faut ajouter que, même en cas de diminution des effectifs textiles, l'accent devrait être porté sur le caractère positif de l'évolution ainsi facilitée, en évitant autant que possible le climat d'un combat en retraite.

. Les opérations "Nouvel Age textile"

Dans les grands bassins - y compris les bassins internationaux - la prépondérance des intentions sectorielles s'affirme tandis que, normalement, les problèmes purement sociaux et régionaux s'estompent. Même dans les situations de prospérité relative, les moyens de la Communauté peuvent ici concourir à l'évolution de l'industrie textile.

C'est notamment le domaine privilégié des actions de formation, recyclage, orientation internes au textile, car c'est là seulement qu'elles peuvent être menées à bonne échelle et sur une période suffisante. On peut d'ailleurs dire sans pousser au paradoxe que c'est là que, dans sa définition actuelle, la vocation du Fonds Social (mobilité géographique et professionnelle) correspond le mieux aux besoins.

652. Second trait d'une action communautaire : naissance des initiatives à la base et concours des moyens

- . La complexité des problèmes à traiter est telle que l'appareil qui chercherait à l'administrer totalement à partir du niveau communautaire prendrait inévitablement des proportions monstrueuses.
- . D'autre part, il se fait déjà spontanément beaucoup de choses :
 - à tous les niveaux (Etat, région, localité)
 - à partir de multiples centres d'initiative (profession, syndicat, office de main-d'oeuvre, pouvoirs publics, élus locaux, etc..)
 - et dans les différents domaines : formation, aide sociale, action sectorielle.

Le financement des actions provient lui-même d'une multitude de sources.

- . L'action communautaire devrait donc, à notre sens, se borner à encourager les initiatives, à leur tracer un cadre et des orientations (politique sectorielle et régionale, notamment) et à leur accorder une assistance dans la mesure de ses moyens. Celle-ci serait évidemment coordonnée avec les autres sources de financement et d'assistance disponibles, le concours de moyens étant évidemment la règle. Rappelons que les sources possibles ont été passées en revue page 169.

653. Troisième trait d'une action communautaire :
Procédure d'harmonisation des préoccupations
sectorielles, régionales et sociales de la Communauté

- . Il serait, à notre sens, rationnellement préférable de ne pas confondre, même si on doit les harmoniser, les actions sectorielles, régionales et sociales de la Communauté. Cependant, l'éventualité du Fonds Sectoriel ou d'un Fonds Régional communautaire se situe hors de notre champ d'hypothèses.
- . L'initiative largement ouverte "à la base" à tous les partenaires concernés permet déjà d'assurer, de la façon la plus souple et la plus spontanée, la prise en considération des trois types de préoccupations.
- . La procédure d'octroi des concours Communautaires aux demandeurs complète l'orientation dans le sens des politiques industrielle et régionale de la Communauté. On peut par exemple décrire un système des préférences successives, correspondant au schéma de la page 15.

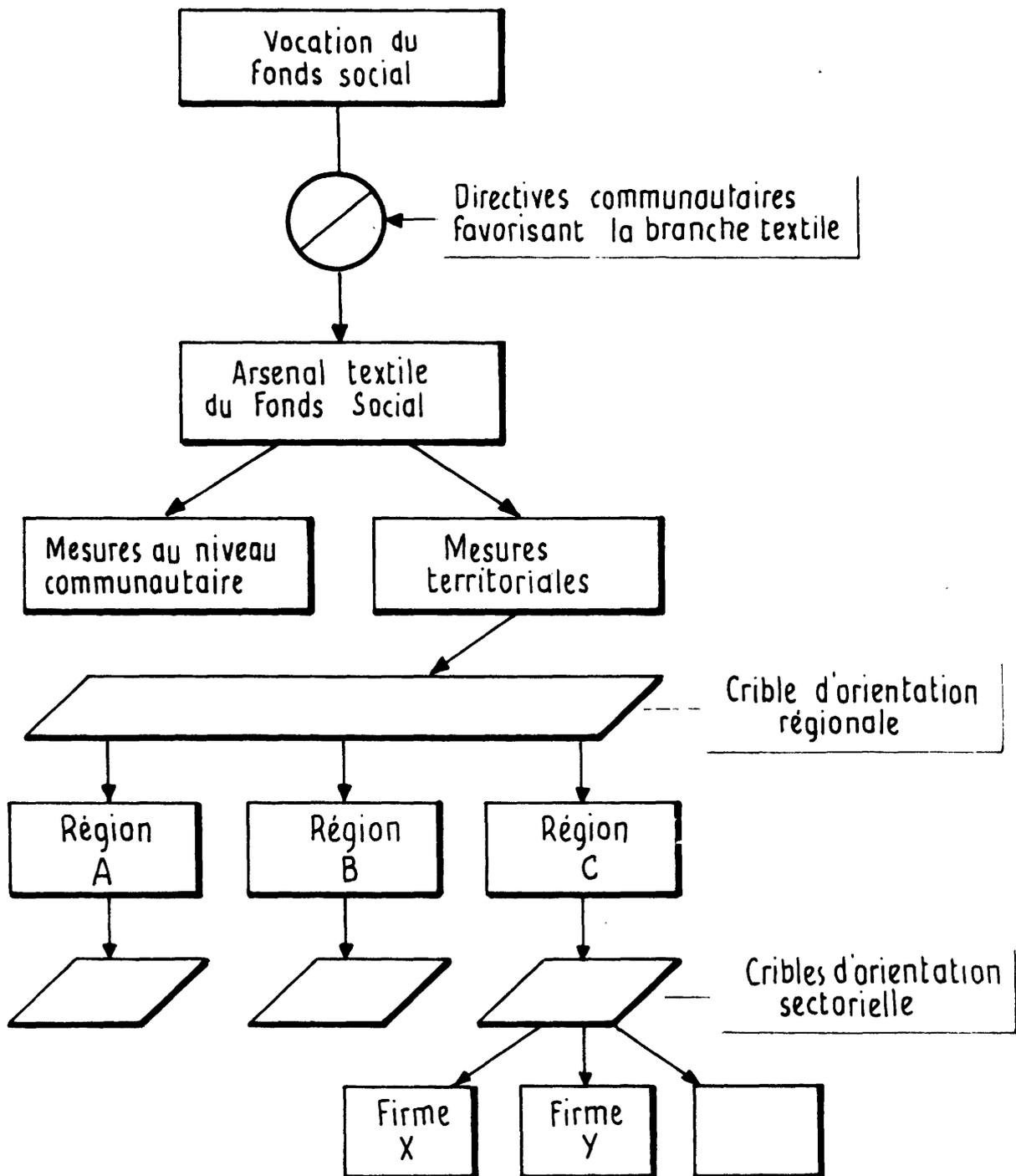
Les mesures disponibles, notamment celles du Fonds Social, étant déterminées, elles sont appliquées d'abord au niveau communautaire pour les actions générales (Image - Statistique - Information).

Les critères régionaux (préférence pour régions mono-industrielles, déprimées ou à secteurs menacés) permettent de sélectionner ensuite les régions d'intervention et la nature-intensité de l'effort consenti.

Les critères "sectoriels" favorisant certains types d'opérations (reconversion textile compétitive, transfert de main-d'oeuvre dans le secteur textile, restructuration dans le secteur textile) sélectionnent enfin seulement au niveau des firmes dans le sens d'une préférence pour les opérations "dynamiques".

- . Une troisième voie d'harmonisation pourrait être cherchée dans une concertation légère et souple des Services Communautaires et des parties intéressées :

- au stade de l'initiative,
- au stade de l'organisation et de la prévoyance-vigilance-accompagnement,
- au stade du suivi et de la critique des résultats.

DIAGRAMME 651

654. Nécessité d'étendre et d'assouplir les modalités
d'intervention du Fonds Social

La panoplie officielle du Fonds Social ne comprend pas certaines mesures qui nous paraissent à la fois fondamentales et correspondant pleinement à sa vocation, par exemple :

- maintien du revenu en cas de déclassement,
- protection de l'emploi féminin,
- protection des travailleurs non récupérables ou traumatisés.

En outre, des moyens concernant la formation et l'orientation des jeunes, l'information, l'aide à l'organisation d'institutions de prévoyance-vigilance-programmation seraient également très utiles.

7.- REFLEXIONS TERMINALES

- Il apparaît que la Commission devrait faire preuve de prudence dans les actions de politique commerciale du fait que, compte tenu des conditions de concurrence qui régissent les échanges internationaux, une ouverture ultérieure exagérée du marché serait de nature à retarder, voire compromettre, le processus de restructuration; les actions d'intervention devraient être présentées essentiellement sous l'angle de la promotion. En effet, il faut éviter de dramatiser une évolution (la modernisation de l'industrie européenne et, simultanément, le glissement vers les pays en voie de développement des activités classiques qui, en fait, s'accomplit jusqu'ici sans mettre en cause les équilibres globaux, même si pour chaque événement ponctuel se manifestent les mêmes séquelles douloureuses pour les travailleurs âgés ou à reconversion difficile.

En tout état de cause, cette évolution ne saurait dépasser largement le rythme moyen actuel, en raison d'un système de rigidités technologiques, économiques et humaines qu'il ne faut pas négliger. Le risque qu'on prend à vouloir forcer l'évolution, ou même seulement à laisser penser qu'on le souhaite, est de déclencher une série incontrôlable de réactions de blocage, dont on perçoit dès à présent l'éventualité, sinon l'imminence.

- Dans l'état actuel des choses, les aspects psychologiques du problème textile nous paraissent déterminants. Le rapport de Bandt, qui ne manque pas de qualités, a cristallisé des craintes et des résistances. L'intervention du Fonds Social tend, si l'on n'y prend garde, à accréditer toutes les connotations pessimistes de crise, chômage, misère. Le discrédit qui, chez les jeunes ingénieurs, techniciens, travailleurs, s'attache déjà au textile risque de devenir insurmontable. Il serait donc utile de dire, ce qui est présentement certain, que le textile européen n'est malade que de sa fièvre d'adaptation, et que le Fonds Social ainsi que les autres instruments de politique sectorielle se proposent de faciliter la gestation de l'économie textile européenne de demain.

-O-

A N N E X E S

2 - ANNEXES STATISTIQUES COTONNIERES

3 - DONNEES QUANTITATIVES SUR L'EMPLOI.

-O-



-O-

A N N E X E S

2 - ANNEXES STATISTIQUES COTONNIERES

3 - DONNEES QUANTITATIVES SUR L'EMPLOI.

-O-

ANNEXE II

ANNEXES STATISTIQUES COTONNIERES

- ANNEXE 2 -

STATISTIQUES COTONNIERES DE 1960-61 à 1969-701.- Production mondiale en 1.000 t de coton (matière première)

- L'Europe passe de 1.826 à 2.542, dont U.R.S.S. de 1.485 à 1.969 et autres de 341 à 573. L'augmentation et la production significative sont dues à :

Grèce	63	→	109		
Turquie	173	↑	379	(435 en 1968-69)	
- <u>L'Asie</u>	2.968	à	3.555		
dont : Chine	1.366	↗	1.518		
Autres	1.602	↗	2.037		
L'Inde	1.008		1.084	stagnation	
Pakistan	305		542	gros producteur	
Iran	99		155		
Syrie	111		145		
Israël	11		40		
- <u>L'Afrique</u>	901		1.277		
Egypte	478		510		
Soudan	116		239	↗	
Ouganda	67		83		
Tanzanie	34		68		
Nigéria	54		62		
ex-A.O.F.	7		53		
Mozambique	36		43		
Tchad	}		90		
Cameroun		}		55	
R.C.A.					
- <u>L'Amérique</u>	4.416		3.849	↘	
U.S.A.	3.107		2.195	↓ (1.623 en 1967-68)	
Brésil	423		716		
Mexique	454		377	(567 en 1965-66)	
Colombie	67		136	(531 en 1968-69)	
Argentine	121		119	=	
Pérou	121		98	(113 en 1968-69)	
Nicaragua	34		69	(124 en 1964-65)	
Guatemala	21		51	(89 en 1965-66)	
S.Salvador	40		43	(80 en 1964-65)	

2.- Production de coton par natures de fibres (matière première)

	Très longues	Longues	Courtes
Egypte	190	320	
Soudan	184		
U.S.A.	17	156	2.022
Inde	-	-	1.084
Pakistan	-	-	542
Brésil	-	26	690
Turquie	-	-	379
Mexique	-	18	359
Pérou	29	67	

3.- Commerce international de coton (matière première)

Pays exportateurs				Pays importateurs			
	1959-60	1968-69			1959-60	1968-69	
U.S.A.	1.609,4	615	↓	Japon	713,3	681,7	≡
U.R.S.S.	390,3	542,1	↗	Europe-Est	461,2	548,7	↗
Brésil	97,1	384,2	↑	France	327,2	249,1	↘
Mexique	281,4	351,9	↗	R.F.A.	368,4	245,4	↘
Egypte	400	236,8	↘	Italie	244,4	214,7	↘
Turquie	88,9	206,6	↘	Hong-Kong	100,4	173,9	↗
Soudan	128,1	184,7	↗	U.R.S.S.	195,1	173,5	↘
Pakistan	72,4	125,1	↗	Gde-Bretagne	303,8	169,3	↘
Syrie	84,8	119,5	↗	Yougoslavie	31,9	106,2	↗
Nicaragua	24,9	102,8	↑	Formose	40,1	101	↑
Iran	41,2	91,5	↗	Portugal	50,3	92,8	↑
Pérou	93,4	85,4	≡	Chine	86,7	97,6	≡
Colombie	6,7	66,1	↑	Corée Sud	65,3	92,1	↗
Guatemala	11,3	59,6	↑	Inde	159,1	82	↘
Ouganda	52	51,8	≡	Canada	79,4	78,1	(exceptionnel) ≡
Tanzanie	35,8	45,3	≡	Espagne	20,6	65	↑
Mozambique	41,2	41,2	≡	Belgique	101,3	64,2	↘
Grèce	33,4	39,7	63-64 ↔	Pays-Bas	87,2	62,2	↘
ex-A.O.F.	2,9	43,2	↑	Suisse	44,2	45,3	≡
Cameroun	40	83,2	↗				
R.C.A.-Tchad							
	3.806,1	3.651,2					

4.- Production de fibres artificielles et synthétiques (1.000 t)

	Artificiels				Synthétiques				Total	
	Continu		Fibres		Continu		Fibres		1960	1969
	1960	1969	1960	1969	1960	1969	1960	1969	1960	1969
Belgique	12,7	11,7	18,1	25,2	2,4	19,7	0,5	14,9	33,7	71,5
France	55	53,2	63,6	77,6	26,9	74,7	18,4	81,7	163,9	287,2
R.F.A.	74,6	77,4	168,4	172,8	28,1	239,1	24,4	213,5	295,5	702,8
Italie	81,5	93	80,1	105,7	24	107	10	124,4	195,6	430,1
Pays-Bas	34,5	37,1	14,8		5,7	57,9	3,4	33	58,4	128
C.E.E.	258,1	272,4	345,0	381,2	87,1	498,4	56,6	467,3	747,1	1.619,6
U.S.A.	296,9	351,3	169,6	363,7	198,4	801,5	108,8	779,6	693,7	2.296,1
U.R.S.S.	101,1	212	95,1	220	10,7	104	4,3	46	211,2	582
Japon	142,7	141,7	289,6	354,5	46,7	359,7	71,6	446,6	550,6	1.302,5
Grande-Bretagne	84,6	96,6	120,7	155,5	37,2	162,4	23,7	138,9	266,2	553,4
Inde	20,7	53	21,8	58,7	-	7	-	5,7	42,5	124,4
Brésil	29,9	34,7	10,9	15,9	4	17,6	0,5	13,5	45,3	81,7
R.D.A.	27	33,1	118,5	127	3	12,5	4,7	18	153,2	190,7
Pologne	21,7	26,8	48,1	53	2,5	15,2	5,5	33,8	77,8	128,8
Tchécoslovaquie	15,1	21,8	43,8	48	2,7	17,2	0,3	7	61,9	94
Mexique	14,9	21,6	7,5	12,1	1	21	-	12,5	23,4	67,2
Espagne	15,8	19,6	38,7	36,2	1,7	27,1	1,2	28,6	67,8	111,5
Canada	19,5	18,1	14,7	25	11,2	52,8	5,8	23	51,2	118,9
	1.135	1.423,1	1.476,7	2.131,6	416,7	2.263,5	285,5	2.128,8	3.310	7.947

5.- Consommation de matière première, brochés et métiers
(classement selon la consommation de matière première
en 1968-69)

	Consommation 1.000 balles		Broches installées 1.000 broches		Métiers 1.000 métiers		
	1959-60	1968-69	31 décembre 1969		31 décembre 1968		
			Broches	Métiers	Broches	Métiers	
U.S.A.	9.025	8.242 ↘	19.916	320	20.515	253	
Inde	4.450	5.380 ↗	13.864	206	17.450	208	
Japon	2.939	3.476 ↗	13.218	372	12.365	378	
Europe-Est	2.165	2.670 ↗	6.478	155	8.008	159	
Pakistan	1.100	1.620 ↑	1.941	30	2.755	37	
Brésil	1.185	1.330 ↗	3.840	103	3.610	90	
R.F.A.	1.472	1.177 ↘	5.909	116	4.529	63	
France	1.373	1.123 ↘	5.802	116	3.788	68	
Italie	1.023	1.021 =	4.611	98	4.325	76	
Egypte	519	850 ↑	1.185	22	1.511	26	
Gde-Bretagne	1.310	816 ↓	9.710	168	3.822	89	↓
Turquie	500	785 ↑	793	16	1.220	26	
Hong-Kong	410	776 ↑	490	17	781	24	
Mexique	485	685 ↗	1.350	40	2.230	47	
Espagne	560	500 ↘	2.589	67	2.117	60	
Argentine	485	465 =	1.038	20	1.079	18	
Corée du Sud	300	445 ↗	475	18	760	44	↑
Yougoslavie	220	450 ↑	404	16	1.050	26	↑
Formose	185	401 ↑	400	13	800	28	↑
Portugal	253	392 ↗	1.101	32	1.323	37	
Canada	320	390 ↗	817	13	700	10	
Colombie	216	300 ↗	485	11	631	13	
Pays-Bas	356	288 ↘	1.020	33	637	15	↓
Belgique	413	291 ↓	1.493	31	1.080	20	↓
Iran	180	250 ↗	561	9	750	18	↑
Grèce	121	210 ↑	410	6	450	7	
Afrique du Sud	90	210 ↑	198	3	473	8	↑
U.R.S.S.	6.200	7.800 ↗	10.800	226	14.507	276	
Total	48.343	52.873	126.237	2.553	135.469	2.715	
					+ 7,4 %	+ 6,3 %	
1.000 t	10.499	11.465 + 9,2 %					

6.- Activité filature (1.000 t)

	Coton et mélanges		Artificiels et synthétiques		Total	
	1960	1969	1960	1969	1960	1969
<u>C.E.E.</u>						
Belgique	103,3	75,3	7,7	20,8	111	96,1
France	282,6	222,2	21,2	34	303,8	256,2
R.F.A.	347,7	251,6	72,7	115,2	420,4	366,8
Italie	208,6	227,7	30	26,7	238,6	254,4
Pays-Bas	76,9	57,6	3,4	7,6	80,3	65,2
Total C.E.E.	1.019,1	834,2 ↓	135	204,5	1.154,1	1.038,7 - 10 %
<u>Autres pays</u>						
U.S.A.					1.993,6	2.341,7
Chine					?	1.144
					1.050	
U.R.S.S.					1.166,6	1.437
Japon					866,6	1.134,8
Inde					807,8	1.007,7
Pakistan					185,4	303,3
Grande Bretagne					340,7	239,3
Pologne					153,1	198,3
Egypte					102,2	158,8
Hong-Kong					78,5	144,2
Brésil					106,4	118,1
Espagne					98,3	115,9
Roumanie					51,6	102,1
Yougoslavie					50,6	96
Argentine					95,4	96
Portugal					60,3	92,9
Corée du Sud					49,2	90
Formose					37,6	87,6
Bulgarie					48,2	71
Hongrie					52,8	57,7
Afrique du Sud					27,2	44,2
Autriche					43,2	43,7
Grèce					27,1	42,8
Suisse					36,2	39,4
Philippines					15,1	36,2
Australie					25,4	38,8
Total					9.614,6	11.800 ?

7.- Activité tissage (1.000 t)

	Coton et mélanges		F.A.S.		Total	
	1960	1969	1960	1969	1960	1969
Belgique	86,2	71,7	9,3	61,6	95,5	133,3
France	223,3	180,7	17,7	29,8	241	210
R.F.A.	251,2	190,7	62,1	99,9	313,3	290,6
Italie	158,6	160,3	24,7	16,3	183,3	176,6
Pays-Bas	64,2	46,3	8,2	20,1	72,4	66,4
C.E.E.	783,6	649,6	122	227,8	905,6	877,4
						- 3 %
U.S.A.	1.374,9	1.022,4	302,1	415	1.677	1.437,4
						- 15 %
U.R.S.S.	738,5	955,4	96,4	146,5	834,9	1.101,9
						+ 32 %
Inde	756,8	967,1	60,6	98,5	817,4	1.065,7
						+ 30 %
Japon	423	369,4	142,5	262,5	565,5	631,9
						+ 12 %
Grande-Bretagne	195,9	121	96,6	85	292,5	206
						- 30 %
Egypte	73,7	→ 110,8				
Pologne					93,1	122,9
						+ 32 %
Mexique	105	107				
Pakistan					73,9	98,4
						+ 33 %
Argentine	82,3	→ 72,9				
Hong-Kong++					51,7	85,1
						+ 65 %
Canada	56,3	↗ 78,5				
Tchécoslovaquie					63,6	69,4
						+ 9 %
Portugal+					45,4	68,2
						+ 50 %
Formose+++					22,1	64,2
						+ 190 %
Yougoslavie++					36,4	58,8
						+ 60 %
Roumanie++					31,1	59,7
						+ 65 %
Bulgarie++					27,4	43
						+ 57 %
Hongrie					32,1	42,5
						+ 32 %
Corée du Sud					24,4	30,2

8.- Production et échanges de produits cotonniers 19708.A. Filature coton (tonnes)

	Production	Exportation		Importation	
U.S.A.	1.578.056	10.651	0,7	10.299	=
Inde	982.407	38.679	3,9 %	?	? +
Japon	517.830	6.864	1,3 %	9.183	-
Pakistan	315.969	79.688	25,2 %	?	? ++
R.F.A.	249.416	6.162	2,5 %	4.932	#
France	244.209	17.034	7 %	?	
Pologne	204.240	?		?	?
Italie	173.198	22.042	12,3 %	15.990	+
Grande-Bretagne	161.708	6.494	2,8 %	15.763	-
Egypte	160.803	49.243	30,6 %	?	++
Hong-Kong	142.848	12.574	8,8 %	30.600	--
Tchécoslovaquie	115.581	?		?	?
Roumanie	104.161	?		?	?
Yougoslavie	99.066	?		?	?
Espagne	93.514	15.050	16,1 %	?	?
Canada	91.899	?		5.443	?
Portugal	81.775	18.050	22,1 %	?	?
Formose	73.764	?		?	?
Bulgarie	73.347	?		?	?
Belgique	71.850	10.678	14,9 %	24.168	-
Hongrie	57.317	?		?	?
Pays-Bas	51.447	11.910	23,1 %	17.680	-
Grèce	41.913	10.814	25,8 %	?	?
Suisse	35.571	7.653	21,5 %	3.652	+
Suède	12.955	376		8.774	--

8.B. Tissu de coton (tonnes)

	Production	Exportation		Importation	
U.R.S.S.	733.000	?		?	?
U.S.A.	642.000	26.532	4,1 %	?	
Inde	464.358	50.208	10,8 %	?	?
Japon	317.300	48.936	15,4 %	?	?
R.F.A.	177.618	25.380	14,3 %	36.216	-
France	169.688	30.336	17,9 %	29.256	≠
Italie	108.957	8.613	8,1 %	45.532	--
Pologne	94.080	16.480	17,5 %	?	?
Espagne	87.062	6.570	7,5 %	786	+
Pakistan	78.958	32.580	41,3 %	?	? ++
Egypte	77.880	25.548	32,8 %	?	? ++
Grande-Bretagne	74.182	13.608	18,3 %	62.904	---
Belgique	73.030	21.212	29 %	14.968	+
Hong-Kong	72.862	58.032	79,6 %	?	++++
Formose	52.042	36.312	69,8 %	?	++++
Roumanie	50.214	?		?	?
Portugal	48.680	15.744	32,3 %	2.364	++
Yougoslavie	48.160	21.140	43,9 %	?	++
Pays-Bas	47.444	23.196		21.612	≠
Hongrie	35.504	?		?	?
Bulgarie	34.200	?		?	?
Corée du Sud	32.568	18.662	57,3 %	?	++

Régression en 1970 des exportations U.S.A. et Japon et surtout Grande-Bretagne.

Les pays C.E.E. consacrent 58/59 % de leurs échanges totaux aux échanges intra-communautaires. France et Hollande sont en léger progrès, les autres en récession.

Le relais du Japon est pris par Hong-Kong, Formose, Egypte, Corée du Sud.

8.C. F.A.S.

Les filés synthétiques croissent à l'exportation, les filés artificiels diminuent :

- CEE : 40 % du trafic mondial des filés FAS
(74 % intracom. - 26 % extérieur)
- RAF : 13,2 %
- Italie : 8,8 %
- Belgique : 7,6 %
- France : 7,6 %
- Hollande : 2,8 %

Les tissus FAS - échanges mondiaux + 3 %
(surtout CEE et Japon).

Accord de Genève : Février 1962 - Septembre 1970.

Les U.S.A. auraient souhaité inclure le renouvellement de l'accord cotonnier dans un accord des fibres. Combattre par Eurocoton, qui propose toutefois l'inclusion des fibres chimiques. Renouvellement pour 3 ans sans modification.

9.- Echanges internationaux de filés de coton (1.000 t)

	Exportation		Importation		Solde	
	1960	1969	1960	1969	1960	1969
Belgique	20,5	11,1	8,4	20,7	+ 12,1	- 9,6
France	10,1	13	0,3	9,1	+ 9,8	+ 4,9
R.F.A.	2,9	5,3	19,4	51,2	- 16,5	- 43,9
Italie	18,2	30,7	2	4	+ 16,2	+ 26,7
Pays-Bas	9,1	12,8	16,4	18,2	- 7,3	- 5,4
C.E.E.	60,7	72,9	46,6	103,1	+ 14,1	- 30,2
Pakistan	41	70,8	1,4	0,3	+ 39,6	+ 70,5
Egypte	19,9	47,7	-	-	19,9	47,7
Inde	6,9	33,8	0,4	-	+ 6,5	+ 33,4
Portugal	8,6	20,2	-	1	+ 8,6	+ 19,2
Hong-Kong	18,6	19,5	25,6	35,7	- 7	- 16,2
Espagne	5,7	15,6	-	-	+ 5,7	+ 15,6
U.S.A.	4,9	15,5	6,9	12,3	- 2	+ 2,2
Yougoslavie	-	13,9	2,7	5,7	- 2,7	- 8,2
Suisse	5,5	8,4	0,8	1,4	+ 4,7	+ 7
Grande-Bretagne	9,6	8	17,6	16,8	- 8	- 8,8
Grèce	1,5	7,7	-	0,2	+ 1,5	+ 6,2
Turquie	-	7,6	-	-	-	+ 7,6
Japon	39,1	7	-	2,6	+ 39,6	+ 4,4
Formose	1,3	7	-	-	+ 1,3	+ 7
U.R.S.S.	5,6	5	2,3	16,9	+ 3,3	- 11,9
Mexique	1,9	4	-	-	+ 1,9	+ 4
Brésil	0,8	2,5	-	-	+ 0,8	+ 2,5
Syrie	1,3	1,2	1,2	1,1	+ 0,1	+ 0,1
Irlande	0,8	1,2	2,3	2,8	- 0,4	- 1,6

10.- Echanges Internationaux de filés artificiels et synthétiques

	Exportation				Importation			
	1960		1969		1960		1969	
	Artif.	Synth.	Artif.	Synth.	Artif.	Synth.	Artif.	Synth.
Belgique	0,8	1	3,4	9,4	2,1	0,5	12,2	9,8
France	2,3	0,6	3,3	7,9	0,1	0,1	3,6	5,8
R.D.A.	3,9	1,3	11,7	14,4	7,3	0,7	8,1	15,4
Italie	1,9	0,4	8,2	12,7	-	0,1	2,3	1,3
Pays-Bas	0,7	0,4	1,6	3,9	2,6	1,1	5,5	12,2
C.E.E.	9,6	3,6	28,2	48,3	12,2	5,2	31,5	76,8
Japon	16	0,7	9,3	45,4	-	-	-	-
Autriche	7,6	0,7	6,9	3,9	0,9	0,3	1,2	3,1
Norvège	3,3	-	2,1	0,7	0,2	0,5	0,1	1,3
Formose	2,8	-	0,5	-	-	-	-	-
U.S.A.	2,1	0,3	0,7	1,6	0,1	-	4,7	-
Grande-Bretagne	1,8	-	0,7	5,9	0,2	-	2,7	2,4
Suisse	0,4	0,7	0,7	-	1	0,5	2,3	3,1
Suède	0,2	-	0,2	0,6	1,1	0,7	1,3	3,6
Espagne	-	-	2,8	0,9	-	-	-	0,3
Yougoslavie	-	-	2,3	0,3	0,2	-	0,1	0,2
Portugal	-	-	0,1	0,2	-	-	-	0,2
Danemark	-	-	-	1,2	0,8	-	1,6	4,1
Finlande	-	-	-	-	-	-	0,6	1,7
	43,9	6,1	54,5	113	20,4	5,2	48,5	76,8

11.- Echanges Internationaux de tissus de coton (1.000 t)

	Exportations		Importations		Solde	
	1960	1969	1960	1969	1960	1960
Belgique	27,4	21,6	9,6	13,7	+ 17,8	+ 7,9
France	52,4	30,7	3,8	35,9	+ 48,6	- 5,2
R.F.A.	28,6	26,6	29,4	40,2	- 0,8	- 13,6
Italie	11,4	12	2,6	22,6	+ 8,8	- 10,6
Pays-Bas	34	26,8	24,1	25,7	+ 9,9	+ 1,1
C.E.E.	154,1	117,7	69,5	138,1	+ 84,6	- 20,4
Japon	151,7	75,8	0,2	6,9	+ 151,7	+ 68,9
Hong-Kong	45,9	75,7	35,7	37,3	+ 10,2	+ 37,4
Inde	82	60,4	?	?	+ 82	+ 60,4
Chine	60	75	?	?	+ 60	+ 75
Pakistan	8,6	43,2	?	?	+ 8,6	+ 43,2
U.S.A.	55	37,6	51,7	100	+ 3,3	- 62,4
U.R.S.S.	23,7	37	17,4	17,3	+ 6,3	+ 19,7
Formose	9,4	36,5	?	?	+ 9,4	+ 36,5
Yougoslavie	8,2	22,2	2,4	5,2	+ 5,8	+ 17,0
Grande-Bretagne	42,5	21,4	102,7	77,4	- 60,2	- 56
Portugal	18,3	21,2	0,3	2,2	+ 18	+ 19
Pologne	11,2	18	?			?
Hongrie	13,7	19,8	?			?
Corée du Sud	1,9	16,2	-	1,6	+ 1,9	+ 14,3
Espagne	16,3	8	-	1	+ 16,3	+ 7
Roumanie	3,3	7,5		?		?
Suisse	6,3	7,4	4,7	5,5	+ 1,6	+ 1,9
Bulgarie	5,6	6,3		?		?
Canada	2,2	5,4	29,5	29	- 27,3	- 23,6
Suède	2,2	4	13,4	14,2	- 11,2	- 10,2
	764,5					

ANNEXE III

DONNEES QUANTITATIVES SUR L'EMPLOI

STATISTIQUES SOCIALES 1966 - C.E.E.

Distribution des effectifs ouvriers par branche (1.000)

ENSEMBLE

FEMMES

HOMMES

	HOMMES					FEMMES					ENSEMBLE				
	QUALI- FIES	SEMI- QUAL.	NON QUAL.	AUTRES	ENSEM- BLE	QUALI- FIES	SEMI- QUAL.	NON QUAL.	AUTRES	ENSEM- BLE	QUALI- FIES	SEMI- QUAL.	NON QUAL.	AUTRES	ENSEM- BLE
ALLEMAGNE - TEXTILE	68	62,5	13,7	7,2	151,5	15,4	128,8	54,8	24,1	223,1	83,4	191,3	68,5	31,3	374,5
dont LAINE	8,7	9,2	2,5	1,1	21,5	2,0	18,5	4,9	2,8	28,2	10,7	27,7	7,4	3,9	49,7
COTON	21,9	23,9	3,2	2,5	51,6	3,2	33,7	14,1	5,1	56,2	25,2	57,7	17,3	7,6	107,8
FRANCE TEXTILE	44,2	62,3	30,8	0,6	137,9	22,7	108,5	50,0	0,7	181,9	66,9	170,8	80,8	1,3	319,7
LAINE	8,6	15,6	4,2	-	28,5	3,1	17,7	5,1	-	26,0	11,8	33,3	9,4	0,1	54,5
COTON	8,5	14,8	10,6	-	33,9	1,7	23,6	13,8	-	39,2	10,2	38,5	24,4	0,1	73,1
BELGIQUE TEXTILE	20,2	21,3	14,8	6,7	63,0	11,7	17,8	11,3	11,3	52,0	31,9	39,1	26,1	17,9	115,0
LAINE	4,2	4,8	3,0	1,1	13,1	2,5	4,7	2,3	2,0	11,4	6,7	9,5	5,3	3,1	24,5
COTON	5,1	6,4	4,2	1,8	17,6	2,1	3,5	2,3	1,8	9,8	7,3	10,0	6,5	3,6	27,3
ITALIE TEXTILE	53,4	49,8	17,0	-	120,3	69,6	128,9	33,3	-	231,7	123	178,7	50,3	-	352,0
LAINE	12,8	21,3	3,8	-	37,9	10,4	28,3	4,5	-	43,2	23,2	49,6	8,3	-	81,1
COTON	14,4	13,6	6,2	-	34,2	21,4	45,2	11,8	-	78,4	35,8	58,8	18,5	-	112,6
PAYS-BAS TEXTILE	21,7	14,7	5,8	3,0	50,2	2,0	10,2	2,6	4,6	19,4	23,7	29,9	8,3	7,6	69,5
LAINE	4,0	3,7	0,9	0,4	8,9	0,4	1,2	0,4	0,3	2,3	4,4	4,8	1,3	0,7	11,2
COTON	9,7	7,6	3,1	1,3	21,7	0,6	2,5	0,7	1,0	4,8	10,2	10,1	3,8	2,3	26,5
HABILLEMENT ALLEMAGNE	37,5	18,4	5,9	4,5	66,3	41,7	160,6	44,8	54,1	301,1	79,1	179,0	50,7	58,6	367,4
FRANCE	20,0	15,2	12,9	0,6	48,7	49,0	87,6	68,6	3,4	208,5	69,0	102,8	81,5	4,0	257,2
BELGIQUE	5,8	2,9	1,8	1,3	11,7	14,4	12,4	10,0	19,5	56,3	20,1	15,3	11,7	20,8	68,0
ITALIE	28,5	10,3	4,4	-	28,5	33,7	65,0	21,4	-	120,1	62,1	75,3	25,8	-	163,2
PAYS-BAS	8,3	9,9	2,9	1,4	22,5	11,1	29,1	6,0	4,8	51,0	19,4	39,0	8,9	6,3	73,5

POURCENTAGE DE FEMMES DANS LE TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE OUVRIERE PAR TAILLE D'ETABLISSEMENTS

Taille (nombre de salariés par établissements)

	10-49	50-99	100-199	200-499	500-999	> 1.000	Ensemble
ALLEMAGNE - Industrie manufacturière	33	36	38	35	30	21	30
- Textile	77	70	63	58	53	51	60
- Habillement	86	88	84	79	74	62	82
FRANCE - Industrie manufacturière	29	37	36	36	28	15	29
- Textile	58	65	56	56	53	53	57
- Habillement	80	83	84	83	79	60	81
BELGIQUE - Industrie manufacturière	30	34	28	29	22	15	26
- Textile	51	59	38	44	40	39	45
- Habillement	86	85	80	79	75	-	83
ITALIE - Industrie manufacturière	29	34	37	38	32	19	31
- Textile	69	71	70	66	61	56	66
- Habillement	68	71	74	68	77	80	74
PAYS-BAS - Industrie manufacturière	18	22	22	18	14	6	17
- Textile	50	44	35	27	23	12	28
- Habillement	76	76	66	64	52	-	69

Répartition régionale

ALLEMAGNE : La proportion dans l'industrie manufacturière des femmes varie entre 19 % (Saarland) et 40 % (Berlin-Ouest).

FRANCE : La proportion dans l'industrie manufacturière des femmes oscille autour de 30 % sauf pour Méditerranée et Est où elle descend à 25 %.

BELGIQUE : Pas d'analyse régionale.

ITALIE : La proportion dans l'industrie manufacturière des femmes varie sensiblement de 15 % (Italie insulaire) à 35 % (Lombardie).

PAYS-BAS : La proportion dans l'industrie manufacturière des femmes atteint 14 % pour Nord-Sud-Hollande et Utrecht, 19 % ailleurs.

Placements réalisés par les bureaux de placement, par profession

-0-

En 1000
Total de l'année

	1962	1963	1964	1965	1966	1967
R.F.A. Ouvriers textiles et gan- tiers	86,1	79,0	74,3	73,4	76,1	65,9
FRANCE Productions des fils et étoffes	36,8	41,1	36,1	29,7	43,1	19,1
ITALIE	pas de données autres que pour l'ensemble de l'industrie					
PAYS-BAS Textile	1,4	1,3	1,1	0,8	1,3	2,2
BELGIQUE Fileurs, tisseurs, tricoteurs	7,2	5,5	4,2	4,5	3,9	3,1

Source : Statistiques sociales C.E.E.

Annuaire 1968

Tableau II.17

N.B. Les définitions de groupes professionnels ne sont pas les mêmes pour tous les pays.

Offres d'emploi non satisfaites par groupe de professionsOffres enregistrées auprès des bureaux de placement

en 1000
moyenne

	1962	1963	1964	1965	1966	1967
R.F.A. Ouvriers textiles et gantiers	38,7	38,5	39,3	44,9	38,9	17,5
FRANCE Production des fils et étoffes	2,6	3,5	3,1	1,8	2,9	1,2
ITALIE Filature, tissage, trai- tement, finissage des fibres textiles		0,164	0,159	0,028	0,006	0,011
PAYS-BAS Métiers de la fabrication de textiles	4,658	4,972	5,427	4,620	3,874	1,160
BELGIQUE Fileurs, tisseurs, tri- coteurs	0,852	1,337	1,005	0,615	0,624	0,160

Source : Statistiques sociales CEE
Annuaire 1968
Tableau II.14

N.B. - Les définitions de groupes professionnels ne sont pas les mêmes pour tous les pays.

Nombre de chômeurs par groupe de professions

(personnes sans emploi inscrites auprès des bureaux de placement)

en 1000
moyenne

	1962	1963	1964	1965	1966	1967
R.F.A. Ouvriers textiles et gantiers	5,9	6,7	6,8	4,8	5,7	22,1
FRANCE Production des fils et étoffes	3,7	2,8	2,3	5,0	3,1	4,5
ITALIE Filature, tissage, traitement, finissage des fibres textiles	26,9	24,4	23,5	23,6	23,2	18,5
PAYS-BAS Métiers de la fabrication de textiles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	1,0
BELGIQUE Fileurs, tisseurs, tricoteurs			2,0	2,4	2,4	4,1

Source : Statistiques sociales CEE.
Annuaire 1968
Tableau II.11

N.B. - les définitions de groupes professionnels ne sont pas les mêmes pour tous les pays.

Montant horaires des dépenses totales en salaires et en charges
patronales afférentes pour les ouvriers et les employés de l'industrie

Année 1966

Coûts directs en % des dépenses totales.

		Industrie textile	dont laine	dont coton
R.F.A.	- ouvriers	85	86	86
	- employés	86	86	85
FRANCE	- ouvriers	71	70	71
	- employés	75	74	74
ITALIE	- ouvriers	70	72	71
	- employés	78	78	78
PAYS-BAS	- ouvriers	81	82	80
	- employés	84	85	83
BELGIQUE	- ouvriers	79	79	79
	- employés	85	85	84

Source : Statistiques sociales CEE
Annuaire 1968
Tableaux III.5 et III.6

Gain moyen horaire brut des ouvriers dans l'industrie
par classe de la N.I.C.E.

-o-

Statistiques harmonisées

Avril 1964 = 100 (pour la France:mars 1964= 100)

-o-

		Avril 1964	Avril 1965	Avril 1966	Avril 1967
R.F.A.	H	100	105,1	114,6	120,1
	F	100	104,7	113,9	120,4
	F	100	105,3	115,0	121,1
FRANCE	H	100	100,7	108,8	115,3
	F	100	101,5	109,1	116,3
	F	100	101,4	109,3	116,0
ITALIE	H	100	111,6	120,2	122,7
	F	100	110,6	117,1	123,3
	F	100	111,4	118,6	123,4
PAYS-BAS	H	100	109,8	118,5	130,1
	F	100	111,9	122,9	135,0
	F	100	110,2	119,4	131,1
BELGIQUE	H	100	106,5	118,8	129,4
	F	100	106,4	119,2	129,2

Source : Statistiques sociales C.E.E.

Annuaire 1968

Tableau III.4

ALLEMAGNE

ANALYSES DE DETAIL DE LA PROPORTION HOMMES-FEMMES
ET DE L'AGE SELON LES BRANCHES

TEXTILE EN GENERALA.- Sexe

TAILLE DES ETABLISSEMENTS - Nbre D'EMPLOIS	% DES EMPLOIS DANS CES ETABLISSEMENTS	F	H	T
Tous établissements	100 %	59,6	40,4	
> 1.000	17,7	50,5	49,5	
500 à 999	19,7	53,1	46,9	
200 à 499	27,9	57,9	42,1	
10 à 49	10,1	76,5	23,5	
% de travailleurs de plus de 55 ans		9,9	20,0	14
<u>LAINES</u>				
A.- <u>Sexe</u>				
Tous établissements	100 %	56,7	43,3	
> 1.000	17,5	58,2	41,8	
200 à 499	35,9	53,4	46,6	
% de travailleurs de plus de 55 ans		9,9	22,2	15,2
<u>COTON</u>				
A.- <u>Sexe</u>				
Tous établissements	100 %	52,1	47,9	
> 1.000	33,5	47,6	52,4	
500 à 999	22,5	49,9	50,1	
200 à 499	26,3	55,7	44,3	
% de travailleurs de plus de 55 ans		10	19,7	14,7

B.- Age

ANALYSES DE DETAIL DE LA PROPORTION HOMMES-FEMMES
ET DE L'AGE SELON LES BRANCHES

TEXTILE EN GENERAL

A.- Sexe

TAILLE DES ETABLISSEMENTS - Nbre D'EMPLOIS	% DES EMPLOIS DANS CES ETABLISSEMENTS	F	H	T
Tous établissements	100 %	27,9	72,1	
> 1.000	21,3	11,8	88,2	
500 à 999	16,4	22,5	77,5	
200 à 499	27,8	27,2	72,8	
10 à 49	6,8	49,6	50,4	
% de travailleurs de plus de 55 ans		3,0	17,9	13,8
<u>LAINES</u>				
Tous établissements	100 %	20,6	79,4	
200 à 499	48,8	19,4	80,6	
100 à 199	22,6	22,3	77,7	
10 à 49	5,0	46,2	53,8	
% de travailleurs de plus de 55 ans		2,3	17,6	14,5
<u>COTON</u>				
Tous établissements	100 %	18	82	
> 1.000	37,7	10,3		
500 à 999	26,7	18,3	81,7	
10 à 49	2,9	36,5	63,5	
% de travailleurs de plus de 55 ans		4,7	18,9	16,4

B.- Age

BELGIQUE

ANALYSE DE DETAIL DE LA PROPORTION HOMMES-FEMMES
ET DE L'AGE SELON LES BRANCHES

TEXTILE EN GENERALA.- Sexe

TAILLE DES ETABLISSEMENTS - Nbre D'EMPLOIS	% DES EMPLOIS DANS CES ETABLISSEMENTS	F	H	T
Tous établissements	100 %	45,2	54,8	
> 1.000	4,7	38,8	61,2	
200 à 500	27,5	44,3	55,7	
% de travailleurs de plus de 55 ans		4,7	21,9	14,9
<u>LAINES</u>				
Tous établissements	100 %	46,5	53,5	
500 à 999	25,4	48,9	51,1	
200 à 500	32,7	48,5	51,5	
% de travailleurs de plus de 55 ans		4,8	21,4	13,7
<u>COTON</u>				
Tous établissements	100 %	35,7	64,3	
500 à 999	27,2	38,0	62,0	
200 à 499	28,7	30,6	69,4	
100 à 199	21,3	38,9	61,1	
% de travailleurs de plus de 55 ans		3,9	19,4	13,8

B.- AgeLAINESA.- SexeB.- AgeCOTONA.- SexeB.- Age

ANALYSE DE DETAIL DE LA PROPORTION HOMMES-FEMMESET DE L'AGE SELON LES BRANCHESTEXTILE EN GENERALA.- Sexe

TAILLE DES ETABLISSEMENTS - Nbre D'EMPLOIS	% DES EMPLOIS DANS CES ETABLISSEMENTS	F	H	T
Tous établissements	100 %	56,9	43,1	
> 1.000	9,7	53,3	46,7	
200 à 499	27,3	55,7	44,3	
% de travailleurs de plus de 55 ans		14,4	17,6	15,8
<u>LAINES</u>				
Tous établissements	100 %	47,7	52,3	
> 1.000	22,4	42,3	57,7	
200 à 499	26,8	46,1	53,9	
% de travailleurs de plus de 55 ans		17,1	20,3	18,8
<u>COTON</u>				
Tous établissements	100 %	53,6	46,4	
> 1.000	6,2	61,7	38,3	
100 à 1.000	67,3	52,4	47,6	
% de travailleurs de plus de 55 ans		14,9	16,8	15,8

B.- AgeLAINESA.- SexeB.- AgeCOTONA.- SexeB.- Age

ITALIEANALYSE DE DETAIL DE LA PROPORTION HOMMES-FEMMESET DE L'AGE SELON LES BRANCHESTEXTILE EN GENERALA.- Sexe

TAILLE DES ETABLISSEMENTS - Nbre d'EMPLOIS	% DES EMPLOIS DANS CES ETABLISSEMENTS	F	H	T
Tous établissements	100 %	65,8	34,2	
> 1.000	12,1	55,6	44,4	
200 à 500	28,3	66,1	33,9	
% de travailleurs de plus de 55 ans		1,3	11,5	4,8

B.- AgeLAINESA.- Sexe

Tous établissements	100 %	53,3	46,7	
> 1.000	24,6	52,1	47,9	
200 à 499	26	55,4	44,6	
% de travailleurs de plus de 55 ans		0,7	8,5	4,4

B.- AgeCOTONA.- Sexe

Tous établissements	100 %	69,7	30,3	
> 1.000	15,3	64,3	35,7	
200 à 499	37,6	70,7	29,3	
% de travailleurs de plus de 55 ans		1	11,9	4,3

B.- Age

	TEXTILE		LAINE		COTON		HABILLEMENT	
	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs
Paris	318	(H 4,2 F 5,2 T 9,4	19	(H 4,2 F 0,2 T 0,2			1.573	(H 4,7 F 22,3 T 27
Bassin Parisien	564	24,6 } 29,5 } 54,1	79	2,9 } 4,1 } 7,0	61	4,5 } 4,7 } 9,2	750	5 } 34,6 } 39,5
Nord	1.055	51,5 } 52,4 } 103,9	221	18,1 } 14,7 } 32,8	210	11,3 } 12,7 } 24,0	417	3,2 } 25,1 } 28,2
Est	473	23,5 } 28,3 } 51,8	12	1,4 } 1,8 } 3,2	260	14,5 } 10,5 } 31,7	387	5,6 } 20,5 } 26
Ouest	165	3 } 6,9 } 9,9	-	-	32	1 } 0,9 } 1,9	687	9,5 } 34,9 } 44,4
Massif Central	149	1,8 } 4 } 5,8	11	0,2 } 0,3 } 0,5	-	-	268	3,2 } 9 } 12,2
Bassin Aquitain	394	6,8 } 10 } 16,8	198	4,6 } 3,6 } 8,3	9	0,1 } 0,4 } 0,5	565	7,1 } 26,0 } 33,1
Axe Rhodanien	1.380	20,0 } 40,2 } 60,2	25	1,1 } 1,0 } 2,1	115	2,5 } 3,2 } 5,7	808	6,7 } 26,3 } 33,1
Méditerranée	175	2,4 } 5,3 } 7,8	11	0,2 } 0,2 } 0,4	6	- } 0,1 } 0,1	425	3,7 } 10,1 } 13,7
TOTAL	4.673	137,9 } 181,9 } 319,7	576	28,5 } 26 } 54,5	694	33,9 } 39,2 } 107,8	5.880	48,7 } 208,5 } 257,2

Gains Horaires moyens

Paris	4,68 } 3,67 } 4,12	-	-	5,56 } 3,88 } 4,18
Bassin Parisien	3,65 } 3,14 } 3,37	3,28 } 2,76 } 2,97	3,12 } 2,90 } 3,01	3,49 } 2,59 } 2,71
Nord	3,54 } 2,89 } 3,21	3,55 } 3,12 } 3,36	3,48 } 2,94 } 3,20	3,16 } 2,50 } 2,58
Est	3,31 } 2,93 } 3,11	3,36 } 3,00 } 3,16	3,21 } 2,94 } 3,07	3,48 } 2,65 } 2,82
Ouest	3,32 } 2,71 } 2,90	-	3,18 } 2,92 } 3,06	3,26 } 2,61 } 2,75
Massif Central	3,42 } 2,72 } 2,94	3,04 } 2,61 } 2,75	-	3,26 } 2,60 } 2,78
Bassin Aquitain	3,43 } 2,75 } 3,02	3,45 } 2,87 } 3,19	2,60 } 2,49 } 2,52	3,06 } 2,55 } 2,66
Axe Rhodanien	3,56 } 2,89 } 3,11	3,47 } 3,07 } 3,28	3,28 } 2,90 } 3,07	3,79 } 2,88 } 3,07
Méditerranée	3,72 } 3,03 } 3,24	3,54 } 2,54 } 2,95	- } 2,18 } 2,27	3,64 } 2,74 } 2,99
TOTAL	3,55 } 2,96 } 3,21	3,49 } 3,01 } 3,26	3,30 } 2,93 } 3,10	3,60 } 2,77 } 2,93

	TEXTILE dont		LAINE		COTON		CONFECTION	
	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs	Ets.	Effectifs
Piémont Val d'Aoste	762	28,2 } 55,2 } 83,4	258	14,5 } 21,2 } 35,7	186	7,8 } 18,2 } 26,0	242	3,8 } 13,0 } 16,8
Ligurie	53	1,3 } 3,0 } 4,3	1	-	16	0,7 } 1,5 } 2,2	46	0,7 } 1,5 } 2,2
Lombardie	1.725	44,0 } 94,1 } 138,1	67	3,1 } 5,3 } 8,4	419	17,4 } 40,9 } 58,3	796	9,8 } 32,2 } 42
Vénétie	653	20,2 } 35,9 } 56,1	77	9,8 } 8,8 } 17,8	71	5,4 } 10,7 } 16,1	585	8,5 } 20,9 } 29,3
Emilie Romagne Marche	317	4,7 } 15,3 } 20,0	1	-	11	- } 0,3 } 0,3	542	6,7 } 17,2 } 23,9
Toscane-Ombrie	554	15,6 } 16,5 } 32,1	311	9,4 } 5,9 } 15,3	47	1,1 } 3,5 } 4,6	743	8,7 } 21,0 } 29,7
Latium	57	2,5 } 3,4 } 5,9	11	0,9 } 1,2 } 2,0	2	-	72	0,6 } 2,9 } 3,4
Campanie	114	2,6 } 4,4 } 7,	8	- } 0,2 } 0,2	22	0,8 } 1,8 } 2,6	29	2,5 } 3,1 } 5,6
Autres Midi	73	0,9 } 2 } 2,9	12	0,6 } 1,3 } 1,9	-	-	114	1,8 } 7 } 8,8
Italie Insulaire	33	0,4 } 1,9 } 2,3	1	- } - } 0,1	8	0,3 } 1,3 } 1,6	80	0,6 } 1,4 } 2
TOTAL	4.342	120,3 } 231,7 } 352,0	747	37,9 } 43,2 } 81,1	782	34,2 } 78,4 } 112,6	3.350	28,5 } 120,1 } 148,6

Gain horaire moyen

Piémont Val d'Aoste	394 } 341 } 359	407 } 381 } 391	386 } 327 } 345	395 } 304 } 321
Ligurie	399 } 308 } 336	-	408 } 324 } 352	331 } 243 } 256 ?
Lombardie	407 } 325 } 351	383 } 350 } 362	402 } 335 } 355	371 } 300 } 317
Vénétie	386 } 303 } 333	421 } 362 } 392	365 } 305 } 325	327 } 274 } 390
Emilie Romagne Marche	378 } 290 } 311	-	- } 252 } 257	327 } 276 } 290
Toscane-Ombrie	398 } 312 } 354	412 } 352 } 389	361 } 309 } 316	344 } 295 } 309
Latium	381 } 308 } 339	388 } 349 } 366	-	366 } 273 } 289
Campanie	327 } 258 } 283	- } 235 } 234 ?	339 } 253 } 301	264 } 235 } 248
Autres Midi	287 } 223 } 245	294 } 257 } 280	-	265 } 232 } 245
Italie Insulaire	359 } 273 } 286	-	369 } 278 } 297	294 } 183 } 217
TOTAL	395 } 319 } 345	407 } 366 } 385	388 } 325 } 344	339 } 283 } 298

PAYS-BASDistribution par région des ouvriers

	TEXTILE		LAINE		COTON		HABILLEMENT	
	Ets Nbre	Effectifs milliers	Ets Nbre	Effectifs milliers	Ets Nbre	Effectifs milliers	Ets Nbre	Effectifs milliers
Nord - Sud Hollande et Utrecht	108	H : 6,9 F : 2,0 T : 8,9	16	H : 1,5 F : 0,3 T : 1,9	1	H : - F : - T : -	515	H : 4,8 F : 14,7 T : 19,5
Autres provinces	488	H : 43,3 F : 17,4 T : 60,7	65	H : 7,4 F : 2,0 T : 9,4	122	H : 21,4 F : 4,8 T : 26,1	898	H : 17,7 F : 38,3 T : 56,0